

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

INTÉGRATION SOCIALE DE JEUNES ADULTES SORTANT DE CENTRE
JEUNESSE, JUMELAGE INTERGÉNÉRATIONNEL ET RECONNAISSANCE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
MYRIAM BLANC

JANVIER 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, Jean-François René, professeur de l'École de travail social à l'Université du Québec à Montréal, pour sa disponibilité en tout temps, ainsi que pour tous ses précieux conseils qui m'ont permis d'avancer sur ma recherche et de développer ma réflexion critique. Son suivi attentif de mes avancées et le climat de confiance établi m'ont aidée à m'impliquer dans ce mémoire et à ressortir plus forte de mes moments de doutes et d'hésitations.

J'aimerais également remercier Clémence Racine, directrice de la Maison des Grands-Parents de Villeray et Pierre Bouchard, adjoint clinique de l'équipe Adolescents du Bureau Sud du Centre Jeunesse de Montréal, sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Votre soutien et vos encouragements dans mon projet de recherche, comme dans la vie, m'ont donné la force de continuer ma recherche et de ne jamais baisser les bras. Un grand merci pour avoir cru en moi et tout simplement pour être là pour moi !

Un grand merci également à tous mes participants, du centre jeunesse comme de la Maison des Grands-Parents de Villeray, pour avoir accepté de répondre à ma recherche et d'avoir livré un peu de vous-mêmes dans les entrevues. Cette recherche n'aurait pas pu aboutir sans votre participation.

Je remercie également l'organisme de la Maison des Grands-Parents de Villeray, ainsi que l'ensemble de son personnel et de ses bénévoles, pour m'avoir accueilli si chaleureusement au sein de leur communauté et d'avoir accepté que je mène ma recherche au sein de leur organisme.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à toute l'équipe de l'organisme En Marge 12-17, avec qui je travaille depuis bientôt deux ans, pour leur soutien ainsi que leurs encouragements, et pour partager la même implication auprès des jeunes en difficulté. Je tiens particulièrement à remercier ma coordinatrice Anne, ainsi que mes collègues Laurence D, Laurence L, Laurianne, Laurie, Manue, Marianne, Mélissandre, Mylène, Nathalie, Pam et Val.

Pour finir, je tiens à remercier du fond du cœur mes parents, mon frère, Olivier, ainsi que mon meilleur ami, Gianni, pour leur soutien, leurs conseils et leur présence tout au long de ces années de maîtrise. Un remerciement spécial à Thomas, mon copain, pour son écoute, sa patience et ses encouragements du début à la fin de cette recherche.

DÉDICACE

À mon frère, Olivier, qui traverse lui aussi une période de rédaction de mémoire. Ta force et ta détermination te mèneront à ta réussite. Tu es une source d'inspiration à ma propre persévérance.
Ce mémoire t'est dédié...

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DÉDICACE.....	ivv
LISTE DES TABLEAUX.....	x
RÉSUMÉ.....	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 Définition de la situation problème.....	3
1.1.1 Thématique de recherche.....	4
1.1.2 Présentation des centres jeunesse et de la Loi de la Protection de la Jeunesse.....	5
1.1.3 Caractéristiques de la population.....	11
1.1.4 Les effets pervers de l'hébergement institutionnel.....	18
1.1.5 Situation à l'étude.....	21
1.2 Présentation du projet de jumelage entre la MGPV et le CJM-IU.....	23
1.2.1 Présentation du jumelage.....	24
1.2.2 But du jumelage et mise en place.....	25
1.2.3 Le suivi et l'accompagnement des bénévoles.....	26
1.2.4 Le rôle de l'étudiante en maîtrise au sein du jumelage.....	27
1.2.5 Le concept de l'intergénérationnel.....	29
1.3 Question de recherche.....	40
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	42
2.1 Cadre conceptuel.....	43
2.1.1 La postmodernité.....	44

2.1.2 Les différents types d'individualisme et conséquences dans l'intervention	45
2.1.3 Lien social et postmodernité.....	48
2.1.4. Le lien social comme catalyseur de l'intégration sociale	51
2.1.5 L'exclusion	58
2.1.6 La jeunesse vulnérable à l'exclusion et à la désaffiliation	66
2.1.7 Marginalité et jeunes de la rue.....	70
2.2 La reconnaissance	73
2.2.1 Reconnaissance affective.....	77
2.2.2 Reconnaissance juridique	79
2.2.3 Reconnaissance sociale.....	81
2.2.4 Attentes de reconnaissance et héritage parental	83
2.3 Sous-questions de recherche	87
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE.....	88
3.1 Recherche qualitative	88
3.2 Population d'étude et méthode d'échantillonnage	91
3.3 Technique de collecte de données : l'entretien semi-directif.....	93
3.4 Limites de recherche	95
3.5 Considérations éthiques.....	98
3.6 Terrain de recherche.....	102
3.6.1 Déroulement du terrain de recherche.....	102
3.6.2 Difficultés rencontrées.....	104
CHAPITRE IV	
RÉSULTATS	107
4.1. À qui s'adresse le jumelage ? : Caractéristiques personnelles des participants	109
4.1.1 Des jeunes meurtris par des ruptures affectives	109
4.1.2 Le quotidien des jeunes : manque d'assurance et solitude	111

4.1.3 Les bénévoles : des figures stables pour les jeunes	114
4.2 Comment ça marche ? : Caractéristiques du jumelage	115
4.2.1 But du jumelage et fonctionnement: accompagner les jeunes vers la vie adulte à travers l'établissement d'un lien significatif	115
4.2.2 Le jumelage : une relation humaine	117
4.2.3 Le jumelage : un projet d'avenir.....	118
4.3 Qu'est-ce qu'ils font dans le jumelage ? : Les activités, un moment de plaisir et de découverte.....	120
4.3.1 Le leitmotiv dans le choix des activités : faire plaisir aux jeunes	121
4.3.2 Allier l'utile à l'agréable : des activités informelles pour préparer la transition à la vie adulte.....	123
4.3.3 Les activités : un vecteur d'entrée en relation	124
4.4 Qu'est-ce qui se crée ? : Le relationnel, un aspect central du jumelage	124
4.4.1 La relation de jumelage : un attachement fort et un lien de confiance	125
4.4.2 La relation de jumelage : un substitut de lien familial ?.....	127
4.4.3 Le bénévole : un confident et un mentor	129
4.4.4 La relation de jumelage : un partage de compétences	131
4.5 Où ça se passe ? La MGPV : un lieu facilitateur de lien social	132
4.5.1 La MGPV : un lieu de relations intergénérationnelles et une communauté ouverte à tous.....	133
4.5.2 La MGPV : un lieu de création de liens avec la communauté des bénévoles	134
4.5.3 La MGPV : un lieu d'appartenance et d'implication sociale	135
4.5.4 La MGPV : un lieu d'acceptation sans jugement	138
4.6 Qu'est-ce qu'on observe dans le jumelage ? : Difficultés, bénéfiques et réussites observées	139
4.6.1 Importance du jumelage	140
4.6.2 Les difficultés rencontrées : une période de transition vers la vie adulte marquée par l'anxiété	143
4.6.3 Le jumelage : un renforçateur de bien-être.....	147

4.6.4 Changement d'attitude des jeunes	150
4.6.5 Les réussites concrètes observées.....	152
4.6.6 Le jumelage : une rencontre intergénérationnelle qui bénéficie à tous	155
CHAPITRE V	
DISCUSSION.....	157
5.1 Jumelage et théorie de la reconnaissance : la présence sans équivoque de la reconnaissance affective.....	159
5.1.1 Les jeunes de centre jeunesse : des jeunes marqués par un manque de reconnaissance affective	159
5.1.2 Le jumelage : une relation privilégiée qui apporte de l'affection aux jeunes	164
5.1.3 Les bénéfiques du jumelage : une augmentation de reconnaissance affective	166
5.1.4 L'intergénérationnel : un vecteur de reconnaissance pour les jeunes de centre jeunesse.....	170
5.1.5 Le jumelage comme facteur de protection contre le passage à la rue ?....	174
5.2 Le jumelage : un projet qui comporte certaines caractéristiques des pratiques de réaffiliation.....	177
5.2.1 Des jeunes dans la zone de vulnérabilité.....	178
5.2.2 Des effets positifs sur l'axe relationnel	180
5.2.3 Les effets du jumelage sur l'axe professionnel : des effets plus faibles, mais non négligeables	184
5.3 Le défi de la transition à l'âge adulte	186
5.4 Le jumelage : une pratique d'intégration sociale	189
5.5 Limites du jumelage et proposition de pistes d'intervention pour la pratique du travail social auprès des jeunes placés à long terme	191
5.5.1 Une limite du jumelage : La santé des bénévoles.....	192
5.5.2 Le jumelage : une pratique d'affiliation restreinte	194
5.5.3 Le jumelage : un apport incomplet de reconnaissance	195
5.5.4 Les questionnements de la reconnaissance sur les pratiques d'intervention	197

CONCLUSION.....	202
ANNEXE A FICHE DE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS	206
ANNEXE B GUIDE D'ENTREVUE DES JEUNES.....	207
ANNEXE C GUIDE D'ENTREVUE DES BÉNÉVOLES	210
ANNEXE D FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES JEUNES MAJEURS.....	213
ANNEXE E FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES BÉNÉVOLES	217
ANNEXE F FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES JEUNES MINEURS	221
RÉFÉRENCES	226

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
4.1 Tableau récapitulatif des caractéristiques des participants	107

RÉSUMÉ

C'est un fait avéré dans le milieu de l'intervention jeunesse que les jeunes adultes sortant de centres jeunesse après un long placement constituent une population particulièrement vulnérable lors de leur transition à majorité. Ces jeunes vivent un paradoxe : ce sont les individus qui cumulent le plus de difficultés et un faible réseau social pour qui la transition à la vie adulte s'effectue de façon la plus brutale et la plus exigeante. Comment transiter à l'âge adulte dans de telles conditions ? Quels sont les facteurs de protection qui permettent d'aider les jeunes dans leur intégration dans la société ? C'est à ces questions que ce mémoire de recherche se propose de répondre à travers la présentation d'un projet de jumelage intergénérationnel entre des jeunes placés en centre jeunesse et des bénévoles aînés de l'organisme communautaire de la Maison des Grands-Parents de Villeray. Ce partenariat a été mis en place afin de venir en aide aux jeunes adultes les plus en difficulté suivis par la protection de la jeunesse et de leur proposer une intervention différente de la programmation institutionnelle. Afin de comprendre ce qu'un tel projet peut apporter aux jeunes placés, nous avons interrogé, grâce à la technique de l'entretien semi-directif, des jeunes ainsi que des bénévoles aînés participant au projet de jumelage. Analysées à la lumière de la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth, il résulte de nos données que le jumelage encourage l'établissement d'une relation de confiance entre les deux membres de la dyade, ce qui va permettre un apport important de reconnaissance affective favorisant le développement identitaire des jeunes et facilitant ainsi la transition à l'âge adulte. Le lien d'appartenance établi à la Maison des Grands-Parents de Villeray permet également aux jeunes de s'affilier à la communauté des grands-parents. Ces derniers deviennent des « passeurs » pour les jeunes, c'est-à-dire des personnes significatives capables d'accompagner les jeunes dans leur cheminement vers l'âge adulte. Il semble donc important d'injecter des ressources de qualité dans le réseau des jeunes en difficulté et de repenser l'intégration sociale et les lignes directrices de la programmation institutionnelle à travers la reconnaissance et le développement identitaire.

Mots clés : protection de la jeunesse, centre jeunesse, jeune adulte, jumelage, transition, reconnaissance, affiliation

ABSTRACT

It is a well-known fact that, in the environment of youth intervention, young adults leaving youth centers after a long placement are a particularly vulnerable population in their transition to majority. These young people live a paradox: the individuals who accumulate the greatest difficulties and a low social network are those whose the transition to adulthood is done in the most brutal and the most demanding way. How to pass into adulthood in such conditions? What factors can help young people in their integration into the society? These questions are answered in this research paper through the presentation of an intergenerational twinning project between young people placed in youth centers and senior volunteers from a community organization named “la Maison des Grands-Parents de Villeray”. This partnership was established in order to assist young adults followed by the protection of youth who present the greatest difficulties, and to offer them a different intervention than the institutional programming. To understand what such a project can bring to placed youth, we interviewed, through the technique of semi-structured interview, young adults and senior volunteers involved in the twinning project. Analyzed in the light of the theory of recognition by Axel Honneth, it ensues from our data that the twinning encourages the establishment of a trust relationship between the two members of the dyad. This will allow a significant input of affective recognition, promoting emotional identity development of young people and facilitating the transition to adulthood. The belonging link established at “la Maison des Grands-Parents de Villeray” also allows young people to join the grand-parents’ community. The senior volunteers become “givers” to young people, i.e. significant people who can support young people in their journey to adulthood. Therefore, it seems important to inject quality resources in the tenuous youth network and to rethink social inclusion and institutional programming guidelines through recognition and identity development.

Keywords: youth protection, youth center, young adult, twinning, transition, recognition, affiliation.

INTRODUCTION

Chaque année, au Québec, les centres jeunesse viennent en aide à plus de 100 000 jeunes et leurs familles. Certains d'entre eux sont suivis dans leur milieu naturel par un travailleur social alors que d'autres sont placés en centre d'accueil ou en famille d'accueil, car leur milieu de vie ne peut leur offrir un environnement qui garantisse leur sécurité et leur développement. Les centres jeunesse interviennent sous la loi de la Protection de la Jeunesse, une loi d'exception utilisée en dernier recours. Le but de l'application de cette loi est de repérer les motifs qui compromettent la sécurité et le développement de l'enfant puis de travailler sur ceux-ci avec les familles, afin que les jeunes puissent retourner vivre dans leur milieu naturel le plus rapidement possible. Cependant, la situation de certaines familles ne permet pas aux enfants de retourner habiter chez eux ; ils sont alors suivis et placés en milieu substitut par les services de la protection de la jeunesse jusqu'à leur majorité.

Ces jeunes-là sortent des centres jeunesse le jour de leurs 18 ans et ne peuvent, pour la grande majorité, retourner habiter chez leurs parents. La transition à la vie adulte constitue alors un immense défi pour eux en raison de différents facteurs qui compliquent le passage à majorité tels que leur histoire de placement, des problèmes de santé mentale, des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, un faible réseau social, etc. Certains jeunes arrivent à profiter des nombreux programmes d'insertion et de préparation à la vie adulte offerts par les centres jeunesse, mais d'autres n'arrivent pas à s'impliquer dans la programmation institutionnelle. Ces derniers se retrouvent alors peu accompagnés lors de leur passage à majorité.

Ce mémoire propose d'analyser les répercussions d'un projet pilote de jumelage intergénérationnel entre des adolescents suivis par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et des bénévoles aînés de la Maison des Grands-Parents de Villeray (MGPV) qui tente de proposer une intervention communautaire différente des programmes institutionnels, pour offrir un milieu d'appartenance aux jeunes arrivant à majorité, afin de faciliter leur transition à l'âge adulte.

Ainsi, dans le chapitre I, nous exposerons la situation problème et présenterons le projet de jumelage afin de formuler la question de recherche. Dans une seconde partie, nous approfondirons notre cadre théorique et conceptuel dans lequel nous développerons les concepts de postmodernité, de lien social et de désaffiliation permettant d'expliquer en quoi la transition à l'âge adulte pour les jeunes sortant de centres jeunesse peut s'avérer, pour certains, un immense défi. La reconnaissance, théorie retenue dans le cadre de ce mémoire pour répondre à notre question de recherche, sera également définie dans le chapitre II. Le troisième chapitre se focalisera sur la méthodologie de recherche, alors que la quatrième partie rendra compte de nos résultats. Enfin, dans le cinquième et dernier chapitre, les résultats seront discutés à la lumière de notre cadre théorique et conceptuel.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Dans ce premier chapitre, nous définirons tout d'abord la situation problème, dans la partie 1.1. Nous présenterons par la suite, dans la partie 1.2, le projet de jumelage intergénérationnel entre la Maison des Grands-Parents de Villeray (MGPV) et le Centre Jeunesse de Montréal (CJM-IU), auquel nous nous intéressons dans cette recherche. L'ensemble de la présentation de la situation problème ainsi que du projet de jumelage nous amènera à poser notre principale question de recherche qui sera formulée dans la dernière partie et viendra clôturer ce premier chapitre (partie 1.3).

1.1 Définition de la situation problème

Dans cette première partie du chapitre I, nous développerons en premier lieu la thématique de recherche (1.1.1). Dans les sous-parties suivantes, nous présenterons les centres jeunesse et de la loi de la protection de la jeunesse (1.1.2) ainsi que les caractéristiques des jeunes placés et de leur milieu familial (1.1.3). Nous aborderons ensuite les effets pervers de l'hébergement institutionnel (1.1.4), puis en regard de toutes ces caractéristiques, nous définirons la situation à l'étude (1.1.5).

1.1.1 Thématique de recherche

Le thème de ma recherche est l'intégration sociale des jeunes adultes sortant des centres jeunesse. Mon intérêt pour ce sujet est né à la suite de mon stage de propédeutique en centre jeunesse, à l'application des mesures de l'équipe « Adolescents », au cours duquel je suis intervenue auprès d'adolescents arrivant à majorité. Ce stage m'a permis d'identifier l'angoisse de cette transition tant pour le jeune que pour l'équipe d'intervention. Ces jeunes dits « jeunes de bout de ligne » ou « jeunes difficiles » se retrouvent alors avec un pronostic d'avenir très sombre, car ils ne sont pas acceptés ou refusent de participer aux programmes institutionnels de développement de l'autonomie et se retrouvent livrés à eux-mêmes lors de leur sortie du centre jeunesse, à 18 ans. Ce stage m'a donc amené au questionnement suivant : Comment les jeunes issus des centres jeunesse s'intègrent-ils, ou sont-ils intégrés dans la société au passage de leur majorité ? Cette question illustre bien mes intérêts de départ. Nous verrons dans la suite de cette recherche que les données recueillies m'ont amenée également à questionner la construction identitaire des jeunes sortant de centre jeunesse en lien avec la transition à l'âge adulte.

Avant de commencer ma recherche, mes présupposés à la question de départ étaient qu'il n'y avait pas de programmes qui préparaient les jeunes à la transition à la vie adulte ou encore, que les programmes d'intégration sociale n'étaient pas adaptés aux jeunes sortant des centres jeunesse. Dans la suite de ce projet de mémoire, nous pourrons voir que le problème de la transition à l'âge adulte pour ces jeunes est bien plus complexe et relève de différents facteurs tant personnels et familiaux qu'organisationnels et sociétaux.

Afin de faciliter la compréhension de ce mémoire de recherche, nous utiliserons les termes « jeunes », « population de la jeunesse » et « jeunes adultes » pour désigner

les personnes qui préparent et vivent la transition à l'âge adulte. Comme nous le verrons dans le deuxième chapitre portant sur le cadre théorique et conceptuel, il existe un flou entourant le concept de jeunesse du fait des modifications du contexte social, marqué notamment par l'allongement de la jeunesse. À l'instar de Gauthier et Bernier (1997) et de Goyette (2004, 2006), nous utiliserons donc le terme « jeunesse » pour désigner la population des 15 à 19 ans, car il correspond à « un âge d'expérimentation, de conquête d'autonomie, mais aussi de recherche d'appartenances et d'affiliation » (Gauthier et Bernier, 1997, p.15), et de recherche de reconnaissance de la part d'autrui, concepts qui seront abordés et expliqués dans le chapitre II.

Ainsi, dans ce mémoire, nous nous intéresserons à la transition à l'âge adulte de la population de la jeunesse, et plus spécifiquement à la population des jeunes adultes sortant des centres jeunesse à leur majorité. À l'intérieur de cette population cible, nous nous focaliserons sur les jeunes ayant vécu un placement à long terme, et qui ne semblent pas capables de s'investir ou ne pas vouloir s'investir dans une démarche d'autonomie au sein des programmes institutionnels.

Afin de mieux comprendre la situation à l'étude, il est donc important de présenter tout d'abord les centres jeunesse ainsi que le contexte d'application de la Loi de la Protection de la Jeunesse.

1.1.2 Présentation des centres jeunesse et de la Loi de la Protection de la Jeunesse

Les centres jeunesse sont une institution d'état divisée en 16 regroupements territoriaux, qui ont pour mandat d'intervenir auprès des jeunes mineurs afin de

garantir la sécurité et le développement de ceux-ci. La menace peut venir de leur entourage à travers des comportements de négligence, d'abandon, d'abus physiques ou sexuels, ou encore de leurs propres comportements tels que des agirs délictuels ou divers troubles du comportement (tentatives de suicide, fugues, refus de fréquenter l'école, abus de drogue...) (Site de l'Association des centres jeunesse du Québec, <http://www.acjq.qc.ca>).

Les Centres jeunesse ont d'une part une mission de protection et d'autre part une mission de réhabilitation des jeunes délinquants. Ils s'occupent également de programmes relatifs aux adoptions. Les centres jeunesse agissent en vertu de trois lois : deux lois pour assurer la protection des mineurs, à savoir la Loi sur la Protection de la jeunesse (LPJ), ainsi que la Loi sur les Services de Santé et de Services Sociaux (LSSSS) ; et une troisième loi, la Loi sur le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA) qui concerne la délinquance juvénile. Étant donné que nous nous intéressons exclusivement à la population relevant de la protection de la jeunesse dans notre recherche, la LSJPA et les procédures concernant les jeunes contrevenants ne seront pas expliquées dans ce mémoire.

En ce qui concerne le mandat de protection, les centres jeunesse interviennent auprès des jeunes, mais aussi auprès des familles afin que la situation de compromission cesse et que celle-ci ne se reproduise plus. Chaque année, les centres jeunesse du Québec viennent en aide à plus de 100 000 jeunes sur tout le territoire du Québec (association des centres jeunesse du Québec, <http://www.acjq.qc.ca>). Autant que possible, les intervenants sociaux tentent de maintenir le jeune dans son milieu de vie naturel tout en travaillant à la fois avec le jeune, mais aussi avec sa famille. Cependant, lorsque celui-ci ne peut rester dans son foyer naturel, il est alors placé en milieu substitut, le temps qu'un climat favorable à la sécurité et au développement de l'enfant soit rétabli. Ainsi, chaque année, plus de 27 000 jeunes sont placés hors de

leur milieu de vie naturel (Goyette, 2006). Les milieux substitués peuvent être des familles d'accueil, mais aussi des centres de réadaptation ou encore des foyers de groupe.

Parmi les 16 centres jeunesse qui couvrent la région du Québec, le Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire (CJM-IU) est l'établissement qui intervient sur le territoire de l'île de Montréal pour les personnes francophones et allophones. Celui-ci rend annuellement service à plus de 13 000 enfants et familles et possède un réseau de plus de 560 familles d'accueil hébergeant plus de 1 100 jeunes. De plus, il offre des ressources de réadaptation en centre d'hébergement qui peuvent accueillir plus de 700 jeunes (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014). Toujours selon le site du CJM-IU, « au 31 mars 2014, 3 016 jeunes montréalais recevaient des services dans leur famille (52,5 %) et 439 chez une personne significative (7,5%), alors que 2 203 recevaient des services en hébergement (38 %). De plus, 915 de ces jeunes étaient hébergés en famille d'accueil (16 % des jeunes recevant des services) et 849 jeunes (15 % des jeunes recevant des services) dans d'autres types de ressources (principalement en unités de réadaptation, en foyers de groupe et en ressources intermédiaires) » (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014).

Précisons que les données concernant le CJM-IU ont été obtenues avant le mois d'avril 2015, car depuis le mois d'avril, les centres jeunesse du Québec ont subi une réorganisation. Ils ont été intégrés dans un regroupement de services plus larges, répartis en 13 centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et 9 centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). L'intervention de la protection de la jeunesse sur l'île de Montréal est distribuée en cinq CIUSSS selon le territoire touché (ouest de l'île de Montréal, est de l'île, nord de l'île, centre-ouest et centre-est) (<http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/reorganisation/portrait>).

Concernant les services de protection de la jeunesse, il faut également spécifier que le contexte d'intervention peut être volontaire lorsque la famille est désireuse de recevoir de l'aide ou encore d'autorité, lorsque le jeune ou l'entourage refusent l'aide des centres jeunesse. L'intervention est alors exigée et règlementée par un ordre du tribunal de la jeunesse au travers de la LPJ. La LSSSS, quant à elle, s'applique uniquement dans un contexte volontaire.

Par ailleurs, la LSSSS représente uniquement 4.5% des jeunes suivis par le CJM-IU (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014), ce qui fait de la LPJ la principale loi d'intervention de protection ; c'est pourquoi nous focaliserons notre attention sur la LPJ dans la suite de ce mémoire.

Afin de mieux comprendre la situation des jeunes placés en centres jeunesse, il nous faut expliquer les modalités de la Loi de la Protection de la Jeunesse (LPJ) et les différents motifs de compromission.

La LPJ est une loi québécoise promue en 1977 qui donne à la communauté l'autorité et le devoir d'intervenir dans l'intimité de la cellule familiale, lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant de moins de 18 ans sont compromis (Cloutier *et al.*, 2008). C'est une loi d'exception, ce qui signifie qu'elle ne s'applique pas pour toutes les situations d'aide aux mineurs, mais uniquement pour des situations graves et extrêmes, lorsque la sécurité et le développement sont compromis et elle cesse dès que les motifs de compromission ne sont plus présents, d'autres services d'aide prenant alors le relai tels que les centres de santé et de services sociaux, ou encore les organismes communautaires. Le Québec n'est pas le seul territoire possédant ce type de système de protection de l'enfance, et, dans le monde, près de 200 pays possèdent un système de protection pour les mineurs.

Le concept de protection s'enracine dans la Charte des droits et libertés de la personne. Le droit à la protection découle tout naturellement de l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à toute personne, notamment le droit à la vie, à l'intégrité, à la sûreté et au secours. (site du CJM-IU, http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/dpj_except.htm).

Les motifs de compromission graves reconnus par la LPJ sont les suivants : négligence, abandon, abus physiques et sexuels, mauvais traitements psychologiques et problèmes de comportement.

- la négligence

La négligence concerne une privation des besoins essentiels de l'enfant. Ainsi, « la négligence n'est pas ce qu'on fait à l'enfant, mais ce qu'on ne lui fait pas » (site du CJM-IU, http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/dpj_sign.htm), comme par exemple un enfant qui manque de nourriture, de soins, d'affection ou de stimulations intellectuelles. La négligence constitue avant tout un problème de parentalité (Cloutier *et al.*, 2008) et touche donc principalement les enfants en bas âge (de 0 à 5 ans). Dans l'ensemble du Québec, la négligence occupe le premier rang des motifs de compromission alors qu'à Montréal, elle constitue le second motif le plus représenté (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014).

- L'abandon

L'abandon, c'est-à-dire le refus des parents d'assumer leur fonction parentale, est un motif de compromission très grave, car il met en péril la sécurité et le développement de l'enfant, ce dernier n'ayant plus de repères affectifs et éducatifs. La protection de la jeunesse se doit donc de retrouver les parents et de travailler sur leurs capacités

parentales ou de placer l'enfant dans un autre milieu. L'abandon est le motif de compromission le moins représenté (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014).

- Abus physique

L'abus physique constitue le fait de porter atteinte à la sécurité physique de l'enfant à travers des actes de violence. La violence physique peut être représentée par des injures, de l'intimidation physique ou encore des coups. C'est le second motif de compromission au Québec et le premier à Montréal, tant chez les jeunes enfants (0-5 ans) que chez les enfants d'âge primaire (6-11ans) (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014).

- Abus sexuel

L'abus sexuel correspond à toute forme de séduction ou d'acte portant atteinte à l'intimité de l'enfant. Ce type de violence provoque d'importantes séquelles, pas toujours visibles, chez l'enfant. Ce motif de compromission est peu fréquent, mais il a des conséquences très graves chez ceux qui en sont victimes.

- Mauvais traitements psychologiques

Les mauvais traitements psychologiques constituent tout comportement qui consiste à dévaloriser l'enfant dans sa personnalité et ses capacités. Ils correspondent à toute forme d'humiliation verbale et de paroles blessantes à répétition. Cette forme de violence psychologique provoque chez l'enfant une perte de l'estime de soi et peut amener à des problèmes de santé mentale tels que la dépression et des tentatives de suicide. Ce motif de compromission constitue la troisième problématique la plus représentée chez les 0 à 11 ans.

- Problèmes graves de comportement

Les problèmes de comportement constituent des comportements à risque pour le jeune ou pour son entourage (consommation abusive de drogue ou d'alcool, tentative de suicide, violence interpersonnelle, refus de fréquentation scolaire...). Ils sont souvent signalés par les parents eux-mêmes, car ils se sentent dépassés par les agissements de leur jeune, ou encore par l'école ou même par le jeune lui-même qui prend conscience de ses comportements problématiques. Ce motif est au premier rang des interventions de la protection de la jeunesse pour les adolescents à Montréal (12-17 ans) (site internet du CJM-IU, rapport annuel 2014).

Ainsi, toutes les problématiques énoncées ont de très graves conséquences sur la sécurité et le développement de l'enfant, c'est pourquoi ils constituent des motifs de compromission pour lesquels la Loi de la Protection de la Jeunesse donne à la communauté le droit et l'obligation d'intervenir dans la cellule familiale.

Malgré l'intervention de la DPJ, bien souvent, le traumatisme vécu dans l'enfance ou au cours de l'adolescence va avoir des conséquences sur le développement des jeunes. C'est ce que nous allons développer dans la sous-partie suivante (1.1.3).

1.1.3 Caractéristiques de la population

Afin de bien comprendre les difficultés d'insertion des jeunes sortant de centres jeunesse au passage de leur majorité suite à un placement de plusieurs années, il faut d'abord présenter les caractéristiques des jeunes ainsi que les caractéristiques psychologiques, sociales et économiques de leur milieu naturel.

Les jeunes placés par la protection de la jeunesse jusqu'à majorité, en milieu substitut, possèdent des caractéristiques propres. En effet, ces jeunes-là ont pour la plupart vécu de grosses ruptures sur le plan affectif, ce qui risque d'affecter leur reconnaissance affective et d'avoir des répercussions sur leur développement identitaire à l'adolescence, comme nous le verrons dans le chapitre II du cadre théorique et conceptuel. Dans leur enfance, ils ont souvent été victimes de négligence, de violence (physique, sexuelle ou psychologique) de la part de leur famille ou encore d'abandon. Quelle que soit leur histoire de vie, leur milieu familial est dans l'incapacité de garantir leur sécurité et leur bon développement.

Ces jeunes ont souvent été placés en bas âge et ont séjourné dans différentes familles d'accueil avant de développer des troubles du comportement à l'adolescence et d'être placés en centre de réadaptation. En effet, Toupin et Pautz (2005) ont constaté que les enfants victimes de négligence ou d'abus dans leur famille d'origine sont à haut risque de développer des problèmes de comportement dans l'enfance et à l'adolescence. En outre, l'expérience de l'abus ou de la négligence durant l'enfance est en forte association avec le risque d'anxiété et de dépression à l'âge adulte (Halfon *et al.*, 2002).

Heureusement, certains jeunes développent de la résilience et sont capables de s'orienter vers un projet de vie autonome dès leurs 16 ou 17 ans et ils s'enlignent alors vers des foyers de groupe ou des appartements supervisés leur permettant de préparer leur vie adulte.

Cependant, d'autres n'ont pas cette chance et les ruptures et les manques de reconnaissance vécus dans leur enfance et leur adolescence, période critique du développement de l'enfant, affectent leur développement psychique et affectif et parfois même psychomoteur et les enfants peuvent présenter divers troubles, comme

par exemple un trouble de l'attachement qui peut se transformer à l'adolescence en troubles du comportement. Ainsi, selon Pautz *et al.* (2004, cité dans Cloutier *et al.*, 2008), 46,4% des enfants de moins de 3 ans suivis par la protection de la jeunesse présentent un retard de langage et 50% des enfants de 4 à 5 ans présentent au moins un problème de comportement. Aussi, la prévalence des problèmes de santé mentale est plus élevée chez les enfants placés en milieu substitut que dans la population générale, et les enfants placés en centre utilisent entre 15 et 20 fois plus de ressources en santé mentale que la population générale (Halfon *et al.*, 2002).

De même, le rapport de 2011 des centres jeunesse du Québec rapporte que les abus et la violence subis par l'enfant peuvent avoir des conséquences très graves sur leur développement physique et psychique (http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1101_bilan_dpj_2011_v7.pdf).

Plus l'enfant est jeune lors des mauvais traitements, plus l'impact risque d'être important.

Toujours d'après ce même rapport, les abus et la violence physique et psychologique peuvent entraîner sur le plan cognitif, un retard de développement ainsi que des troubles du langage, des difficultés scolaires, des problèmes neuropsychologiques tels qu'un faible niveau d'attention ou un manque de persévérance et de motivation. De plus, sur le plan comportemental, les mauvais traitements peuvent provoquer des comportements de méfiance et d'insécurité ainsi que des réactions agressives. De même, ils vont affecter le développement émotif et peuvent engendrer une faible estime de soi, des problèmes émotifs, et des sentiments dépressifs. Enfin, sur le plan relationnel, les enfants ayant subi des mauvais traitements sont plus à risque d'être l'objet de rejet de la part des pairs, d'avoir de la difficulté à s'investir dans des liens affectifs et de réagir de façon conflictuelle avec les autres personnes (site internet de l'Association des centres jeunesse du Québec, rapport annuel 2011).

Ces retards sur les différents plans de développement personnel peuvent entraîner, à l'adolescence, des problèmes de comportement tels que l'agressivité, la délinquance, la criminalité, la non-fréquentation scolaire ou encore la consommation abusive de substances. Par ailleurs, à l'âge adulte, ces jeunes sont plus à risque de développer des troubles psychiatriques tels que le syndrome de stress post-traumatique ou des troubles de la personnalité. Toutes ces conséquences vont constituer des difficultés supplémentaires d'intégration sociale lors du passage à l'âge adulte.

En résumé, en s'appuyant sur toutes ces études, on peut affirmer que les enfants vivant en milieu substitut, à la suite de mesures de protection, constituent un groupe vulnérable aux problèmes de santé mentale et aux troubles de comportement, ce qui les handicape grandement lors de leur transition à l'âge adulte pour devenir autonomes et s'intégrer socialement et professionnellement dans la société.

Il est important de considérer également le milieu familial des jeunes, car celui-ci va avoir un impact sur le développement des enfants et adolescents. En effet, selon Gauthier et Bernier, le sentiment de « cohésion familiale » est un « pivot central » dans la vie des adolescents qui va influencer la construction psychologique de ceux-ci ainsi que la fréquentation scolaire, la consommation de substances et la façon d'envisager l'avenir professionnel (Gauthier et Bernier, 1997). La plupart des jeunes placés à long terme en centre jeunesse ne bénéficient plus de ce sentiment de cohésion familiale, car les liens avec leur famille sont rompus ou dégradés. Nous allons donc voir les différents facteurs de risque ou de protection qui augmentent ou réduisent le risque d'avoir recours aux services de la protection de la jeunesse.

Le rapport de 2011 des centres jeunesse du Québec fait état de ces différents facteurs de risque. Ainsi, le principal facteur de risque est marqué par un milieu de vie en proie à de multiples « sources de stress liées aux revenus insuffisants, au chômage,

aux conditions de logement, à des relations interpersonnelles conflictuelles, à la monoparentalité, au manque de soutien et à l'absence d'un conjoint soutenant ou aux difficultés à concilier le travail et la vie familiale ou encore si la famille manque de soutien et est isolée socialement ou si elle vit dans un climat de violence conjugale » (site internet de l'Association des centres jeunesse du Québec, rapport annuel 2011, p.11).

On peut donc souligner que les enfants signalés à la protection de la jeunesse sont souvent victimes d'inégalités sociales qui relèvent de la pauvreté de leur famille, des problèmes de leurs parents ou de leur communauté (chômage, sous-scolarisation, monoparentalité, violence...). L'ensemble de leur développement est affecté et ils courent un risque élevé de développer des problèmes de santé, notamment de santé mentale, comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents.

Ainsi, selon les données de l'Étude d'Incidence Québécoise (ÉIQ, 1998, cité dans Cloutier *et al.*, 2008), pour 45% des enfants, la principale figure parentale vit sur l'aide sociale, la proportion des parents n'ayant pas terminé leurs études secondaires est de 43%, le revenu familial est en général faible et on observe une plus grande incidence de familles monoparentales. Par ailleurs, dans leur étude de 2003, Mayer et Lavergne (cité dans Cloutier *et al.*, 2008) constatent que les risques de signalement augmentent avec la pauvreté et le faible niveau d'étude des parents. Ils en concluent donc que la pauvreté économique, psychologique et sociale est un indicateur fiable du risque d'avoir à recourir aux services de la protection de la jeunesse.

De surcroît, Cloutier *et al.* (2008) constatent que la pauvreté peut limiter les habiletés parentales, car le contexte de pauvreté provoque une accumulation des facteurs de stress, ce qui va avoir une répercussion sur la qualité des relations parents-enfants. Les parents vivant dans un contexte de pauvreté vont avoir des interactions moins

positives et chaleureuses avec leurs enfants, ce qui va avoir pour conséquence de favoriser des troubles de comportement chez les enfants.

On peut également souligner que les enfants provenant de familles plus pauvres reçoivent en moyenne moins de stimulations sociales et cognitives dans la petite enfance et possèdent moins de ressources pour apprendre (telles que des livres et des jouets éducatifs). Cela va avoir pour conséquence que lors de l'entrée à l'école, ils sont à risque de présenter un retard scolaire sur le plan des habiletés verbales et mathématiques. Par ailleurs, le niveau socioéconomique des familles est également un fort déterminant de la compétence sociale, car les enfants de familles défavorisées vont participer à moins d'activités parascolaires et de loisirs et vont donc moins développer de compétences relationnelles.

En outre, le fait que l'un des parents présente un problème de santé mentale ou une consommation abusive de substances constitue également un facteur de risque. Ainsi, selon Cloutier *et al.* (2008), dans 45% des familles dont le signalement s'est avéré exact, au moins un des parents avait un problème de consommation abusive de drogues ou d'alcool.

Par ailleurs, on peut souligner que la pauvreté a un impact sur la santé mentale des parents, ce qui va avoir une répercussion sur la santé mentale des jeunes. En effet, le stress chronique dû aux conditions de vie difficiles va entraîner une plus grande prévalence de problèmes de santé mentale. On observe, par exemple, plus de risque de suicide et trois fois plus de risque de dépression chez les parents à faibles revenus. Les problèmes de santé mentale peuvent réduire la qualité de soin et d'attention aux enfants, car les parents présentant un problème de santé mentale auraient moins d'empathie, moins d'implication émotionnelle et de sensibilité à l'enfant (Cloutier *et al.*, 2008).

Ainsi, on peut dire que la pauvreté freine le développement des enfants tant social que cognitif et les conséquences sont plus graves lorsque les enfants sont exposés en bas âge à la pauvreté. Par ailleurs, le fait que l'un des parents ait été exposé à un climat de violence familiale dans son enfance est aussi un risque d'avoir recours à la protection de la jeunesse.

Cependant, il existe aussi certains facteurs de protection qui réduisent l'incidence du recours à la protection de la jeunesse ou du moins le temps d'intervention des centres jeunesse tels que la présence d'un conjoint ou d'un réseau personnel soutenant, une bonne estime de soi des parents ou de bonnes connaissances du développement de l'enfant, le recours à des pratiques éducatives plus démocratiques et moins punitives et la connaissance et le recours aux ressources communautaires (site internet de l'Association des centres jeunesse du Québec, rapport annuel 2011).

Selon les conditions de vie des jeunes dans leur milieu naturel, un placement s'avère parfois nécessaire afin de permettre d'offrir au jeune un milieu adéquat pour son bon développement. Les intervenants sociaux de la protection de la jeunesse travaillent avec les familles pour désamorcer les motifs de compromission et favoriser un retour rapide dans le milieu d'origine. Toutefois, pour certains jeunes, un retour familial n'est pas envisageable et ils sont alors placés en milieu substitut pendant plusieurs années, voire même jusqu'à majorité. Bien que le placement soit nécessaire, nous allons voir dans la sous-partie suivante que le système institutionnel de placements à long terme présente aussi des effets néfastes pour les jeunes, spécifiquement en ce qui a trait à leur préparation et transition à la vie adulte.

1.1.4 Les effets pervers de l'hébergement institutionnel

En plus des déficits et des retards de développement dont peuvent souffrir les jeunes placés, le système institutionnel peut lui-même constituer un frein supplémentaire à l'intégration sociale lorsque les jeunes sont placés à long terme (de l'enfance ou du début de l'adolescence jusqu'à majorité). En effet, bien que le placement en milieu substitut soit un recours nécessaire en regard des dangers que comporte le milieu naturel, certaines caractéristiques du milieu institutionnel peuvent tout de même être remises en cause. Ainsi, il semblerait que le placement puisse avoir à long terme des effets pervers qui pourraient expliquer les difficultés exacerbées d'intégration sociale des jeunes lors de leur passage à majorité.

Ainsi, au sein même des centres jeunesse, la question du devenir des jeunes adultes qui quittent les centres préoccupe les intervenants et de nombreux comités de pilotage ont vu le jour. Ces comités ont pour but de déterminer les conséquences néfastes des placements et de trouver des solutions pour pallier le manque de préparation à la vie adulte. Ainsi, dans leur rapport de comité de pilotage, Keable et Daigneault (2008) abordent les conséquences d'un hébergement de long terme, à savoir une fragilité émotionnelle pour les jeunes hébergés avec un sentiment d'insécurité dû aux nombreux déplacements et l'incapacité d'établir des liens sociaux durables. Par ailleurs, ils mettent l'accent sur l'effet pervers de la vie en institution pour les jeunes en les rendant parfaitement adaptés à la vie institutionnelle, mais étrangers à la vie en société, provoquant une désinsertion sociale, ce qui se répercute sur le passage à la vie adulte.

De même, dans leur article sur la transition vers la vie adulte des jeunes hébergés, Goyette et Turcotte (2004) expliquent que la transition est plus difficile pour les jeunes hébergés, car ils vivent en situation de dépendance à l'égard des services

publics et doivent à leur majorité devenir indépendants. Ils ajoutent également que les jeunes placés en centre de réadaptation sont plus vulnérables que les jeunes en général, en raison de leurs déficits sur plusieurs niveaux tels que la scolarisation, l'employabilité, les habiletés de la vie quotidienne, le manque de préparation à la vie autonome et le déficit de liens sociaux.

En effet, en ce qui concerne le réseau social des jeunes placés, Goyette *et al.* (2011) « montrent que les jeunes qui ont été placés ne sont pas sans ressources, mais qu'ils ont tendance à s'enfermer dans un réseau clos et pauvre en ressources » (Goyette *et al.*, 2011, cité dans Colombo, 2013a, p.265). Goyette et Royer (2009) expliquent également qu'un placement à long terme peut provoquer chez les jeunes des fractures relationnelles importantes, tant au niveau de leur réseau familial que de leur réseau amical. La faiblesse de réseau social des jeunes constitue une difficulté majeure dans la transition à l'âge adulte, car ils manquent de soutiens adéquats. C'est un point essentiel sur lequel nous reviendrons dans le deuxième chapitre lorsque nous aborderons l'importance du lien social dans la transition à l'âge adulte (partie 2.1.3).

Pour améliorer l'intervention auprès des adolescents, le centre jeunesse a établi un modèle d'intégration sociale avec des pistes d'intervention spécifiques à chaque volet. L'intégration sociale est un concept qui se définit selon plusieurs dimensions, différentes selon les modèles des auteurs. Ainsi, dans son modèle, Castel (1995) définit l'intégration sociale selon deux axes, l'axe intégration/ non-intégration par le travail et l'axe insertion/ non insertion dans un réseau social stable. Pour leur part, De Gaulejac et Taboada-Léonetti (1994) proposent un modèle en trois dimensions : social, économique et symbolique. Ces modèles seront présentés dans le deuxième chapitre, dans la partie 2.1.5 portant sur l'exclusion.

S'inspirant des différents modèles, le centre jeunesse a choisi d'adopter un modèle d'intégration sociale en quatre domaines : le domaine personnel, le domaine relationnel/familial, le domaine fonctionnalité/productivité et le domaine symbolique (Gaudet *et al.*, 2005).

Ce modèle a pour but de pallier le déficit de préparation à la vie autonome des jeunes placés à long terme. Cependant, alors que les domaines personnel et fonctionnel/productif sont bien développés, les sphères relationnelle et symbolique sont peu travaillées et les jeunes sortent donc avec un important retard relationnel, ce qui va interférer sur leurs relations sociales, mais plus largement aussi sur leurs relations socioprofessionnelles, amicales, familiales et amoureuses, affectant l'ensemble de leur intégration sociale. À la fin du processus de recherche, nous reviendrons sur ce modèle dans le chapitre V de discussion pour proposer quelques pistes d'intervention pouvant être envisagées afin d'aider les jeunes à travailler l'ensemble des quatre domaines d'intégration sociale pour favoriser leur intégration et leur transition à l'âge adulte (partie 5.4 et 5.5).

Ainsi, bien que la transition à l'âge adulte soit une transition de vie difficile pour l'ensemble des jeunes, la vie institutionnelle en hébergement va exacerber les déficits et ajouter des facteurs de difficulté en coupant les jeunes d'un milieu de vie naturel.

Nous allons maintenant présenter la situation à l'étude, c'est-à-dire exposer l'éventail des difficultés qui se posent pour les jeunes placés à long terme, ce qui nous amènera, après la présentation du projet de jumelage intergénérationnel étudié dans ce mémoire, à poser notre question de recherche.

1.1.5 Situation à l'étude

Pour la population en générale, la transition de l'adolescence à l'âge adulte est difficile, car les jeunes doivent parvenir à l'autonomie, tant financière qu'émotionnelle. Goyette (2013) détermine trois espaces sociaux intégrateurs dans lesquels une transition doit s'effectuer lors du passage à l'âge adulte : le marché du travail, la famille et le logement.

Pour la majorité des jeunes, cette transition s'effectue progressivement, à travers des allers-retours entre un logement autonome et la résidence familiale et entre les études et un emploi. Par exemple, selon Gauthier et Bernier (1997), environ 85% des jeunes âgés de 18 à 19 ans vivent encore chez leurs parents et ce serait la famille qui pourvoierait à la sécurité de base des jeunes et qui leur permettrait de franchir les différentes étapes menant au statut d'acteur social. De plus, la majorité des jeunes disposent d'un réseau amical et familial stable, capable de leur apporter du soutien.

Cependant, pour les jeunes adultes sortant des centres jeunesse, la situation est bien différente : ils ont un faible réseau social, leur famille n'est pas toujours présente et pas toujours adéquate, ni à même de leur fournir du soutien. Les jeunes vivent une véritable rupture, passant de la prise en charge quasi totale en institution à l'obligation de gérer seuls leur vie quotidienne ainsi que leur recherche d'emploi et de logement. La rupture est abrupte et il s'en suit un risque de désinsertion sociale du fait de leur grande vulnérabilité.

Néanmoins, environ 5 000 jeunes atteignent chaque année leur majorité après un parcours de placement (Keable et Daigneault, 2008). Ce problème préoccupe donc les centres jeunesse qui ont mis en place divers programmes visant à préparer l'insertion

dans le monde du travail et l'autonomie avant la fin de l'hébergement, comme par exemple le Programme Qualification Jeunesse (PQJ).

Le programme PQJ a été mis en place en 2001 par les centres jeunesse du Québec. Ce programme vient en aide à environ 10 % des jeunes qui quittent le centre jeunesse à 18 ans. Il a pour but de préparer les jeunes à l'autonomie à travers trois objectifs principaux : « préparer et encadrer le passage à la vie autonome ; intégrer les jeunes dans le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante ; et développer des réseaux de soutien et d'aide autour des jeunes » (Goyette, 2013, para. 5). Ce programme s'adresse aux jeunes entre 16 et 19 ans, couvrant ainsi la première année de la fin du suivi institutionnel, afin d'éviter ce que Goyette qualifie de « lâchage institutionnel » (Goyette, 2013, para.10). Le programme PQJ a été créé afin d'accompagner les jeunes les plus en difficulté dans leur transition à l'âge adulte.

De nombreux jeunes souscrivent à ce programme et bien qu'ils vivent plusieurs difficultés d'insertion en sortant des centres jeunesse, leur intégration est facilitée par la participation à celui-ci. Cependant, les différents programmes d'insertion ne rejoignent pas l'intégralité des jeunes. En effet, certains d'entre eux sont incapables de s'engager dans un programme étant donné leur problématique d'instabilité. Ces jeunes-là sont alors livrés à eux-mêmes lors de leur majorité, le soutien institutionnel s'arrêtant de manière abrupte la journée de leur majorité.

Cette question de l'intégration sociale des jeunes adultes sortant de centre jeunesse est une question qui préoccupe non seulement les intervenants du centre jeunesse, mais aussi les décideurs publics étant donné que ces jeunes « ont tendance à être surreprésentés dans la population marginale adulte (ex. itinérants, toxicomanes, contrevenants, etc.) » (CRÉVAJ, 2012, p.4).

En plus de leur histoire de vie qui peut entraver leurs capacités, la difficulté de transition à l'âge adulte pour ces jeunes peut être expliquée selon plusieurs théories. Ainsi, dans le deuxième chapitre de ce mémoire, portant sur le cadre théorique et conceptuel, nous explorerons les différentes théories pouvant expliquer que le passage à l'âge adulte soit problématique pour les jeunes sortant de centres jeunesse. Mais tout d'abord, nous allons présenter le projet de jumelage intergénérationnel entre la Maison des Grands-Parents de Villeray (MGPV) et le CJM-IU puis nous poserons notre question de recherche, afin de bien saisir les liens entre la situation problème et la partie théorique.

1.2 Présentation du projet de jumelage entre la MGPV et le CJM-IU

Dans cette seconde partie du chapitre I, nous exposerons les caractéristiques du projet de jumelage intergénérationnel entre la Maison des Grands-Parents de Villeray et le Centre Jeunesse de Montréal. Dans la première sous-partie (1.2.1), nous présenterons le projet de jumelage dans les grandes lignes, nous discuterons ensuite de son but (1.2.2), du suivi et de l'accompagnement des bénévoles (1.2.3) ainsi que du rôle de l'étudiante de maîtrise dans le projet de jumelage (1.2.4), et nous finirons par explorer la spécificité intergénérationnelle du jumelage et le rôle que peuvent tenir les aînés pour les jeunes jumelés (1.2.5).

La transition à l'âge adulte des jeunes sortant de centres jeunesse constitue donc un phénomène complexe qui préoccupe aussi bien les centres jeunesse que la communauté elle-même. Ainsi, une équipe du centre jeunesse de Montréal (équipe adolescent du Bureau Sud) et un organisme communautaire, La Maison des Grands Parents de Villeray (MGPV), ont mis en place une collaboration à travers un projet de jumelage intergénérationnel d'adolescents et d'aînés afin de proposer aux jeunes un lieu d'appartenance dans le but de favoriser une transition à l'âge adulte réussie pour

ces jeunes. C'est ce projet, que nous allons vous présenter ci-dessous, que nous proposons d'analyser dans cette recherche de maîtrise, à travers le point de vue des deux types d'acteurs sociaux impliqués dans le projet (adolescents et aînés) pour déterminer ce qu'il apporte aux jeunes et en quoi il les aide jeunes à s'intégrer socialement.

1.2.1 Présentation du jumelage

Le projet que nous avons choisi d'étudier est un projet pilote qui n'a pour l'instant jamais fait l'objet d'une recherche. Il s'agit d'un projet de jumelage intergénérationnel mis en place depuis quatre ans entre le CJM-IU et la MGPV. Le principe de ce projet consiste à jumeler des aînés de la MGPV avec des jeunes du centre jeunesse arrivant à l'âge adulte qui ne peuvent participer aux programmes proposés au centre jeunesse en raison de leurs trop grandes difficultés ou de leur refus de s'impliquer dans un projet institutionnel. Le but de ce jumelage est d'amener les jeunes vers l'autonomie et de leur créer un milieu d'appartenance à travers le lien que les jeunes tissent avec leur bénévole aîné. Le jumelage s'organise en dyade jeune/aîné pour faire des activités à raison d'une fois par semaine, tant à l'intérieur de la MGPV, qu'à l'extérieur. Les bénévoles se regroupent également une fois par mois afin de discuter des réussites de leur jeune et des problèmes rencontrés pour trouver du support et des pistes de solutions auprès des autres membres du groupe et des intervenants.

1.2.2 But du jumelage et mise en place

L'idée du projet est de jumeler un ou une bénévole de la MGPV avec un ou une adolescent(e) de 15 ans et plus, ayant un réseau social quasi inexistant et donc, peu d'ancrage à l'extérieur du centre jeunesse. Cet organisme communautaire regroupe des bénévoles âgés de 50 ans et plus qui s'impliquent auprès des générations plus jeunes. Il a pignon sur rue dans le quartier de Villeray et participe activement au milieu communautaire en offrant plusieurs services et activités dans un cadre intergénérationnel. L'objectif principal consiste à soutenir l'adolescent dans sa démarche vers l'âge adulte par le biais d'activités diverses selon l'intérêt de l'adolescent et de son bénévole. Les activités identifiées ont lieu à l'extérieur du centre d'hébergement du jeune pour permettre son intégration dans la communauté.

Ce projet de jumelage a été élaboré conjointement par l'équipe Adolescent du CJM-IU, Bureau Sud, et la MGPV afin de tenir compte de l'orientation et des objectifs du milieu institutionnel comme de l'organisme communautaire partenaire. En outre, il ne s'agit pas de passer le relai à un autre organisme une fois l'intervention institutionnelle terminée, mais plutôt de créer un réel partenariat en élaborant en équipe l'ensemble des activités et du suivi. Ainsi, les bénévoles ne doivent pas prolonger l'intervention psychosociale, mais le but du jumelage est d'offrir un milieu de référence pour ces adolescents, un lieu où ils peuvent trouver du soutien, des ressources et des gens pour les accueillir au besoin, briser l'isolement, créer des liens à travers l'échange, le partage et l'implication auprès des autres générations, ainsi qu'un endroit où recevoir de l'aide, des conseils et de l'assistance.

1.2.3 Le suivi et l'accompagnement des bénévoles

Dans le but d'apaiser les inquiétudes, de rassurer les bénévoles impliqués auprès des jeunes et ainsi, d'assurer le succès de l'expérience, des rencontres de suivi mensuelles ont été mises à l'agenda pour les bénévoles. Ces rencontres de groupe se composent de tous les bénévoles impliqués dans le projet (une dizaine de bénévoles), d'une bénévole non aînée qui participe à la mise en place des jumelages et de deux intervenants : la directrice de la MGPV et l'adjoint clinique de l'équipe Adolescent du bureau Sud du CJM-IU.

Il faut souligner que le projet étant un projet pilote, le groupe a été constitué avec un but de suivi du jumelage, mais le groupe et le but de celui-ci sont en constante évolution. Il ne s'agit pas d'une intervention de groupe classique ni d'un groupe qui a été pensé et mis en place selon une organisation bien précise. Ce groupe s'est constitué suite à la demande des bénévoles. Le groupe de bénévoles aînés n'est pas exactement un groupe de soutien, mais s'en approche beaucoup, étant donné qu'ils ne doivent pas faire face à des événements stressants à proprement parler, si ce n'est des événements librement choisis à travers leur engagement dans le projet, mais qui peuvent tout de même constituer des expériences difficiles.

En ce qui concerne les caractéristiques du groupe, le groupe est un groupe durable, car il n'a pas une durée fixée dès le départ et c'est un groupe ouvert, car les nouveaux membres participants au jumelage sont intégrés peu à peu selon l'évolution du projet. De plus, les membres peuvent se présenter selon leurs besoins et leurs disponibilités (Turcotte et Lindsay, 2001). Les membres du groupe ont à la fois un haut degré d'homogénéité du fait que tous les bénévoles sont des aînés désirant s'impliquer auprès des jeunes ainsi que dans la communauté, et à la fois un degré d'hétérogénéité

non négligeable, car chacun possède son propre parcours de vie professionnel, son histoire personnelle et ses valeurs.

Le groupe est coanimé par deux intervenants possédant chacun des connaissances et des habiletés différentes et spécifiques. Durant les premières rencontres, le groupe était très structuré, avec de l'apport d'informations à la demande des bénévoles. Mais, petit à petit, ces rencontres de bénévoles ont évolué vers une vraie dynamique de groupe, amenant les bénévoles à s'apporter mutuellement des conseils et à partager leurs expériences et leur ressenti, se disant tous acteurs d'un projet commun.

J'ai eu la possibilité d'observer moi-même cette évolution en raison de ma présence dans les rencontres mensuelles avec les bénévoles du jumelage du fait mon implication depuis bientôt quatre ans dans ce projet. Mon implication et mon rôle dans le projet de jumelage, ainsi que les enjeux liés à ma position d'étudiante-chercheuse vont être présentés dans la sous-partie suivante (1.2.4).

1.2.4 Le rôle de l'étudiante en maîtrise au sein du jumelage

Comme expliqué dans l'introduction, mon intérêt de recherche s'est spécifié lors de mon stage de propédeutique au CJM-IU, équipe Adolescence. J'ai également connu le projet de jumelage intergénérationnel MGPV/CJM-IU au cours de mon stage et j'y ai rapidement trouvé un intérêt de recherche du fait de la collaboration innovante entre ces deux organismes, s'unissant pour aider les jeunes. Au cours de mon stage, avant même l'idée qu'un projet de recherche pourrait s'appliquer au jumelage, une de mes tâches consistait à faire le lien entre le bénévole aîné et le jeune lors d'un

nouveau jumelage. Mon rôle consistait à aller chercher le jeune à son lieu d'hébergement et à l'amener à la MGPV lors de la première rencontre.

Nous avons constaté que les jeunes avaient besoin d'être accompagnés à la rencontre pendant une ou deux semaines, le temps que le lien de confiance avec le bénévole s'établisse et qu'il ose retourner seul à la MGPV. De plus, certains jeunes de centre jeunesse n'ont pas le droit de se déplacer seul, donc je devais les accompagner avant que le bénévole prenne le relai. Toutefois, à la fin de mon stage de propédeutique, les responsables du projet m'ont demandé si je pouvais continuer bénévolement cette tâche, étant donné que les intervenants sociaux n'avaient pas le temps de faire cet accompagnement et que cela risquait de mettre en péril la continuité du jumelage.

J'ai donc accepté de continuer ce rôle d'accompagnement. Cela a pour conséquence que je connaisse donc certains jeunes du projet de jumelage par le fait de cet accompagnement. Je tiens cependant à préciser que je n'ai aucunement effectué de l'intervention auprès de ceux-ci et qu'il s'agissait uniquement de les aider à faire le trajet aller-retour de leur hébergement jusqu'à la MGPV pour la première et parfois la seconde rencontre de jumelage.

En outre, les jeunes du projet que j'ai rencontrés étaient au courant de mon statut d'étudiante à la maîtrise et de mon projet de faire une recherche sur le jumelage. De même, je participe mensuellement aux rencontres de suivi avec les bénévoles et ceux-ci ont été informés de mon statut. Ma position de chercheur et de bénévole à la MGPV sera discutée dans la section des limites de recherche du chapitre III de la méthodologie (partie 3.4).

Nous avons présenté dans les sections précédentes les caractéristiques générales du fonctionnement du jumelage et le rôle de chacun au sein du projet, mais une

particularité de celui-ci reste essentielle à introduire : la dimension intergénérationnelle du jumelage. Nous allons donc maintenant nous pencher sur le concept de l'intergénérationnel et sur le rôle que les bénévoles aînés peuvent jouer auprès des jeunes.

1.2.5 Le concept de l'intergénérationnel

Le jumelage entre la MGPV et le CJM-IU a la particularité d'être intergénérationnel, du fait qu'il met en relation des jeunes âgés de 15 et plus avec des bénévoles aînés de la MGPV qui ont 50 ans et plus. Il est donc important de présenter le concept de l'intergénérationnel, afin de comprendre ce que cette facette du jumelage peut apporter aux jeunes.

1.2.5.1 L'intergénérationnel, un concept lié à celui de «génération»

Le terme intergénérationnel, appelé aussi intergénération, signifie « entre les générations » (Quéniart et Hurtuise, 2009). Avant de parler d'intergénérationnel, il nous faut donc présenter le concept de génération. Cependant, le concept de génération est utilisé dans de nombreuses disciplines, tant dans les sciences humaines que dans l'économie, et il peut prendre plusieurs sens.

Ainsi, selon Loriaux (2013), il désigne tantôt les générations familiales, les cohortes de naissances, les générations historiques et les générations économiques. Ainsi, la

notion de génération peut qualifier un ensemble d'individus nés à la même période historique, tel que la génération X par exemple, ou elle peut représenter l'idée de changement, pour expliquer «des situations qui évoluent au fil du temps (passer de la génération jeune à la génération adulte)» (Quéniart et Hurtubise, 2009, p.13). Il est aussi employé au sein de la famille pour désigner un « ensemble d'êtres, de personnes qui descendent d'un individu à chaque degré de filiation » (site de l'Université de Louvain). Aujourd'hui, dans le monde organisé selon le système de productivité, on regroupe aussi sous le terme génération l'ensemble des individus selon l'étape qu'ils occupent dans le cycle de la vie, à savoir la tranche des personnes en apprentissage pour entrer sur le marché du travail, la tranche des travailleurs ou des personnes en âge de travailler et la tranche des retraités, soit de l'inactivité (site de l'Université de Louvain ; Quéniart et Hurtubise, 2009).

C'est à cette notion de génération selon les étapes de vie que renvoie le projet de jumelage entre la MGPV et le CJM-IU, projet mettant en relation des jeunes qui sont dans l'étape d'apprentissage en vue de préparer leur vie active, et des aînés retraités ou en voie de le devenir. Dans la suite de cette sous-partie, nous porterons une attention particulière aux relations entre les générations familiales, étant donné le parallèle pouvant être fait avec les jeunes et les grands-parents du jumelage.

1.2.5.2 L'intergénérationnel : un lien social entre les générations

Comme nous l'avons dit précédemment, le concept d'intergénérationnel signifie «entre les générations». Il désigne donc la mise en relation de personnes appartenant à des générations différentes, c'est-à-dire à des âges différents et des étapes de vie différentes (Loriaux et Remy, 2013). Dans leur livre intitulé « L'intergénérationnel,

Regards pluridisciplinaires », Quéniart et Hurtubise (2009) expliquent que ce concept renvoie directement à la rencontre avec l'autre, et donc au lien social. Chacun devient à la fois un «passeur» de mémoire et de savoirs et un «receveur». Dans l'intergénérationnel, il y a de la réciprocité dans les échanges entre les partenaires. Ainsi, selon Lefebvre (2009), l'intergénérationnel renvoie à l'interdépendance entre les générations et favorise l'établissement de la solidarité.

Selon Quéniart et Hurtubise, l'émergence du concept d'intergénération n'est pas facile à dater, mais il est utilisé dans de nombreuses disciplines : «la démographie, la sociologie, mais aussi l'anthropologie, l'économie, la psychologie, l'histoire, les sciences de la communication, les sciences médicales, nombreuses sont les disciplines qui traitent de la question intergénérationnelle» (Quéniart et Hurtubise, 2009, p.8). Les auteurs expliquent également que le terme «intergénérationnel» est utilisé dans le langage courant, mais aussi dans les discours politique et médiatique. Ce concept peut prendre un sens positif comme négatif.

En effet, les objectifs premiers de l'intergénérationnel sont de «susciter, d'encourager la création de liens entre les générations, de reconnaître, de favoriser les relations entre les générations, basées sur la réciprocité et le partage de savoirs, d'expériences et d'affection» (Quéniart et Hurtubise, 2009, p.7). Cependant, en raison des différences entre des modes de vie des générations, l'intergénérationnel peut être vu sous le signe du conflit et de la rupture de contact (Quéniart et Hurtubise, 2009).

Toutefois, Vercauteren *et al.*, (2001), expliquent que l'intergénérationnel existe à l'état naturel au quotidien, à partir du moment où des personnes d'âges différents entrent en relation les uns avec les autres. Cependant, comme le souligne le sociologue Dominique Argould (cité dans Vercauteren *et al.*, 2001, p.23) :

Si le concept d'intergénération a été défini, c'est qu'un manque a été repéré et qu'il est ainsi tenté d'y remédié... en mettant en place des actions qui n'auraient pas spontanément existé.

Il est donc important que des organismes communautaires visent à renforcer les liens positifs entre les générations à travers le contact et le partage d'expériences au sein d'actions intergénérationnelles.

Le concept d'intergénération va donc permettre la création de liens sociaux, dans un esprit de transmission, mais aussi dans un esprit de soutien lorsqu'une génération vit des difficultés particulières. Les liens intergénérationnels peuvent constituer un «levier d'intégration sociale» et peuvent permettre le «développement de nouvelles solidarités (en réponse à des injustices ou à des inégalités)» (Quéniart et Hurtubise, 2009, p.13).

D'ailleurs, de nombreux auteurs s'entendent pour dire que les liens intergénérationnels sont porteurs de cohésion sociale (Guérin, 2009 ; Loriaux, 2013 ; Loriaux, et Remy, 2013). Dans son article «Avant-propos» de la revue *Retraite et Société* portant sur les relations intergénérationnelles en dehors de la famille (2013, p.12), Loriaux dira ainsi : « Les actions intergénérationnelles constituent un facteur, parmi d'autres, de maintien et de renforcement de la cohésion sociale entre les générations.»

L'intergénérationnel mettant des individus de générations différentes en lien les uns avec les autres, le contexte de la société va avoir un impact sur le type de lien créé et la façon dont les gens entrent en contact. Nous allons donc voir dans la sous-partie suivante (1.2.5.3) en quoi les modifications de la société ont eu un impact sur les relations intergénérationnelles.

1.2.5.3 Postmodernité et transformations de la vie des aînés et des relations intergénérationnelles

Dans leur article paru dans *Retraite et Société* (2013), Loriaux et Remy rapportent que depuis plusieurs années, la société a évolué de façon à défaire les liens entre les générations. Comme nous le verrons de façon approfondie dans le deuxième chapitre portant sur le cadre théorique et conceptuel (partie 2.1), l'entrée de la société dans la postmodernité a eu pour effet d'effriter le lien social. Dans le deuxième chapitre, les conséquences de la postmodernité sur la population de la jeunesse seront analysées en profondeur, mais il n'en reste pas moins vrai que toutes les générations ont été touchées par la postmodernité, apportant des changements non seulement en ce qui concerne le lien social, mais aussi sur la façon de penser, de se définir, et de vivre des individus, ce qui a eu des répercussions sur toutes les sphères de la vie des personnes, notamment sur la structure familiale et le marché du travail. Tout cela a modifié les rapports entre les générations.

De même, ces modifications observées sont en lien avec des changements sociodémographiques tels que l'allongement de l'espérance de vie, la diminution du nombre d'enfants par famille et la recherche de l'autonomie individuelle. De plus, on observe un abaissement de l'âge de départ en retraite. On entend souvent, en raison de la cohorte de naissances des baby-boomers, désignés aujourd'hui sous le nom de papys boomers, que la population est de plus en plus vieillissante. Néanmoins, selon Vercauteren *et al.* (2001), la population ne vieillit pas, mais rajeunit, car le nombre de personnes désignées comme «vieilles» diminue en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

En effet, Guérin (2009), explique que la vieillesse est soumise à la perception sociale. Cette perception de l'âge est une «construction culturelle relative et évolutive»

(Guérin, 2009, p. 41). En raison de l'amélioration des conditions de vie des individus, ils seraient considérés socialement « vieux » à un âge biologique plus avancé que celui établi par les démographes, déterminé par le passage à la retraite. Ainsi, dans notre société actuelle, les personnes retraitées bénéficieraient donc d'une période de plusieurs années pendant laquelle elles seraient inactives sur le plan du marché du travail, mais ne seraient pas « vieilles » selon la perception sociale et culturelle. Cela va entraîner des modifications dans le mode de vie des personnes retraitées, mais aussi dans les relations intergénérationnelles.

Afin de désigner cette catégorie de jeunes retraités, Guérin (2009) choisit de leur consacrer une nouvelle catégorie sociodémographique, qu'il nomme la catégorie des jeunes séniors, dont l'âge s'étend de 50 à 70 ans. Selon lui, ils ont trois atouts spécifiques à leur catégorie : « le temps disponible, le pouvoir d'achat et la santé » (Guérin, 2009, p.36). De même, selon Quéniart et Hurtubise (2009, p. 7), « les aînés sont à la fois en meilleure santé, et actifs pour une grande part d'entre eux, et économiquement indépendants pour beaucoup ». Guérin (2009, p.85) désigne la retraite comme « l'âge de tous les possibles » et comme « un moment de vie riche en opportunités ».

En plus de leur bonne santé, dont dispose actuellement la majorité des jeunes séniors, ces derniers bénéficient avant tout de temps, qu'ils sont libres d'occuper selon leurs envies. Ils semblent que les aînés choisissent d'occuper une partie de leur temps libre à travers deux types d'implications : l'implication familiale auprès de leurs petits-enfants et l'implication citoyenne.

Ainsi, selon Kempers et Dandurand (2009), on observerait une augmentation de la mobilisation des aînés auprès de leurs petits-enfants au cours des dernières décennies. En raison de la diminution de la taille des familles, le réseau de solidarité horizontal

des oncles et tantes tendrait à diminuer, et l'augmentation de l'espérance de vie permettrait aux grands-parents d'exercer leur rôle en créant des relations privilégiées avec leurs petits-enfants. Les grands-parents ne sont plus associés à la vieillesse, et l'image de la grand-parentalité tend à aller vers une représentation positive et moderne de grands-parents «autonomes sur les plans pratique et financier, actifs, riches d'expériences nouvelles, disponibles pour eux-mêmes et pour les autres» (Schneider *et al.*, 2005, p.11).

En dehors des relations familiales, les aînés s'impliquent sur le plan citoyen. Selon Guérin, S. (2009) ainsi que Schneider *et al.* (2005), bien qu'étant majoritairement inactifs sur le marché du travail, les retraités restent des personnes actives dans la société. Beaucoup d'aînés s'impliquent sur les plans social, politique et associatif. Certains continuent même à exercer une activité professionnelle, mais la plupart d'entre eux s'impliquent sous forme de dons financiers ou en terme d'engagement bénévole dans des actions socialement utiles.

La retraite, au XXe siècle, est un moment citoyen (...) Les retraités demeurent des actifs. Ils contribuent au développement économique et social de la collectivité. Chacun d'eux est bien un actif, un acteur, qui crée des richesses et contribue à faire bouger le monde. (Guérin, 2009, p. 100)

Dans le jumelage, comme dans les projets intergénérationnels, les bénévoles aînés s'impliquent socialement, mais il y a également un parallèle à faire avec la grand-parentalité, bien qu'aucun lien biologique ne lie les partenaires. C'est ce que nous allons voir ci-après.

1.2.5.4 Les relations intergénérationnelles en dehors de la famille

L'étude des relations intergénérationnelles s'est surtout effectuée au sein des relations familiales (Loriaux, 2013). Toutefois, comme nous l'avons dit précédemment, les relations intergénérationnelles en dehors de la famille sont présentes partout dans notre environnement naturel, à partir du moment où des individus qui sont à des étapes de vie différentes entrent en relation. On observe des relations intergénérationnelles dans les garderies, à l'école, mais aussi dans les clubs de sport, les syndicats, les lieux de culte, etc.

Les aînés qui s'impliquent auprès des générations plus jeunes vont créer un lien proche des liens familiaux grands-parents, petits-enfants. Les auteurs parlent de «grands-parents sociaux» ou encore de «grand-parentude» (Vercauteren *et al.*, 2001). Selon ces auteurs, cette «grand-parentude semble obéir aux mêmes règles relationnelles que le rapport naturel biologique, tant au niveau de l'instauration des complicités ludiques et d'idéation qu'à celui de la création de liens affectifs significatifs» (Vercauteren *et al.*, 2001, p.61). Ainsi, en analysant les bienfaits de la présence des grands-parents auprès de leurs petits-enfants, nous pourrions en déduire les bénéfices de la présence des grands-parents sociaux auprès des jeunes qu'ils côtoient.

En ce qui concerne les spécificités et les avantages des relations grands-parents et petits-enfants, Schneider *et al.* (2005) mentionnent que leur rôle de seconde position, c'est-à-dire dépourvu des rôles directs d'éducation et d'autorité attribués aux parents leur permet d'être disponibles et réceptifs aux besoins des enfants et des adolescents et de ne ressentir que de l'amour pour eux. Ils ont un rôle de transmission et de découverte de nouvelles choses. Par ailleurs, en raison de l'écart entre les générations et de l'absence de contraintes éducatives, les relations intergénérationnelles s'en

verraient pacifiées, sans concurrence ni confrontation (Guérin, 2009). Les petits-enfants sociaux bénéficieraient donc des mêmes avantages de la relation de grand-parentalité avec leurs grands-parents sociaux.

De surcroît, la grand-parentalité sociale présenterait ses propres avantages. En effet, les interactions entre les individus n'étant fondées sur aucun lien biologique ni familial, leur relation n'est pas déterminée par un rôle préétabli par la société. L'aspect de gratuité de motivation de la relation aurait un impact positif sur les partenaires.

Le contexte de la relation, caractérisé à l'origine par une totale gratuité de motivation et dépourvu de toute implication affective-familiale, offre aux deux générations un terrain de liberté d'expression absolue, sans contraintes morales ni liens situationnels susceptibles de conditionner la relation. (Vercauteren *et al.*, 2001, p.50)

Depuis les dernières décennies, de plus en plus de projets intergénérationnels ont vu le jour, au Québec comme en Europe, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Néanmoins, selon une étude de Loriaux et Remy (2013) en Belgique francophone, les projets intergénérationnels s'adresseraient en grande majorité aux enfants d'âge primaire, délaissant les plus jeunes enfants, les adolescents et jeunes adultes. En outre, dans leur étude, ils déplorent le manque de projets établis dans le but de développer des solidarités pour venir en aide aux personnes en difficultés. Le projet de jumelage est donc représentatif des projets intergénérationnels novateurs, car il s'adresse à un public plus âgé que d'âge primaire et à une population en difficulté. Dans ce jumelage faisant intervenir des aînés et des jeunes de centre jeunesse, nous pouvons nous demander si le lien entre les jeunes et les bénévoles pourra s'assimiler aux liens de grand-parenté sociale. Cette question sera discutée dans la partie 5.1.4 du chapitre V.

Le projet de jumelage n'a encore jamais fait l'objet d'une recherche. Il nous a donc paru intéressant de proposer un parallèle avec une recherche effectuée sur un projet de jumelage intergénérationnel entre des familles avec des enfants en bas âge et des aînés pour illustrer les effets des relations intergénérationnelles. C'est cette étude que nous allons développer dans la sous-partie suivante (1.2.5.5).

1.2.5.5 Analyse d'un programme d'intervention sociale présentant de nombreux points communs avec le projet de jumelage MGPV/CJM-IU.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il existe peu de projets mettant en relation des jeunes en difficulté avec des grands-parents sociaux. Toutefois, les projets intergénérationnels avec les enfants en bas âge foisonnent et la littérature concernant la participation sociale des aînés à travers le bénévolat est très abondante. Ainsi, il est intéressant de constater que d'autres projets de jumelage intergénérationnel ont déjà fait l'objet de recherche. L'article sur la « Participation sociale des aînés pour soutenir les jeunes familles avec enfants de 0 à 5 ans, premier bilan d'une expérience novatrice en prévention familiale » de Perreault *et al.* (1996) rend compte d'une recherche sur les effets d'un jumelage intergénérationnel sur des jeunes enfants, leur famille et les bénévoles aînés impliqués.

Dans leur article sur la participation sociale des aînés pour soutenir les jeunes familles, les auteurs nous présentent les répercussions d'un projet de jumelage intergénérationnel entre des aînés et de jeunes familles ayant des enfants de 0 à 5 ans. Mis à part que les populations cibles sont ici des jeunes enfants et des familles, le projet comporte de nombreux points communs avec le projet de jumelage MGPV/CJM-IU.

Le projet intergénérationnel présenté par Perreault et *al.*, avait pour but de réduire les inégalités sociales au niveau de la santé et des conditions que vivent les jeunes familles avec des enfants de 0 à 5 ans des quartiers à faible revenu par une implication sociale accentuée des aînés ayant des connaissances parentales. Les principaux buts du projet étaient de créer un réseau communautaire d'aînés apportant du soutien aux familles, de dépister les jeunes familles les plus à risque, d'intervenir auprès de ces familles pour les soutenir à long terme dans les habiletés parentales et de renforcer le sentiment de compétence et de responsabilité chez les jeunes familles. De plus, le projet visait à sensibiliser les aînés sur leur rôle social potentiel dans la société. Dans ce projet, comme dans le projet de jumelage MGPV/CJM-IU, il est bien spécifié que les services d'entraide de grands-parents ne doivent pas se substituer aux interventions des professionnels.

Les résultats de ce projet ont montré des impacts positifs tant pour les bénévoles aînés que pour les familles et leurs enfants. En ce qui concerne les aînés, ceux-ci se sont sentis utiles et valorisés à travers le sentiment de rester socialement utile à la vie communautaire et ont eu le sentiment que leur qualité de vie avait augmenté, réduisant l'isolement à travers la participation sociale. Selon les auteurs (Perreault et *al.* 1996), « ils recréent un lieu social de participation et ralentissent leur marginalisation ». En ce qui concerne les familles, les auteurs ont pu observer des résultats très importants dans l'augmentation des habiletés parentales et l'augmentation positive du climat et des attitudes familiales. Il semble donc que le jumelage intergénérationnel puisse permettre l'augmentation de la qualité de vie des deux types de populations, d'un côté, les aînés bénévoles, et d'un autre, les plus jeunes générations vivant dans la pauvreté.

Les relations intergénérationnelles semblent donc avoir un impact positif sur les individus, qu'ils soient des jeunes enfants, des parents ou des aînés. On peut supposer

que cet impact positif se retrouvera également auprès des jeunes mis en relation avec des aînés, c'est ce dont nous discuterons dans la partie 5.1.4 du cinquième chapitre.

Aux vues des difficultés énoncées précédemment pour les jeunes placés en centre jeunesse devant se préparer à la vie adulte, un petit « coup de pouce » de la part de bénévoles aînés semble être le bienvenu. Mais dans quelle mesure ce jumelage aide-t-il réellement les jeunes ? Que leur apporte-t-il ? C'est à ces interrogations que nous amène la présentation de la situation problème et du projet de jumelage de la MGPV. Elles nous conduisent à poser notre question de recherche.

1.3 Question de recherche

Comme nous l'avons présenté dans les parties précédentes, la transition à l'âge adulte constitue une étape difficile pour les jeunes sortant d'un placement à long terme en centre jeunesse. En effet, lors de leur sortie du centre, il est demandé aux jeunes de s'intégrer dans la communauté. Cependant, du fait de leur placement en centre de réadaptation, les jeunes sont adaptés à la vie institutionnelle, mais coupés de la vie « réelle » ; d'une certaine façon, ils vivent à l'écart de la communauté depuis plusieurs années. Par ailleurs, n'ayant souvent pas ou peu de réseau social vers qui se tourner pour trouver de l'aide, ces jeunes se retrouvent bien souvent seuls avec leurs difficultés, ce qui peut les mener vers la désaffiliation et la marginalisation, comme nous allons le voir dans le deuxième chapitre. C'est la raison pour laquelle la transition à l'âge adulte des jeunes institutionnalisés peut être problématique et vécue très difficilement par ceux-ci.

Certes, les centres jeunesse offrent des programmes institutionnels pour permettre aux jeunes de se préparer à la vie autonome. Cependant, tous les jeunes ne sont pas rejoints et c'est à ces jeunes-là que nous avons choisi de nous intéresser dans cette recherche. Justement, le projet pilote de jumelage intergénérationnel entre le CJM-IU et la MGPV tente de rejoindre ces jeunes en leur offrant un accompagnement et un lieu d'appartenance dans le but de permettre leur épanouissement, le développement de leur pouvoir de décision, et de les ancrer dans la société.

Ainsi, la question de recherche qui découle de la problématique peut se formuler comme suit :

- Dans quelle mesure un accompagnement à long terme d'un jeune hébergé en centre jeunesse jusqu'à majorité, par un bénévole aîné, dans un contexte communautaire, facilite-t-il la reconnaissance et ainsi la transition à la vie adulte et l'intégration sociale de celui-ci ?

Nous avons choisi de répondre à cette question en nous appuyant sur la théorie de la reconnaissance proposée par le philosophe social Alex Honneth, afin d'analyser nos données sous l'angle psychosocial de la construction identitaire. Nous allons maintenant développer cette théorie dans le second chapitre, ainsi que les différents concepts nécessaires à la compréhension de celle-ci.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons choisi de nous intéresser à la théorie de la reconnaissance, étant donné qu'elle est liée à la construction identitaire et donc à la transition à la vie adulte des jeunes sortant de centre jeunesse. Mais, comme nous le verrons dans la partie 2.2, la reconnaissance ne peut s'effectuer sans la présence d'autrui. Cette théorie est donc à mettre en relation avec le concept de lien social. Le lien social s'inscrit lui-même dans un contexte de société.

C'est pourquoi avant d'entrer dans les assises de la théorie de la reconnaissance, nous avons choisi de poser tout d'abord les balises conceptuelles de la société actuelle dans laquelle les jeunes se développent. Nous aborderons ainsi les concepts de postmodernité, d'individualisme, de lien social, d'exclusion et de désaffiliation, de vulnérabilité, de marginalité et enfin des jeunes de la rue. Présenter ce cadre conceptuel avant d'effectuer les liens avec la théorie de la reconnaissance nous a paru revêtir davantage de sens, étant donné que le contexte de société a un impact sur les attentes de reconnaissance des individus et davantage encore pour les jeunes qui vivent leur transition à l'âge adulte.

Ainsi, nous présenterons tout d'abord le cadre conceptuel dans une première partie (2.1), puis nous exposerons la théorie de la reconnaissance dans une seconde partie (2.2). Pour finir, nous reviendrons brièvement sur la question de recherche en

apportant des sous-questions de recherche en lien avec les différents concepts et théories développés dans ce second chapitre (2.3).

2.1 Cadre conceptuel

Comme le soulignent très bien Goyette *et al.* (2012), la transition à l'âge adulte des jeunes suivis en centre jeunesse est influencée par de nombreux facteurs qui outrepassent la simple responsabilité individuelle. Les différentes explications théoriques et conceptuelles suivantes permettent de rendre compte des difficultés de transition à l'âge adulte, d'une part pour l'ensemble de la population de la jeunesse, mais davantage encore pour les jeunes sortant d'un long placement et devant se réintégrer dans la société au passage de leur majorité. Nous allons voir dans cette partie que le terme « jeunesse » ne désigne plus une période marquée par les archétypes du bonheur de vivre, mais plutôt par un moment de la vie, où les individus cherchent à trouver leur place dans le monde social, et tentent d'éviter les écueils de l'exclusion sociale (Gauthier et Bernier, 1997).

Dans une première sous-partie (2.1.1), nous allons présenter le contexte postmoderne de la société actuelle, dont les caractéristiques engendrent des répercussions non négligeables sur la transition à l'âge adulte. Dans la seconde sous-partie (2.1.2), nous expliquerons les différents types d'individualisme et les conséquences sur l'intervention. Un accent particulier sera mis sur le lien social dans la troisième sous-partie (2.3) et sur son rôle de catalyseur de l'intégration sociale (2.1.4). Nous aborderons ensuite les différentes théories de l'exclusion dans une cinquième sous-partie (2.1.5) et nous porterons une attention particulière sur la théorie de la

désaffiliation. Pour finir, nous reviendrons sur la vulnérabilité des jeunes placés (2.1.6) et sur le concept de marginalité et des jeunes de la rue (2.1.7).

2.1.1 La postmodernité

La transition à l'âge adulte est actuellement une transition de vie difficile non seulement pour les jeunes hébergés au centre jeunesse, mais aussi pour l'ensemble des jeunes adultes du fait du contexte de vie actuel parfois nommé postmodernité, hypermodernité (Aubert, 2004 ; Parazelli, 2003), « crise de la modernité » (Castel, 1991) ou encore « temps de mutation ou sociétés post-industrielles » (Bajoit, 2005) selon les auteurs. Nous avons choisi d'utiliser ici le terme postmodernité étant donné que, bien que celui-ci soit critiqué comme concept « fourre-tout », de nombreux auteurs s'y réfèrent tout de même.

Ainsi, Xiberras (1996), Paugam (2008) et Gauthier et Bernier (1997) utilisent le terme de postmodernité. Celui-ci ne désigne pas une rupture avec la modernité, mais exprime plutôt l'entrée dans une nouvelle ère, dans laquelle les caractéristiques de la modernité sont poussées à l'extrême, nouvelle ère caractérisée par l'appartenance à « un univers flou de rôles, de valeurs et de normes » (Gauthier et Bernier, 1997, p. 154). En effet, à partir du début du XIX^e siècle, la société s'est modifiée en raison du contexte historique de guerre, de la place et du rôle de l'État, ainsi que des avancées technologiques, faisant place à l'ère de la modernité puis de la postmodernité. Ces changements se sont effectués en continuité avec la société traditionnelle, mais ont eu des répercussions sur la façon de penser, de se définir, de désirer, de vivre et d'exister des individus. Dans l'évolution de la société traditionnelle à la postmodernité, l'individu prend une place de plus en plus importante par rapport à la société.

Xiberras exprimera les conséquences de la montée de l'individualisme comme suit :

La postmodernité a pour résultat d'avoir contribué à atomiser la société pour en faire un ensemble d'individualités qui se contentent de rompre de temps à autre leur solitude dans des agrégations éphémères, faute de la cohésion que produisent les croyances en des valeurs stables et communes. (Xiberras, 1996, p.10)

De la même façon, Castel souligne que la société actuelle devient de plus en plus une société d'individus dans laquelle il existe de plus en plus de « difficultés et de risque d'exister » (Castel, 1995, p. 462). Ainsi, la montée de l'individualisme a eu pour conséquence la modification du lien social entre les individus (c'est-à-dire la capacité des individus à se relier les uns les autres), ce qui a entraîné des répercussions dans l'organisation de la société, dans la façon de concevoir la marginalité et implique de nouveaux enjeux dans l'intervention sociale.

2.1.2 Les différents types d'individualisme et conséquences dans l'intervention

Comme nous l'avons dit précédemment, la société postmoderne se caractérise par une montée exacerbée de l'individualisme. Cependant, il n'existe pas un individualisme unique, mais plutôt des individualismes. En effet, on distingue trois formes d'individualisme et ces différentes formes vont avoir un impact sur la perception de la problématique d'intégration sociale des jeunes adultes ainsi que sur l'intervention sociale.

Le premier, l'individualisme libéral, caractéristique de la société fonctionnaliste, s'est constitué en opposition à la société holiste. Ce type d'individualisme se base sur la loi

du marché et va de pair avec le capitalisme. La place de l'État est minimale pour ne pas brider la liberté individuelle. Les inégalités ne sont pas prises en compte et les individus sont repliés dans leur vie privée. La seconde forme, l'individualisme démocratique, relève de la théorie structurelle et vient s'opposer au principe de libre marché et se lève contre les inégalités sociales. Dans cette forme, les individus sont davantage égaux, la place du social est prépondérante et l'État joue un rôle important. La dernière forme est l'individualisme anarchisant qui prône un détachement total du Moi avec les autres individus. Le Moi de chaque individu doit s'affranchir de toute contrainte sociale, il y a absence d'État et de social.

Ces trois formes sont interreliées et ne sont pas mutuellement exclusives ; elles coexistent en différentes proportions dans chaque société et ces proportions sont fluctuantes. La montée de l'individualisme et sa présence en deux formes dominantes (libéral et démocratique) impliquent des conséquences dans la pratique du travail social. Nous présenterons ici uniquement les deux formes principales d'individualisme étant donné que l'individualisme anarchisant est présent en faible proportion dans la société. Les individualismes libéral et démocratique soulèvent trois enjeux sociaux.

Le premier réside dans le choix entre une approche technocratique liée à l'individualisme libéral et une approche dialogique liée à l'individualisme démocratique. L'approche technocratique consiste à effectuer une intervention standardisée. Le but recherché est la production de résultats quantifiables. L'approche dialogique, quant à elle, accorde de l'importance à l'expérience professionnelle et à l'empathie. On recherche plutôt des résultats qualitatifs.

Le second enjeu, lié au premier, est la responsabilité individuelle dans la gestion des problèmes, versus la solidarité sociale. La responsabilité individuelle représentative

de l'individualisme libéral consiste à attribuer les problèmes aux individus en tant que sujets inadaptés à la société. Le but de l'intervenant est alors de réadapter l'individu à celle-ci. La solidarité sociale, de son côté, liée à l'individualisme démocratique, considère que les inégalités sociales sont créées et entretenues par la société. L'intervenant aura alors pour rôle de modifier la société et de viser l'augmentation des mesures sociales.

Le dernier enjeu est la gestion des risques, versus la prise de risque. Un intervenant qui gère le risque applique une approche technocratique, se protège en appliquant la loi et les règles du système sans forcément miser sur les capacités de changement de l'individu. La personne en demande d'aide va être prise en charge par les institutions. Au contraire, la prise de risque va s'ancrer dans une approche dialogique. L'intervenant va prendre en compte l'individu, miser sur son potentiel de changement et décider d'un plan d'intervention en collaboration avec celui-ci.

Au sein de notre société, c'est la logique libérale avec l'approche de gestion du risque qui prédomine, balise et va déterminer les interventions. L'intervention se centre sur un « symptôme » à « soigner » ou un individu à rééduquer afin de garantir le bien-être de la population générale. Toutefois, en se centrant sur la gestion du risque et en stigmatisant les jeunes en population cible, l'accompagnement de ceux-ci dans leur transition à la vie adulte est délaissé et ils ne reçoivent pas le soutien nécessaire à leur émancipation. Ainsi, certains auteurs ont tenté de repenser l'intervention en terme plus dialogique, afin de redonner du pouvoir aux jeunes. Comme nous l'avons vu précédemment dans la présentation du projet de jumelage, ce projet pilote de jumelage intergénérationnel se veut davantage dialogique que technocratique. Notre recherche permettra d'avoir le point de vue des acteurs concernés (jeunes et bénévoles aînés) sur cette façon d'intervenir.

La montée de l'individualisme a pour effet un effritement du lien social, lien qui est inhérent à la cohésion sociale. Nous allons voir dans la partie suivante en quoi le lien social est affecté par le contexte de postmodernité de la société actuelle et quelles en sont les répercussions pour les jeunes adultes sortant de centre jeunesse.

2.1.3 Lien social et postmodernité

L'époque de la postmodernité se caractérise par une exacerbation des caractéristiques de la société moderne et la montée de l'individualisme, ce qui va avoir pour conséquence de rompre avec l'idée d'un modèle normatif à suivre. On assiste alors au brouillage des repères normatifs, brouillage qui perturbe tant les individus que les institutions dans leur rôle à jouer dans la société (Bajoit, 2005). Ce brouillage des repères normatifs, aussi appelé « démultiplication des repères normatifs » (Colombo, 2011) ne signifie pas une absence de repères, mais bien au contraire, une multitude de valeurs et d'avis contradictoires pour une même situation, au milieu desquels l'individu est perdu et incertain face à ses choix.

Concernant le lien social, on observe une modification de celui-ci : en effet, dans la société traditionnelle, les relations entre les individus étaient peu nombreuses, mais profondes et durables alors qu'actuellement, les relations sont plus nombreuses et variées, mais le lien social est plus flexible, plus faible et éphémère (Aubert, 2004). En outre, selon Parazelli (2003), le brouillage des repères normatifs dû à la montée de l'individualisme a provoqué la valorisation de la liberté individuelle et de la performance des compétences.

Ainsi, contrairement à la société holiste, les rôles sociaux ne sont plus prédéterminés ; l'individu doit se réaliser seul. En plus de devoir être autonomes, les personnes subissent une injonction au bonheur : le brouillage des repères normatifs a ouvert la porte à de multiples possibilités de réalisation de soi, ce qui implique qu'il est demandé à chacun de réussir sa vie et d'être heureux. En contrepartie, chacun est responsable de son propre échec. C'est cette injonction vide de réalisation personnelle et le fait de porter sa propre responsabilité au bonheur, qu'Ehrenberg (1998) nomme la fatigue d'être soi. Selon lui, la vague de dépression qui touche une proportion élevée de la société actuelle serait due à l'épuisement des individus de porter seuls le poids psychologique de leur autoréalisation.

[L'homme] devient déprimé parce qu'il doit supporter l'illusion que tout est possible. [...] Telle est l'équation de l'individu souverain : libération psychique et initiative individuelle, insécurité identitaire et impuissance à agir. (Ehrenberg, 1998, p. 249-250).

De même, selon Xiberras :

Une érosion des bases traditionnelles de la solidarité ainsi que l'apparition de nouveaux besoins émotionnels et affectifs permettent alors d'expliquer tous les maux sociaux des grandes métropoles : dépression mentale, suicide, délinquance, crime, corruption, désordre. (Xiberras, 1996 : 93)

Ainsi, les transformations de la société postmoderne affecteraient le lien social et la socialisation des individus, provoquant de nouvelles « pathologies sociales ». L'individualisme actuel dont jouissent les individus dans notre société est donc « au prix de l'élimination de ceux qui ne sont pas capables de se hausser à la hauteur des nouvelles formes d'excellence » (Castel, 1995, p.403).

L'époque postmoderne a provoqué le passage « d'une société fondée sur les principes de devoirs et de discipline à une autre, fondée sur le droit des individus à l'autonomie et à l'autoréalisation personnelles » (Bajoit, 2005, p.2). Cependant, selon Bajoit, l'appel à l'autonomie se contredit d'une part par le manque de moyens mis en place au niveau des services sociaux pour aider à l'autonomie des individus et, d'autre part, par le but sous-jacent de contrôle et de régulation de la population plutôt que par une réelle aide à l'autonomisation et à l'autoréalisation de soi. Cette contradiction relève de l'impossibilité de correspondance entre les valeurs d'autodétermination établies par l'individualisme dans nos sociétés contemporaines et la logique fonctionnaliste de régulation étatique des individus marginaux vers une norme.

De même, toujours selon Bajoit, l'autoréalisation individuelle se heurte au brouillage des repères normatifs (Bajoit, 2005, p. 2). Ce brouillage normatif crée une angoisse existentielle chez les individus, et davantage encore chez les jeunes pour qui les besoins d'intégration et de construction identitaire sont primordiaux. Les jeunes ont l'impression de vivre dans un monde où « tout est permis, mais rien n'est possible » (Bajoit, 2005, p. 2).

De même, Gauthier et Bernier (1997, p. 27) l'exprimeront comme suit : « Les jeunes d'aujourd'hui, s'ils ont la liberté des choix, n'ont cependant pas celle de choisir ». Ainsi, ceux-ci se sentent perdus, d'un côté, par la multitude de normes, et de l'autre, par l'injonction à être autonomes et à se réaliser. Cela va avoir pour conséquence d'augmenter l'angoisse des jeunes face à leur avenir, tout en ne leur offrant pas de projets concrets (Gauthier et Bernier, 1997). Ne comprenant pas le monde qui leur est imposé, ils sont donc plus vulnérables à la désinsertion sociale et à la marginalité, tel que nous le verrons plus loin dans les sous-parties 2.1.6 et 2.1.7.

Comme nous l'avons dit précédemment, en raison du contexte de postmodernité, le lien social s'effrite. Nous allons pourtant voir l'importance de celui-ci dans l'intégration sociale des individus et son rôle dans la transition à l'âge adulte de jeunes placés en centre jeunesse.

2.1.4. Le lien social comme catalyseur de l'intégration sociale

Nous avons mentionné ci-dessus les transformations du lien social dans la société postmoderne, à savoir un effritement de celui-ci, accompagné d'un brouillage des repères normatifs ainsi que d'une injonction à l'autoréalisation et une valorisation de la performance. Dans un tel contexte de postmodernité, le lien social devient le seul lien avec la société, lien qui permet aux individus de trouver de l'aide et du soutien auprès de leurs pairs. Nous allons voir dans cette sous-partie qu'il est primordial de promouvoir le développement des liens sociaux des jeunes sortant de centre jeunesse, afin de faciliter leur intégration dans la société.

Tout d'abord, on peut spécifier que le lien social, quelles que soient les époques, « a pour fonction d'unir les individus et les groupes sociaux et de garantir, par des règles communément partagées, une coexistence pacifique » (Paugam, 2008, p. 6).

De plus, comme nous l'avons déjà énoncé dans la partie 1.1.4 portant sur les effets pervers de l'hébergement institutionnel, l'intégration sociale est un concept qui se définit selon plusieurs dimensions différentes d'après les modèles des auteurs. Castel (1995) définit l'intégration sociale selon les dimensions du travail et du réseau social alors que De Gaulejac et Taboada-Léonetti (1994) proposent un modèle en 3

dimensions : sociale, économique et symbolique. L'intégration sociale fait donc référence à différents domaines.

Toutefois, malgré le fait que l'intégration sociale se définisse en plusieurs dimensions, la littérature rend principalement compte de la sphère socioprofessionnelle. Dans leur article, Goyette et Turcotte (2004) constatent que peu d'organismes se consacrent à relever le défi de l'intégration des jeunes et que la plupart se focalisent sur l'insertion professionnelle et non sur les caractéristiques multidimensionnelles de l'intégration. Selon eux, ainsi que selon Goyette (2006), la notion d'intégration se perd au profit de l'insertion en emploi du fait de la régulation étatique, le but étant de produire des sujets fonctionnels. Ainsi, la plupart des chercheurs se focalisent sur la notion d'insertion professionnelle et sur la sphère individuelle, aux dépens des domaines relationnel et symbolique.

Selon Goyette et Turcotte (2004) et Goyette et Royer (2009), cette impasse faite dans la recherche sur l'intégration sociale des jeunes est une réelle lacune, car le lien social, est le catalyseur de l'intégration.

Il s'agit de s'intéresser aux rôles des réseaux sociaux dans les transitions vers la vie adulte en plaçant le lien social au cœur de la compréhension de l'appartenance à la société. Les relations sont au cœur de la négociation entre les héritages familiaux, le capital accumulé à l'école, les acquis de l'enfance et les nouvelles voies permettant la réalisation des projets personnels. [...]L'étude de la question relationnelle permet d'éclairer la manière contemporaine et moderne de devenir un individu, le concours d'autrui étant une condition nécessaire pour qu'un individu s'insère socialement. (Goyette et Royer, 2009, para. 9)

Les auteurs apportent un paradoxe vécu dans la société : on vise l'indépendance du jeune alors que nous vivons dans une société où les individus sont interdépendants, où l'identité de chacun passe par le regard de l'autre et donc par la reconnaissance de

la part d'autrui. Le lien social serait donc également un élément essentiel de la reconnaissance et donc de la construction identitaire. Les auteurs amènent donc le concept de « l'interdépendance living », c'est-à-dire « l'affirmation que les êtres humains sont interdépendants, capables de se relier et de fonctionner avec les autres, d'utiliser l'influence et les ressources communautaires » (Goyette et Turcotte, 2004, p.39). Selon le point de vue des auteurs, c'est l'interdépendance qui conduit à l'autonomie et non l'indépendance.

La notion d'interdépendance est tirée de la littérature anglophone. Elle est développée dans l'article de Propp *et al.* (2003) dans lequel les auteurs examinent le concept d'autosuffisance lié à l'autonomie exigée des jeunes sortant des centres jeunesse dans leur passage à majorité et proposent une approche différente basée sur l'interdépendance. Les auteurs critiquent le modèle de l'indépendance et l'évaluation du succès des jeunes sortant des centres jeunesse. En effet, ils rapportent que, dans les études, le succès est évalué quantitativement, selon les habiletés tangibles (avoir un emploi, avoir un logement...), sans prise en compte des critères qualitatifs observables à travers les habiletés intangibles (savoir communiquer, exprimer ses sentiments, savoir entrer en relation avec autrui...). Le succès déterminé par les études quantitatives n'est pas représentatif lorsqu'on interroge les jeunes sur leur qualité de vie dans des recherches qualitatives : les jeunes qui sont qualifiés comme ayant du succès se disent isolés, n'ont aucun support social et ne se sentent pas préparés pour établir de nouvelles relations. Pour les auteurs, être indépendant relève d'un mythe.

De la même façon, Goyette et Royer (2009) constatent l'échec de l'indépendance, car les soutiens extérieurs viennent influencer les individus. Selon eux, l'autonomie ne peut être analysée en terme d'indépendance, et « autonomie signifie interdépendance, bien plus qu'autosuffisance chimérique. Ainsi, un jeune qui s'inscrit en indépendance

à l'égard de ses soutiens contribue à construire un projet de vie pour lui et sans les autres » (Goyette et Royer, 2009, para. 47). Ces auteurs soutiennent qu'il faut repenser l'intervention à travers le concept d'interdépendance et l'approche d'empowerment pour redonner du pouvoir aux jeunes sur leur situation et une place d'acteur dans la société.

Comme nous l'avons dit précédemment, très peu de recherches ont été effectuées sur l'intégration sociale des jeunes sortant de centres jeunesse. Cependant, le chercheur Martin Goyette y a consacré sa thèse en 2006 afin de répondre aux questions des ressources dont disposent les jeunes au sein de leurs réseaux sociaux et des conditions nécessaires pour qu'un soutien devienne un support réel dans la transition vers l'âge adulte.

Pour répondre aux différentes questions, l'auteur s'est intéressé à 31 jeunes adultes sortant de centres jeunesse et ayant participé à un programme pilote visant l'autonomie (le projet qualification jeunesse, PQJ). Il a collecté différents types de données : des données sociodémographiques, des réponses aux questionnaires sur les réseaux sociaux, et des entrevues semi-directives de type récits de vie. Goyette a choisi une grande diversité de données afin de pouvoir allier une analyse structurale des réseaux et une analyse des significations des relations sociales. Il a donc recueilli des données quantitatives (questionnaires, données sociodémographiques) analysées statistiquement par le logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) et des données qualitatives (entrevues de récits de vie) pour faire une analyse mixte des données qui donne une part égale à l'objectif et au subjectif. Il ressort de cette étude que les jeunes ont un faible réseau, mais que ce faible réseau leur fournit tout de même du soutien. Pour finir, Goyette conclut que les réseaux sociaux ont un rôle central dans le processus de construction identitaire et dans l'accès à l'emploi et le maintien de celui-ci. Ils permettent la transition à la vie adulte. Il souligne également

que la majorité du soutien moral et matériel provient des parents et de la famille élargie lorsque celle-ci est encore présente dans l'entourage des jeunes (Goyette, 2006).

Ainsi, d'après Goyette *et al.* (2011), la place du social dans la transition à l'âge adulte est prépondérante. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'un processus individuel et psychologique, mais d'un processus de maturation prenant en compte le contexte social du parcours des jeunes. Ces auteurs proposent donc d'axer l'intervention, non pas sur le caractère psychologique de la transition et sur les caractéristiques personnelles des jeunes, mais plutôt de soutenir ces transitions en intervenant sur les institutions, les milieux de vie et les politiques publiques.

Il s'agit de constituer les conditions structurelles et relationnelles qui créent les opportunités d'insertion, afin que les conditions individuelles puissent ensuite permettre une transition à la vie adulte qui témoigne d'une logique d'intégration. (Goyette *et al.*, 2011, p.70)

L'enjeu du processus de socialisation des individus et donc du lien social renvoie à la cohésion sociale de la société.

De la même façon, dans son mémoire, Mutombo (2010) a mis en place une recherche qualitative afin de mettre en relation les caractéristiques personnelles des jeunes sortant de centres jeunesse, leur réseau social et les activités de préparation à la vie autonome, avec leur insertion professionnelle, résidentielle et relationnelle. Pour cela, elle a interrogé cinq jeunes sortant des centres jeunesse et ayant participé à un programme d'insertion à travers une entrevue individuelle semi-dirigée avec chaque jeune. Les données ont été analysées en utilisant la méthode d'analyse de contenu par thème. Les résultats montrent qu'au niveau relationnel, les jeunes ont gardé contact avec leurs parents ou avec leur dernière famille d'accueil. De plus, les résultats

indiquent que le réseau d'amis et la famille jouent un rôle important dans la transition à l'âge adulte. Cette étude démontre que les jeunes ont rencontré des difficultés tant au niveau de l'insertion professionnelle, que résidentielle et relationnelle, et que ces étapes ont été traversées à l'aide du soutien d'une tierce personne.

Ces écrits témoignent donc de l'importance du réseau social des jeunes dans leur transition à l'âge adulte. Le soutien affectif et financier provenant du réseau social des jeunes est d'autant plus important qu'il n'existe pas de politique sociale visant à soutenir cette transition, ce que Goyette (2013) déplore. Selon cet auteur, la transition est alors une affaire de famille.

Toutefois, Goyette et Royer (2009), spécifient que les soutiens entourant les jeunes peuvent avoir un rôle facilitateur et encourager la transition, mais peuvent également la bloquer ou nuire à celle-ci. Si elles ne sont pas absentes de la vie des jeunes issus de la protection de la jeunesse, leurs familles ne vont pas toujours constituer un soutien facilitateur. Les relations familiales peuvent être inhibitrices, c'est à dire des relations néfastes qui vont avoir pour effet de bloquer le processus de transition, d'où la nécessité d'ajouter d'autres relations sociales dans le réseau des jeunes. On peut citer l'exemple des relations fusionnelles empêchant le développement identitaire du jeune dans la recherche de sa propre identité, ou encore des relations de violences psychologiques dans lesquelles les propos dégradants vont empêcher le jeune de développer ses capacités.

Selon le type de soutien et la relation que le jeune entretient avec son réseau social, celui-ci va aborder la transition à l'âge adulte en terme « d'errance constructive » ou bien « d'errance vulnérabilisante ». Le terme « errance » est utilisé afin de « mettre de l'avant la nature dynamique du processus ainsi que la possibilité d'oscillations et de bifurcations qui ne sont pas nécessairement préjudiciables à l'insertion » (Goyette et

Royer, 2009, para. 24). L'errance constructive va permettre au jeune d'avancer dans ses différents projets de vie et sa construction identitaire, alors que l'errance vulnérabilisante va inhiber ou faire régresser le processus de transition à l'âge adulte.

C'est pourquoi Goyette *et al.* (2011) recommandent de mettre en place les conditions structurelles permettant d'étoffer le réseau social des jeunes avec des relations de qualité permettant l'errance constructive. Là encore, ce serait les relations d'interdépendance et non d'indépendance qui favoriseraient l'errance constructive (Goyette et Royer, 2009). Pour finir, les auteurs insistent sur l'importance de la dimension temporelle dans l'établissement d'une relation. En effet, il faut laisser aux jeunes le temps nécessaire à l'établissement d'une relation de confiance, selon le rythme de chaque jeune, sans brusquer la relation.

Ainsi, ces études montrent que le lien social, à travers le réseau social des individus, a une place prépondérante dans la réussite de leur intégration sociale, et il semblerait même que le domaine relationnel d'intégration sociale permette la reconnaissance, qui est essentielle à la confiance en soi, au respect de soi et à l'estime de soi, et soit donc le vecteur des autres domaines d'intégration, notamment pour le domaine fonctionnel. On peut donc considérer que le soutien social est particulièrement important pour faciliter la transition à l'âge adulte des jeunes du centre jeunesse.

Cependant, comme nous l'avons montré précédemment, le réseau social des jeunes n'est pas, en général, la priorité de l'intervention dans les programmes institutionnels. C'est pourquoi on peut se demander si une relation de jumelage entre un jeune en difficulté et un bénévole aîné permettrait de pallier au manque de relations sociales avec des adultes significatifs, et favoriserait, tout d'abord un processus d'errance constructive, et par la suite le développement identitaire de ces jeunes, afin de faciliter leur transition à l'âge adulte, la réussite de leur intégration sociale et d'éviter

les risques d'exclusion auxquels les jeunes sortant de centre jeunesse sont confrontés, comme nous allons l'expliquer dans les sous-parties suivantes (2.1.5 et 2.1.6).

2.1.5 L'exclusion

Tel que nous l'avons vu dans les parties précédentes, dans le contexte actuel, la population de la jeunesse est soumise à de nombreux obstacles et difficultés dans sa transition à l'âge adulte. Parmi celles-ci, ceux qui ont été victimes d'un parcours de vie semé de ruptures sont à risque de développer des difficultés d'intégration dans la société. En effet, pour certains d'entre eux, les manques vécus dans le domaine relationnel (faiblesse des liens amicaux et familiaux), les échecs scolaires, les manques affectifs de la petite enfance et les autres difficultés personnelles vont les empêcher de se projeter dans l'avenir à long terme et donc de s'engager dans un projet de vie. Ainsi, se trouver puis garder un emploi, créer de nouveaux contacts sociaux à l'extérieur du centre jeunesse, établir un budget et se soumettre à une routine de vie sont des actions difficiles pour eux. Ces jeunes vont alors être vulnérables à la marginalisation ou même à l'exclusion.

Il faut néanmoins souligner que le concept d'exclusion est une notion qui reste floue et imprécise, car elle est utilisée et définie différemment selon les auteurs. Martine Xiberras, dans son ouvrage intitulé « *Les théories de l'exclusion* » (1996, p. 11) dira même au sujet de la notion d'exclus qu'elle est « saturée de sens, de non-sens, et de contresens ; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi ». De même, Paugam (1996) ajoutera que la notion d'exclusion s'est banalisée dans le monde commun si bien qu'on y recourt aujourd'hui pour caractériser diverses situations ou populations bien qu'elles n'aient pas vraiment de points communs.

En outre, pour certains auteurs, l'exclusion représente un état alors que pour d'autres, elle représente un processus dynamique. Nous nous intéresserons ici à l'exclusion en tant que phénomène dynamique à travers les trois grands modèles de l'exclusion, à savoir la disqualification de Serge Paugam, la désinsertion de Vincent De Gaulejac et Taboada Leonetti et enfin la désaffiliation de Robert Castel afin de déterminer comment se passe le processus d'exclusion et en quoi les jeunes adultes sortant de centre jeunesse constituent un groupe vulnérable à celui-ci. Bien que les trois modèles possèdent de nombreux points communs, l'accent sera mis plus spécifiquement sur la désaffiliation de Castel, car elle offre une lecture du problème plus proche de ce que vivent les jeunes adultes sortant des institutions de la jeunesse.

Tel que formulé par Castel (1994), on ne peut dissocier la pauvreté économique de la majorité sinon de toutes formes d'exclusion, mais il serait faux d'associer ces deux concepts comme des termes interchangeables. La pauvreté serait seulement une des composantes de l'exclusion, cette dernière représentant une catégorie plus large que la pauvreté. Dans son article « Un tour d'horizon de l'exclusion », une jeune doctorante, Sonia Racine (2007) explique que la pauvreté interroge le modèle d'organisation économique alors que l'exclusion fait davantage référence à des questionnements d'ordre social et politique, ainsi qu'aux représentations symboliques relatives aux questions d'identité. Ainsi, Racine propose la définition suivante de l'exclusion :

L'exclusion représenterait un cumul de ruptures ou de privations (comme la pauvreté avant elle) non seulement sur les plans matériel et économique, mais également sur les plans des relations sociales (lien social, réseaux, sociabilité) et de la participation aux mécanismes politiques qui régissent le vivre-ensemble (les formes d'organisation sociale, politique, économique, culturelle, etc.). (Racine, 2007, p.95)

Selon Xiberras, il existerait des formes d'exclusion visibles liées aux privations matérielles, mais d'autres, à peine perceptibles, car elles constituent des exclusions symboliques et les exclus sont alors « tout simplement absents ou invisibles » (Xiberras, 1996, p.18). Toujours selon cette auteure, l'exclusion serait une non-position dans la société ou un manque de position, c'est-à-dire une position hors de l'ordre social, tel que les étrangers, ou alors une mauvaise position sociale, tel que les pauvres. Elle en conclut qu'« au sein de la société, tous n'ont pas la même place, et que certains n'ont aucune place » (Xiberras, 1996, p.204). De plus, les processus menant à l'exclusion impliqueraient donc tant des facteurs macrosociaux (structures sociales, politiques et économiques) que des facteurs microsociaux tels que les caractéristiques individuelles de chacun, les parcours de vie, etc. Pour finir, on peut souligner que Paugam (1996, p.573) qualifie l'exclusion comme une « atteinte à la dignité de l'homme », ce qui laisse plus qu'entrevoir les méfaits de celle-ci.

Nous allons maintenant nous intéresser aux trois grands modèles de l'exclusion et étudier leurs différences et points communs.

- La disqualification selon Paugam

Selon Autès (1995), Serge Paugam analyse l'exclusion selon les rapports que les individus entretiennent avec les institutions d'assistance dans la construction (ou déconstruction) de leur identité. Le modèle de la disqualification part du postulat du rapport à l'emploi comme l'élément essentiel de l'intégration dans la société. Lorsque cette intégration fonctionnelle et normative, qui passe principalement par l'insertion sur le marché de l'emploi, n'a pas lieu, les individus sont alors gérés par les institutions d'action sociale à travers l'assistance. Néanmoins, du fait des transformations de la société dont nous avons parlé dans la partie 2.1, ces institutions

se sont vu attribuer à la fois des missions d'assistance traditionnelle économique, mais également un rôle d'intégration qui passe par le renforcement du lien social.

Selon le modèle de Paugam (1996, p.32) :

Sont « intégrés » les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales. Seraient « exclus » ceux qui ne participeraient en aucune manière à ces échanges réglés.

Le concept de disqualification sociale « caractérise le processus de refoulement hors de la sphère productive de franges de plus en plus nombreuses de la population » (Paugam, 1996, p.569).

Le processus de disqualification s'effectuerait en trois étapes : la fragilisation, l'assistanat et la marginalisation (Racine, 2007). En effet, suite à des conditions de vie précaires, les individus entreraient d'abord dans une phase de fragilisation. Cette étape est marquée par le fait de retarder le recours aux services sociaux de peur de basculer dans une condition sociale inférieure. La seconde étape, l'assistanat, se définit par l'acceptation de l'utilisation des services sociaux et les individus acceptent leur nouveau statut de dépendance vis-à-vis des services. À ce stade, les personnes vont de plus en plus ressembler aux stigmatisés et à l'identité d'assistés que leur confèrent ceux qui sont dans la norme de la société. Les individus dans la phase d'assistanat maintiennent un lien social avec la société, car ils acceptent leur position d'assistés. Au contraire, la dernière étape, celle de la marginalisation, est marquée par le refus d'accepter les stigmatisés des assistés et les individus vont alors tenter d'organiser leur vie en dehors de la société et de ses institutions d'aide (Autès, 1995 ; Racine, 2007).

- La désinsertion selon De Gaulejac et Leonetti

Le second modèle de l'exclusion, de De Gaulejac et Leonetti (1994) s'inscrit dans le même courant général que celui de la disqualification, mais il met davantage l'accent sur les répercussions de l'exclusion sur l'identité des personnes (Racine, 2007). Ils insistent spécifiquement sur l'importance de l'identité comme facteur d'insertion et sur la perception subjective et symbolique de soi comme individu social. Pour eux, ce n'est pas nécessairement la rupture avec le monde du travail qui entraînerait la désinsertion, mais plutôt le rapport identitaire avec les différentes ruptures vécues dans le parcours de vie.

La désinsertion est le processus qui s'oppose à celui d'intégration sociale. De Gaulejac et Leonetti (1994) propose quatre étapes au processus de désinsertion : en premier lieu survient une rupture à partir d'un élément fondateur tel que la perte d'un emploi, un deuil, une séparation conjugale, un abandon, etc., qui est elle-même suivie en second lieu par d'autres ruptures. La troisième étape se définit comme un décrochage social dû à l'accumulation de ces ruptures, c'est-à-dire que l'individu se retire progressivement de tous les réseaux sociaux qu'il avait l'habitude de fréquenter. Pour finir, les étapes précédentes mènent à la déchéance de l'individu, souvent associée à l'errance et à la destruction des liens sociaux.

Selon les auteurs (De Gaulejac et Leonetti, 1994), le rythme du processus de désinsertion dépend des réactions des individus face aux événements. Ils déterminent trois phases de réaction : la résistance, l'adaptation et la phase d'installation. La phase de résistance représente la période pendant laquelle les individus vont mobiliser leurs ressources afin de surmonter les événements difficiles. La phase d'adaptation, quant à elle, désigne un comportement de réorganisation de leur vie qui va déboucher sur la

phase d'installation dans laquelle l'individu adopte une attitude de résignation et de passivité et s'isole socialement.

Ce modèle est très semblable au modèle de Paugam et la phase d'adaptation peut faire penser aux fragiles (de la phase de fragilisation du modèle de disqualification sociale) et celle d'installation aux assistés, alors que la résistance peut désigner à la fois les fragiles et les marginaux (Autès, 1995). Cependant, le modèle de la désinsertion sociale n'implique pas forcément une situation sociale défavorisée, mais peut toucher toutes catégories d'individus du moment qu'ils vivent un premier évènement important de rupture. L'accent du modèle est mis sur la dimension symbolique, « car c'est le système de valeurs de la société qui définit, par défaut, le hors-norme comme étant sans valeur et sans utilité sociale » (De Gaulejac et Leonetti, 1994, p.22). Les auteurs insistent sur les représentations symboliques et sur le sentiment de honte qui résulte des stigmates vécus par les individus désinsérés. Au-delà des ruptures difficiles vécues, c'est le sentiment de honte qui empêche les sujets de reprendre du pouvoir sur leur vie et qui les entraîne vers l'isolement et l'exclusion.

- La désaffiliation selon Castel

Le dernier modèle dynamique de l'exclusion est le modèle de la désaffiliation de Castel (1991). Nous allons principalement nous intéresser à ce modèle de l'exclusion, car celui-ci met l'accent sur l'évolution historique de la société et les modifications de la société salariale produisant de nouvelles sources de vulnérabilité (Autès, 1995), ce qui vient rejoindre les concepts de postmodernité et de transformation du lien social présentés précédemment. En effet, selon Castel, les modifications historiques telles que la mise en place de l'État providence et d'un système assurantiel a eu pour conséquence d'affranchir les individus de la solidarité de proximité qu'ils entretenaient avec leur communauté. Ainsi, Gauchet (1991, p.170) écrit « s'il y a la

Sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider. L'État providence est un puissant facteur d'individualisme ». De la même façon, Paugam (2008, p.3) explique :

Si les individus ne s'étaient pas dotés d'un système d'assurances à visée universelle, ils seraient restés plus dépendants des protections données par leurs appartenances à des cercles sociaux plus restreints et le processus d'individualisation n'aurait pas pu être aussi rapide et aussi généralisé.

Castel (1991) définit la désaffiliation comme un processus relevant d'un double décrochage : d'une part, une exclusion du marché du travail et d'autre part, une exclusion relationnelle. Ainsi, il définit un axe du marché du travail sur lequel l'individu peut être plus ou moins inséré et variant entre deux pôles : de l'emploi stable à l'absence complète d'emploi ; et un axe relationnel qui varie entre une inscription dans des réseaux sociaux solides et un isolement social total (René et Duval, 2008).

Selon Castel (1995, p.442), « il n'existe pas des « in » et des « out », mais un continuum de positions qui coexistent dans un même ensemble et se « contaminent » les unes les autres ». Le croisement de ces deux axes laisse apparaître trois zones principales : aux deux pôles extrêmes se trouvent la zone d'intégration versus la zone de désaffiliation et au milieu de celles-ci, la zone de vulnérabilité. La zone d'intégration se caractérise par une stabilité en emploi et des relations sociales satisfaisantes alors que la zone de désaffiliation correspond à une exclusion du marché du travail et un isolement social. La zone de vulnérabilité se situe entre ces deux zones et selon Castel (1994), elle constitue la zone principale d'intervention afin de comprendre et d'enrayer les processus qui mènent à la désaffiliation. Sur ce continuum, un seul échec social ne mène pas à l'exclusion ; cependant, tel que Paugam (2008) et Xiberras (1996) l'expliquent, un échec social risque d'en entraîner

d'autres et c'est ce cumul des échecs qui peut mener à l'exclusion et à la désaffiliation par un effilochage progressif des liens sociaux.

Toutefois, la désaffiliation ne constitue pas un processus figé duquel les individus ne peuvent se sortir :

Il y a un processus descendant qui va de l'intégration à la désaffiliation en passant par la vulnérabilité. Inversement, on peut concevoir l'insertion comme une stratégie pour remonter cette pente, en reconstruisant des soutiens à la fois relationnels et occupationnels pour arracher à l'exclusion ceux qui, progressivement ou brusquement, ont décroché. (Castel, 1994, p.25).

Les pratiques d'affiliation, basées sur un processus de réappropriation de soi, de son histoire et de celle de sa communauté ainsi que par l'établissement de nouvelles formes de sociabilité peuvent permettre aux individus de sortir de la zone de vulnérabilité ou de désaffiliation afin de se réintégrer dans la société.

Ainsi, l'organisme communautaire des Auberges du cœur au Québec intervient à travers des pratiques d'affiliation auprès des jeunes en difficulté qui désirent sortir de la rue. Leur pratique consiste à offrir aux jeunes un milieu de vie adapté à leur besoin dans le but que ce milieu devienne un milieu d'appartenance. De plus, l'objectif ultime est de permettre aux jeunes de développer des liens avec la communauté pour favoriser leur réaffiliation dans la société (René et Duval, 2008).

Les Auberges du cœur cherchent aussi à développer l'autonomie en favorisant les interactions avec les pairs ainsi qu'avec les institutions telles que l'école ou le marché du travail. Les pratiques d'affiliation exigent également de se réapproprier son identité et ses capacités afin de pouvoir entrer en relation avec les autres et créer de nouvelles formes de socialité (René et Duval, 2008). En effet, ces pratiques

d'affiliation vont permettre, à travers un sentiment d'appartenance et des liens sociaux, de développer une reconnaissance de la part des pairs et du milieu, ce qui va augmenter la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi des jeunes. Ainsi, chaque année, les *Auberges du cœur* accueillent environ 2500 jeunes, les aident à s'intégrer dans la société et tentent d'inverser le processus de désaffiliation afin de les réintégrer dans la sphère professionnelle et sociale.

Ainsi, on peut se demander si le projet de jumelage intergénérationnel auquel nous nous intéressons dans cette recherche comporterait lui aussi des pratiques d'affiliation qui permettraient d'augmenter les différents types de reconnaissance et d'inverser le processus de désaffiliation auquel les jeunes qui sortent des centres jeunesse au passage de leur majorité sont vulnérables.

Nous allons maintenant exposer les raisons pour lesquelles les jeunes ciblés dans notre recherche sont particulièrement vulnérables à l'exclusion et la désaffiliation.

2.1.6 La jeunesse vulnérable à l'exclusion et à la désaffiliation

La transition à l'âge adulte est une étape difficile de la vie des jeunes, ce qui va les fragiliser et les rendre plus vulnérables à l'exclusion et à la désaffiliation.

Le chercheur Martin Goyette s'est particulièrement intéressé à l'intégration sociale des jeunes adultes dans la société, à travers la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. En effet, dans son livre intitulé « Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté », coécrit avec l'aide de d'autres auteurs, Goyette *et al.* (2011) expliquent que les jeunes sont particulièrement touchés par les changements du lien social à

l'époque postmoderne, car la transition à la vie adulte s'en trouve bouleversée en raison des mutations dans le champ du travail et au sein de la famille.

La catégorie de la jeunesse est de plus en plus floue et mouvante et s'étire de plus en plus. Cependant, l'âge légal de la majorité est fixé à un âge biologique préétabli et implique des responsabilités légales pour les jeunes. On assiste alors à l'apparition d'une nouvelle catégorie de personnes qui se « caractérisent par le fait d'être à la fois légalement majeurs et dénués de tous les attributs habituellement associés au statut d'adulte : indépendance, responsabilité, considération » (Goyette *et al.*, 2011, p.15). L'allongement de la jeunesse conduit les jeunes adultes à être moins indépendants que les générations précédentes, notamment en restant plus longtemps dépendants de leurs parents.

Selon Goyette, les jeunes adultes et notamment ceux qui doivent devenir rapidement autonomes dès leur passage à majorité peuvent rencontrer des difficultés à assumer l'injonction à l'autonomie exigée par la société, car ils ont, d'une part, du mal à s'assumer financièrement, et d'autre part, ils ont de la difficulté à trouver leur place et à développer leurs propres projets de vie, perdus dans la multitude de normes proposées par la société. Ils vivent alors ce que Gauthier et Bernier (1997, p.26) nomment « la crise d'orientation », qui correspondrait à une confusion par rapport à l'avenir et à une recherche d'identité. Cette « crise d'orientation » marquerait le début du long processus d'intégration dans la société et s'arrêterait lorsque l'individu atteint un certain contrôle sur la place qu'il occupe au sein de celle-ci.

En outre, dans les années 1970 à 1980, les politiques sociales reliées aux jeunes touchaient principalement le domaine de l'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi. Cependant, depuis les années 1990, l'accent est mis sur la gestion des populations à risque, notamment avec la délinquance juvénile. Le problème de l'in-

employabilité des jeunes n'est plus caractérisé comme un problème collectif de structure sociale basé sur la répartition économique des richesses, mais comme un problème individuel, relié à la capacité des individus, à leurs compétences et à leur motivation (Goyette *et al.*, 2011).

Cependant, d'après Goyette *et al.* (2011), ce discours de la responsabilité imposée à la jeunesse laisse entrevoir de nombreuses inégalités sociales. En effet, les jeunes pour qui l'injonction à l'autonomie immédiate est la plus forte sont également les jeunes qui disposent de moins de réseaux de soutien de type familial, de moins de ressources et de moins de temps de maturation pour effectuer leur passage à l'âge adulte. Comme nous l'avons dit précédemment, en général, la transition à l'âge adulte se fait via des allers-retours entre le domicile familial et l'appartement personnel, entre le domaine professionnel et le domaine scolaire ainsi qu'entre une vie célibataire et une vie de couple. Il n'en est pas toujours de même pour les jeunes adultes sortant des centres jeunesse : ceux-ci ont un faible réseau familial et amical, et sont très peu préparés à l'autonomie. De plus, ils vivent une situation de dépendance institutionnelle jusqu'à l'âge de leur majorité et ont souvent subi des échecs scolaires ou professionnels.

Tel que l'affirment Goyette et Royer :

Comparativement aux autres jeunes, ils cumulent davantage de difficultés psychosociales et de ruptures avec le monde familial. Paradoxalement, ils sont plus souvent confrontés à l'exigence d'autonomie et d'indépendance de la part d'autrui . (Goyette et Royer, 2009, para. 1)

Pour ces jeunes, cette exigence d'autonomie, sans que l'aide nécessaire à la réalisation de leurs projets leur soit fournie, va davantage ancrer les individus dans

une représentation d' « incapables » plutôt que de les mener vers une logique émancipatoire (Goyette *et al.*, 2011).

En ce qui concerne la désaffiliation, du fait des transformations de la société, tant au niveau du marché du travail que sur le plan des liens sociaux, de plus en plus d'individus sont susceptibles d'entrer dans la zone de vulnérabilité, notamment les individus en proie à des difficultés et à des parcours de vie difficile. En outre, du fait de l'allongement de l'entrée dans la vie adulte et de la pluralité des visages de la jeunesse, le risque de désaffiliation va être encore plus élevé pour les adolescents et les jeunes en difficulté (René et Duval, 2008). En effet, ayant souvent vécu des difficultés personnelles importantes, il s'ensuit pour certains un décrochage scolaire et des troubles du comportement rendant l'insertion en emploi plus compliquée. La population de la jeunesse présente donc une certaine vulnérabilité notamment sur le plan socioprofessionnel, exacerbée par l'augmentation des critères de performance du marché de l'emploi (René *et al.*, 2001).

De même, sur l'axe relationnel, les ruptures familiales et le système de placement, qui désinscrit le jeune de son milieu naturel va fragiliser ses liens sociaux, rendant les jeunes plus vulnérables à l'isolement social. Les difficultés de parcours de ces jeunes peuvent en mener certains à rechercher une appartenance et une reconnaissance dans un milieu de vie plus marginal ou encore à se désengager totalement vis-à-vis de soi-même et de la société à travers des comportements à risque et une souffrance psychologique tels que la consommation excessive d'alcool ou de drogues, des comportements sexuels à risque, la dépression et même des tentatives de suicide (René et Duval, 2008).

Sans être forcément exclus de la société, les jeunes sortant de centres jeunesse peuvent aller se forger une place dans la marge à travers le vécu de rue. Ne ressentant

pas la possibilité d'avoir une place dans la société, ils vont rechercher une place « en dehors de la société ». C'est ce que nous allons expliquer dans la sous-partie suivante portant sur les jeunes de la rue.

2.1.7 Marginalité et jeunes de la rue

Dans son article intitulé « La marginalité serait-elle normale ? » Parazelli (2003, p.70) définit la marginalité comme « une situation sociale chargée de valeurs normatives dont la caractéristique est d'occuper une position d'écart face aux normes instituées par les instances de légitimation que sont les institutions ». Dans la société fonctionnaliste, les sujets en marge sont considérés comme déviants et doivent être ramenés vers la norme. « L'enjeu institutionnel n'est pas tant de rééduquer ou de réinsérer que de corriger ou de conformer » (Parazelli, 2003, p.71). Néanmoins, dans le contexte de postmodernité, l'intervention étatique basée sur l'individualisme libéral de gestion du risque et de normalisation des individus se heurte, elle aussi, au brouillage des repères normatifs.

En plus des transitions dans les trois espaces sociaux intégrateurs qui sont la famille, le logement et le marché du travail, qui sont difficiles pour les jeunes institutionnalisés, Goyette *et al.* (2012, para. 4) soulignent que le brouillage des repères normatifs qui a entraîné la perte d'un modèle-type de réalisation, implique que « devenir adulte aujourd'hui veut non seulement dire franchir des étapes symboliques, mais aussi effectuer un travail de construction identitaire plus profond », afin de trouver sa place dans la société en tant qu'adulte reconnu. Un peu perdus entre l'exigence d'autonomie et le brouillage des repères normatifs, de

nombreux jeunes en situation de vulnérabilité vont tenter de trouver des réponses à leur quête identitaire dans la rue.

Michel Parazelli s'est beaucoup intéressé à ces adolescents et ces jeunes adultes qui s'approprient l'espace urbain public de façon marginale afin d'obtenir des preuves de leur existence. Ce phénomène connu sous le nom de « jeunes de la rue » ne constituerait pas une exclusion de la société, mais une socialisation par la marge, les jeunes venant chercher auprès de leurs pairs, des relations sociales permettant leur construction identitaire (Parazelli, 2002). En effet, être en marge de la société, c'est faire partie de la société, car la « marge » se définit toujours par rapport à un « centre ». Loin de se mettre en situation de repli et d'isolement, les jeunes de la rue cherchent à créer des liens sociaux avec leurs pairs afin d'y trouver la reconnaissance qu'ils n'ont pas réussi à obtenir de façon satisfaisante dans leur milieu d'origine.

Ces jeunes pensent pouvoir trouver dans la rue une socialisation suffisante de la part des pairs ; c'est ce que Parazelli nomme « imaginaire d'autonomie naturelle » (Parazelli, 2002). Ces jeunes supposent qu'ils peuvent vivre sans l'aide des adultes « jugés incapables de leur transmettre des repères faisant suffisamment sens pour leur permettre de construire leur identité » (Colombo, 2011, para. 4). Parazelli et Colombo qualifient cette vision de la socialisation d'« imaginaire », car selon leurs recherches (Parazelli, 2002 ; Colombo, 2011, 2015), il apparaît que les adultes ne sont pas absents de la vie de rue et jouent un rôle important dans leur construction identitaire. Ces jeunes pratiquent des activités de rue telles que la consommation et la vente de drogue, la prostitution, la mendicité, le squeegee et d'autres activités plus criminalisées qui leur permettent d'expérimenter les limites de leur existence.

L'expérience du vécu de rue des jeunes de la rue est proche de certains aspects de l'itinérance adulte, mais elle s'en différencie en raison des processus de transition à

l'âge adulte que les jeunes viennent quérir en marge des institutions (Colombo, 2011). En effet, le positionnement des jeunes, comme jeunes de la rue, leur attribue une position identitaire dans la société (Colombo, 2015).

Toutefois, les pratiques de rue et la vie dans la rue constituent des risques pour les jeunes tels que la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles, des bagarres de gangs de rue ou autres situations dangereuses, pouvant se solder, dans les pires circonstances, par la mort. De plus, le processus de sortie de la vie de rue est un processus long et complexe et qui exige un repositionnement identitaire, tel que l'explique Colombo (2015).

Ainsi, dans cette recherche, à travers le projet de jumelage entre le CJM-IU et la MGPV, nous pouvons nous demander si la relation de jumelage entre un jeune et un bénévole aîné pourrait procurer un lien d'appartenance et d'affiliation au jeune, ainsi que les différents types de reconnaissance nécessaire et permettrait de pallier au besoin de socialisation par la marge, voie que peuvent emprunter les jeunes vulnérables en quête identitaire. Nous nous interrogerons dans la partie 5.1.5 de la discussion à savoir si le jumelage serait un facteur de protection contre le passage à la rue.

Pour résumé, nous avons illustré dans le début de ce deuxième chapitre qu'il existe des liens entre la société postmoderne et les risques de désaffiliation ou de marginalisation des personnes vulnérables. Les jeunes adultes vont être d'autant plus vulnérables qu'ils sont soumis aux processus de transition à l'âge adulte dans un monde dont les repères normatifs sont décuplés. Leur construction identitaire en est donc affectée. Et comme le mentionne si bien Colombo :

Dans le contexte social actuel marqué par une individualisation croissante du lien social, la reconnaissance devient l'un des seuls moyens de se donner des repères plus stables en ce qui concerne l'image de soi. (Colombo, 2010, para. 50)

C'est en raison de la relation principale entre nos différents concepts abordés dans le début de ce chapitre et la théorie de la reconnaissance, que nous avons décidé de les présenter dans la première partie de ce chapitre. Maintenant que le contexte de la société actuelle est exposé, nous pouvons, en seconde partie, développer les assises de la théorie de la reconnaissance que nous avons choisie comme cadre théorique afin de répondre à notre question de recherche.

2.2 La reconnaissance

Afin d'expliquer et de rendre compte des difficultés de transitions à l'âge adulte des jeunes sortant de centre jeunesse, nous avons décidé de nous intéresser à la théorie de la reconnaissance développée par le philosophe social Alex Honneth (2000). Le concept de reconnaissance, ainsi que sa théorie associée permettent de comprendre l'importance du lien social dans la construction identitaire des individus, essentielle lors de la transition à l'âge adulte.

Le concept de reconnaissance, d'abord décrit par le philosophe Hegel (1969) fait référence au fait que l'individu a besoin de s'assurer de la cohérence de sa représentation identitaire et il ne peut en trouver la confirmation qu'à travers autrui. « L'individu recherche une approbation dans le lien qu'il tisse avec les autres. [La reconnaissance] est au fondement de toutes les interactions humaines » (Paugam,

2008, p.61). Elle renvoie à la notion de « compter pour » qui est essentielle pour l'être humain.

Ainsi, la présence d'autrui, mais aussi sa reconnaissance en tant qu'individu, est essentielle pour la formation identitaire ; il s'agit donc d'une reconnaissance réciproque « puisqu'elle oblige l'individu à reconnaître en tant que sujet la personne à laquelle il est confronté s'il veut être reconnu lui-même comme tel » (Colombo, 2008, p.80). Pour Hegel, ce concept de reconnaissance mutuelle, consistant à reconnaître l'autre comme étant semblable à soi-même, tout en étant différent est à la base du lien social (Colombo, 2008). Ainsi, selon le philosophe, les rapports sociaux de solidarité, de conflits, ainsi que l'évolution de la société s'expliquent par la recherche de la reconnaissance.

Le philosophe social Alex Honneth va reprendre ce concept tout en y ajoutant l'apport de la psychologie sociale de Mead et de la psychanalyse de Winnicott pour expliquer la construction identitaire individuelle et relever l'importance du lien social pour les individus. Dans sa thèse de philosophie intitulée « La philosophie sociale d'Axel Honneth. La théorie de la reconnaissance et l'analyse des pathologies sociales », le doctorant Mathieu Gauthier (2010) explique que selon Honneth (2006), les individus se rencontrent « dans l'horizon d'une attente réciproque d'être reconnus à la fois en tant que personnes morales et pour les prestations sociales qu'ils accomplissent ». De plus, les individus ne lutteraient plus pour la justice, mais plutôt pour obtenir un droit à la dignité ou à la prévention contre le mépris, c'est-à-dire la non-reconnaissance :

Les inégalités seraient davantage liées à un déficit de reconnaissance créant des formes de mépris social. [...] Dans ce sens, prendre sa place dans la société relèverait davantage d'une lutte pour la reconnaissance que d'une lutte pour l'accès à des biens socioéconomiques. (Colombo, 2010, para. 6)

Dans la société actuelle basée sur l'individualisme et sur l'injonction à l'autoréalisation et au bonheur, les individus se sentent lésés de ne pas posséder les mêmes conditions permettant de réaliser cette injonction. Comme le dit Bajoit (2005, p.2), « ils ont l'impression de vivre dans un monde où tout est permis, mais rien n'est possible ». Cette non-reconnaissance mène à une société du mépris où tout le monde ne peut se voir reconnu et respecté.

Cependant, comme le souligne Colombo (2008, p.83), « sans cette reconnaissance, qui fournit les bases de la dignité et de l'estime de soi, nous ne saurions vivre ». En effet, l'absence de reconnaissance, donc le mépris, menace l'individu de perdre sa personnalité, ce qui va s'accompagner de réactions de honte, de colère ou d'indignation. En outre, comme nous l'avons vu dans la partie 2.1.5 de l'exclusion, ces sentiments, notamment le sentiment de honte, peuvent favoriser une exclusion sociale. Ainsi, l'individu est sans cesse en recherche de « preuves de l'existence de soi » à travers le regard d'autrui (Badal, 2003). Paugam écrira même que l'enjeu de la reconnaissance « oblige les individus à une construction identitaire qui passe par la quête d'une valorisation personnelle perpétuellement soumise au regard d'autrui » (2008, p.50), ce qui en fait un objet de conquêtes et de luttes. De surcroît, on peut souligner que ce besoin de reconnaissance est encore plus important lors de la transition à l'âge adulte en raison des défis de construction identitaire liés à cette transition et au brouillage des repères normatifs qui encadrent les différents visages de la jeunesse dans la société actuelle.

La non-reconnaissance, ou mépris, peut aller jusqu'à porter atteinte à l'identité de la personne et mener à la souffrance sociale. Ainsi, des formes d'exclusion telles que la dévalorisation, la stigmatisation ou l'invisibilisation de certaines caractéristiques de l'identité personnelle « peut s'accompagner d'une remise en cause générale du rapport positif à soi » (Renault, 2004, p.266). Renault (2004) ajoute également que la

reconnaissance est essentielle à la santé psychique de l'individu et elle « doit être comptée parmi les besoins fondamentaux du moi » (Renault, 2004, p.323). En effet, le mépris va mener à la souffrance sociale, car il va toucher à la fois la dignité, mais aussi l'identité de la personne, ce qui va être vécu comme un déni de l'existence. Le déni de reconnaissance peut également se présenter sous la forme de la perte des rapports sociaux valorisants, ce qui signifie que l'exclusion et la désaffiliation conduisent à une forme de mépris pouvant affecter le rapport positif à soi et la construction identitaire. On peut en déduire que pour les jeunes adultes, la désaffiliation est à risque de provoquer une grande souffrance sociale qui peut avoir des conséquences graves, étant donné qu'ils sont en quête de construction identitaire.

Mais la souffrance sociale et la honte ne sont pas la seule conséquence au mépris. Selon Honneth (2000), on peut observer trois types de réactions au mépris. La première forme de réaction est une réaction autodestructrice. L'individu victime de souffrance sociale va retourner la violence de celle-ci contre lui-même : « le moi devient objet de haine du fait de sa non-conformité avec l'idéal du moi » (Renault, 2004, p.390). On peut, par exemple, associer les tentatives de suicide, les conduites à risque et l'automutilation à ce type de réaction. La seconde forme de réaction est une violence retournée contre la situation violente elle-même, et donc contre l'environnement physique ou symbolique que l'on peut nommer une réaction à « tendance antisociale » (Renault, 2004, p.390). Les comportements associés à cette forme de réaction sont par exemple la violence interpersonnelle ou la délinquance. Pour finir, la dernière forme de réaction est la « revendication consciemment tournée vers la situation violente » (Renault, 2004, p.390). Les mouvements sociaux de protestation légaux, mais aussi illégaux s'apparentent à cette forme de réaction.

On peut donc supposer que les problèmes de comportement dont souffrent de nombreux jeunes placés en centre jeunesse s'expliquent par une réaction à une

souffrance sociale provoquée par un manque de reconnaissance. On peut également émettre l'hypothèse qu'une augmentation de la reconnaissance permettrait de réduire l'expression des comportements violents chez les jeunes et dans le cadre de notre projet, chez les jeunes hébergés en centre jeunesse. Ainsi, si la relation de jumelage permet d'augmenter la reconnaissance, les jeunes devraient rapporter moins de comportements violents ou autodestructeurs. Afin d'approfondir la question du manque de reconnaissance dont pourraient être victimes les jeunes adultes sortant de centre jeunesse, il nous faut présenter les trois types de reconnaissance.

Ainsi, afin de rendre compte de l'intégralité des rapports sociaux, Honneth (2000) détermine trois différents types de reconnaissance basés respectivement sur l'amour, le droit et la solidarité : la reconnaissance affective ou amoureuse, la reconnaissance juridique et la reconnaissance sociale ou culturelle. C'est la présence de ces trois types de reconnaissance qui permettrait le « développement progressif de la relation positive que la personne entretient avec elle-même » (Honneth, 2000, p.115), c'est-à-dire son développement identitaire. Des expériences de mépris pour l'un des trois types de reconnaissance affecteraient l'image de soi de l'individu. Dans la suite de ce chapitre, nous allons distinguer les caractéristiques de chacun des types de reconnaissance et en quoi elles influencent la construction identitaire.

2.2.1 Reconnaissance affective

La reconnaissance affective, aussi appelée reconnaissance amoureuse a pour objet les affects et les besoins et influe sur la confiance en soi. Elle se manifeste au sein des relations sociales primaires de l'individu (cadres familiaux, amicaux ou amoureux) et désigne « le double processus par lequel on affranchit et, simultanément, on lie

émotionnellement l'autre personne » (Honneth, 2000, p.131). Afin de bien comprendre ce type de reconnaissance, il faut faire un détour par la psychanalyse de Winnicott (1969), dont Honneth s'inspire.

Selon Winnicott (1969), les relations entre les individus sont marquées par le désir inconscient de fusion avec l'autre et la peur de l'expérience de séparation, liés aux souvenirs des premiers mois d'existence. En effet, Winnicott (1969) affirme que le nourrisson entretient une relation symbiotique avec sa mère lors de ses premiers mois de vie ; autrui n'est pas différencié du Moi, car tous les besoins du bébé sont comblés immédiatement. Cependant, peu à peu, la mère va se détacher progressivement de son enfant et lui faire vivre de la frustration, ce qui va permettre à l'enfant de définir ses propres frontières et celles d'autrui et de parvenir à l'individuation et à la construction de son Moi.

Les relations sociales de l'individu vont donc être marquées par un paradoxe de fusion avec l'autre et en même temps d'indépendance, car il est impossible d'entrer en relation avec l'autre si on fusionne ensemble. Selon Winnicott, une personne ne peut atteindre l'indépendance qu'à partir du moment où elle acquiert suffisamment de confiance en autrui pour s'assurer de son amour même lorsque celui-ci est absent. Ainsi, c'est la confiance en autrui et son intériorisation qui va mener vers la capacité d'être seul et donc l'autonomie de la personne. La conséquence identitaire de ce type de reconnaissance est donc la confiance en soi.

Par ailleurs, Honneth (2000) souligne que les mauvais traitements physiques et même toute forme de maltraitance interpersonnelle est la plus grave forme de mépris, car elle constitue un manque d'amour (Colombo, 2015). Ce type de violence va perturber l'établissement de la confiance en soi chez l'individu qui la subit. Il va alors avoir plus de difficultés à établir son autonomie, car il ne peut intérioriser et s'assurer de

l'amour d'autrui. De surcroît, cette reconnaissance est à la base des autres types de reconnaissance donc la non-reconnaissance affective va avoir de fortes répercussions à la fois sur la confiance en soi, mais aussi sur le fonctionnement global psychique de l'individu (Gauthier, 2010).

Les jeunes adultes auxquels nous nous intéressons dans ce projet sont à même d'avoir vécu des expériences de mépris affectif au travers de relations familiales tumultueuses, violentes ou non adaptées à l'enfant ou à l'adolescent, ce qui va affecter leur confiance en soi. De plus, il est possible que ces jeunes adultes subissent une nouvelle expérience de mépris affectif en retournant voir leurs parents après leur sortie du centre d'hébergement, ce qui peut avoir de fortes conséquences sur leurs comportements (frustration, colère, autodestruction...). Ainsi, dans le cadre de ce projet, on peut se demander si le lien de jumelage intergénérationnel du jeune avec son bénévole permettrait de pallier à ses besoins de reconnaissance affective. La dyade de jumelage permet-elle d'améliorer la confiance en soi du jeune ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans cette recherche et que nous discuterons dans la partie 5.1. du chapitre V.

2.2.2 Reconnaissance juridique

Le deuxième type de reconnaissance est la reconnaissance juridique. À travers celle-ci, l'individu cherche à confirmer dans le regard d'autrui son existence en tant qu'être humain et de citoyen ayant les mêmes droits universels que les autres. Celle-ci est basée sur le droit, et cette reconnaissance mutuelle va mener les individus au respect de soi.

La reconnaissance juridique implique que l'individu ait intériorisé les normes de la société et en connaisse les droits qui s'appliquent à tout citoyen, mais aussi les obligations à l'égard des autres personnes. C'est en respectant ses obligations et en reconnaissant les mêmes droits à un autrui généralisé que l'individu va pouvoir faire l'expérience de ce type de reconnaissance. La reconnaissance juridique implique une mutualité, car l'individu doit d'abord considérer l'autre comme son égal et le respecter et ainsi, la personne va faire l'expérience de la reconnaissance juridique lorsqu'autrui va également respecter les obligations à son égard. En effet, cela signifie que les autres individus lui accordent les mêmes droits que les autres êtres humains et le reconnaissent comme membre du groupe (Colombo, 2008). La reconnaissance juridique porte sur l'universalité des êtres et non sur les caractéristiques spécifiques de chacun. Chaque personne a besoin de se sentir reconnue comme appartenant à un groupe et ayant les mêmes droits que tout autre. Il faut préciser que ce type de reconnaissance ne peut s'appliquer que dans le droit démocratique moderne où tout individu possède des droits de citoyens (Honneth, 2000).

Selon Honneth, c'est à travers la reconnaissance juridique mutuelle que l'individu va faire l'expérience du respect de soi : « ses droits légaux lui font prendre conscience qu'il peut aussi se respecter lui-même, parce qu'il mérite le respect de tous les autres sujets » (Honneth, 2000, p.144). En se sentant respectée comme individu égal aux autres, la personne peut développer sa dignité puisqu'elle est considérée comme aussi importante que n'importe quelle autre personne.

Cependant, il arrive que certaines personnes ne se sentent pas reconnues juridiquement, car elles font l'expérience de l'exclusion. À travers la stigmatisation et le rejet, celles-ci sont considérées comme inférieures par un autrui généralisé. Cette non-reconnaissance juridique peut mener l'individu à perdre le respect de soi, car il

perd le respect des autres (Colombo, 2008). Ce type de mépris peut mener à des luttes pour une reconnaissance juridique à travers des mouvements sociaux pour une reprise de pouvoir afin d'obtenir les mêmes droits pour chacun, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine ethnique, le statut social, les préférences sexuelles, etc. Ces luttes pour la reconnaissance juridique permettent aux individus de regagner le respect des autres et donc d'eux-mêmes.

Du fait de leur histoire de placement en milieu institutionnel, les jeunes vivant de longs placements sont des jeunes adaptés à la vie institutionnelle. Dans la société actuelle où les individus vulnérables se doivent d'être rendus fonctionnels, les jeunes en difficulté sont « clientélisés ». Ils sont souvent représentés comme des usagers d'un système institutionnel et peu en tant qu'individus, acteurs et citoyens. De ce point de vue là, leurs droits de citoyens sont parfois minimisés. Dans le jumelage, on peut se demander si leur implication dans le projet et leur appartenance à un organisme communautaire, dans lequel ils seraient perçus comme des citoyens ayant des droits, plutôt que comme des bénéficiaires, pourrait avoir un impact sur la reconnaissance juridique et augmenter le respect de soi afin qu'ils puissent s'affirmer comme acteurs sociaux.

2.2.3 Reconnaissance sociale

Le dernier type de reconnaissance, la reconnaissance sociale fait également référence à autrui comme objet, cependant, il ne s'agit pas ici d'un autrui généralisé, mais plutôt d'un autrui différencié. En effet, ce dernier type de reconnaissance que l'individu doit acquérir pour sa construction identitaire est la confirmation de ses qualités et de ses capacités spécifiques. Pour établir l'importance de ce type de

reconnaissance, Honneth s'appuie sur la pensée de Mead : « Nous devons nous distinguer d'autrui, et nous y arrivons en faisant quelque chose que personne d'autre ne peut faire, ou ne peut faire aussi bien que nous » (Mead, 1963, p.177). Ainsi, l'unicité ne peut être confirmée à travers la reconnaissance juridique, car celle-ci assure de l'universalité de tout être humain ; c'est donc la reconnaissance sociale qui va s'assurer de reconnaître la spécificité de chacun.

Les personnes vont donc être à la recherche d'une confirmation de leur unicité à travers le regard d'autrui afin d'obtenir de l'estime sociale qui va les mener à l'estime de soi au niveau individuel. Néanmoins, afin d'acquérir cette forme de reconnaissance, il faut que ces qualités soient reconnues et acceptées dans la société. Selon Honneth (2000), lorsqu'un individu est reconnu socialement, cela signifie non seulement que ces qualités sont reconnues, mais encore qu'autrui veille au bon développement de celles-ci afin de favoriser l'évolution de la société. Ainsi, l'estime sociale va favoriser la solidarité dans le sens que tout individu va aider autrui à développer certaines qualités éthiquement reconnues par la société et le groupe afin d'en tirer profit communément.

Cependant, la reconnaissance sociale ne peut s'acquérir qu'à travers des formes de réalisation de soi qui sont acceptées dans la société. Ainsi, lorsque les qualités spécifiques d'un individu ou d'un groupe sont dépréciées socialement, celui-ci peut se sentir humilié et rejeté, ce qui va avoir des conséquences néfastes sur le développement de l'estime de soi (Gauthier, 2010). Cette non-reconnaissance sociale peut mener les individus rejetés socialement à des luttes pour la reconnaissance de leurs capacités.

Concernant les jeunes placés à long terme en centre jeunesse, il faut souligner que ceux-ci sont souvent exposés à de la dévalorisation du fait de nombreux échecs et

ruptures vécus. De plus, ils ont souvent l'habitude de se faire désigner puis de s'autodésigner avec une étiquette de diagnostic psychiatrique. Ils s'identifient alors comme des « hyperactifs », des « dépressifs », des « schizophrènes », etc., sans se définir à travers leurs qualités et caractéristiques personnelles. On peut ainsi poser l'hypothèse suivante : la relation de jumelage avec le bénévole amènerait le jeune à découvrir de nouvelles capacités, ce qui lui permettrait d'augmenter son estime de soi. Cette hypothèse sera discutée dans la partie 5.1 du chapitre V, à la lumière de nos données recueillies.

En résumé, la reconnaissance est essentielle au développement identitaire des individus. Toutefois, il n'existe pas une forme unique de mépris. Les individus vont avoir subi des formes différentes de manque de reconnaissance selon leur vécu. Nous allons voir dans la sous-partie suivante qu'il existe différentes attentes de reconnaissance et que celles-ci ont un impact sur l'entrée en relation des jeunes avec autrui.

2.2.4 Attentes de reconnaissance et héritage parental

Comme nous l'avons vu lors de la présentation de la théorie d'Axel Honneth, la reconnaissance est essentielle au développement identitaire. Des expériences de mépris vont donc avoir des conséquences négatives sur l'image de soi, perturbant la transition à l'âge adulte.

Dans ses recherches sur les jeunes de la rue et le processus de sortie de rue, Colombo (2013b, 2015) a analysé la place de la reconnaissance dans le vécu de rue, à travers un repositionnement identitaire. Elle a identifié que les jeunes utilisent la rue pour y

combler leurs attentes de reconnaissance qu'ils n'ont pas pu assouvir dans leur milieu d'origine pour asseoir leur développement identitaire.

Colombo (2013b, 2015) a déterminé que les jeunes de la rue ont des attentes de reconnaissance selon les relations parentales vécues. La famille étant le premier lieu de socialisation de l'enfant, les jeunes vont être imprégnés du mode parental de leur enfance et vont chercher dans la rue la reconnaissance suffisante pour leur construction identitaire. Comme l'explique Renault (2004), c'est au sein de la famille que peuvent avoir lieu les premières fragilisations identitaires et aussi les plus importantes, car c'est le lieu de socialisation primaire de l'enfant. Devenus adolescents, leur passage à l'âge adulte va lui aussi être marqué par cet héritage parental. Colombo explique :

Bien que précaires et peu à même de fournir au jeune une reconnaissance suffisante, ces formes de relations [parentales] ne sont toutefois pas vides de transmission sociale et identitaire. Cependant, cet héritage, ces repères qui ont été transmis à ces jeunes ne font pas suffisamment sens pour parvenir à organiser leur rapport au monde. (Colombo, 2010, para. 23)

Les jeunes ayant vécu des expériences de mépris différentes, ils vont également avoir des attentes de reconnaissance différentes. Colombo (2015) soulève un point essentiel : les attentes de reconnaissance des jeunes vont avoir un impact sur leur entrée en relation avec les adultes de leur entourage, ainsi qu'avec les professionnels de l'intervention. En effet, selon cette auteure, les jeunes vont s'investir dans les programmes d'aide, à condition que ceux-ci répondent à leurs attentes de reconnaissance.

En outre, selon leurs attentes de reconnaissance, les jeunes ne vont pas développer la même relation aux adultes.

Certains d'entre eux sont plutôt amenés à fuir les relations avec des adultes, alors que d'autres sont en quête de figures parentales qui puissent leur offrir la reconnaissance qui leur a fait défaut dans leur milieu familial d'origine. (Colombo, 2011, para. 19)

Ainsi, certains jeunes vont aller chercher de la reconnaissance auprès d'adultes significatifs, alors que d'autres, ayant fait l'expérience de rejet ou abandon de la part des adultes, vont plutôt les fuir et se tourner vers leurs pairs pour combler leurs attentes de reconnaissance.

Toutefois, même lorsque les jeunes recherchent avant tout de la reconnaissance auprès de leurs pairs, les adultes ne sont pas étrangers au processus de construction identitaire. Les adultes entourant le jeune dans son vécu de rue peuvent jouer le rôle d'une personne significative lui apportant de la reconnaissance, facilitant ainsi son développement identitaire et son repositionnement identitaire dans la sortie de rue.

La famille joue également un rôle important pour les jeunes. Ainsi, bien qu'ayant fui leur milieu d'origine en raison du manque de reconnaissance, la famille reste le premier lieu investi par les jeunes lors de leur sortie de rue (Colombo, 2010). Dans certains cas, les jeunes y trouvent enfin la reconnaissance nécessaire pour y combler leurs attentes, mais dans la plupart des cas, ils vivent de nouveau une expérience de mépris ou de reconnaissance partielle. Ils se tournent alors vers d'autres adultes significatifs (intervenant, professeur, ami de la famille, voisin, etc., mais aussi parfois des relations plus ambiguës comme un *sugar daddy*) pour venir combler leurs besoins de reconnaissance.

Ces adultes significatifs jouent alors le rôle de « passeur » qui vont permettre au jeune une reconnaissance suffisante pour effectuer un repositionnement identitaire dans le cas des jeunes de la rue.

Le passeur est un adulte, c'est-à-dire une personne significative pour un jeune, qui lui donne le goût de grandir, qui l'accompagne dans ses épreuves en lui ouvrant des espaces de liberté et des espaces pour réfléchir au sens de ses conduites. C'est un peu de cette manière qu'un adulte institue la valeur symbolique des pratiques parfois excessives d'un jeune. Il sait reconnaître la valeur de ses expériences, mais en même temps, il l'amène à attribuer un sens à ce qu'il vit. » (Jeffrey, 2005, cité dans Colombo, 2011, para. 32)

Le « passeur » permettrait donc au jeune de l'amener vers une « errance constructive », tel qu'amené par Goyette et Royer (2009), dans la partie 2.1.4 portant sur le lien social comme catalyseur de l'intégration sociale. Selon Colombo, ces passeurs pourraient jouer « un rôle similaire à celui joué par les « autrui significatifs » (Mead, 1963) lors de la socialisation primaire, ou du moins combler en partie les lacunes de cette dernière » (Colombo, 2011, para. 32). La présence d'adultes significatifs permettrait donc la construction identitaire des jeunes vulnérables et de faciliter leur transition à l'âge adulte.

Ainsi, on peut se demander si dans le jumelage intergénérationnel auquel on s'intéresse, les grands-parents ne pourraient pas jouer un rôle de passeur et d' « autrui significatifs » selon la terminologie de Mead, pour permettre aux jeunes leur construction identitaire et leur transition à l'âge adulte, en venant combler leurs attentes de reconnaissance.

Comme nous l'avons exprimé tout au long de ce second chapitre, l'explication des différents concepts et de la théorie de la reconnaissance fait apparaître de nombreux questionnements en lien avec notre question de recherche. Dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, nous allons formuler deux sous-questions de recherche qui nous paraissent résumer l'essentiel de nos interrogations et nous permettront de guider l'analyse de nos données.

2.3 Sous-questions de recherche

Nous avons déterminé à la fin du premier chapitre, dans la partie 1.3, notre question de recherche principale, à savoir :

- Dans quelle mesure un accompagnement à long terme d'un jeune hébergé en centre jeunesse jusqu'à majorité, par un bénévole aîné, dans un contexte communautaire, facilite-t-il la reconnaissance et ainsi la transition à la vie adulte et l'intégration sociale de celui-ci ?

Suite à la présentation du cadre théorique et conceptuel, deux sous-questions peuvent découler de la question générale de recherche, relatives d'une part, au concept d'affiliation, et d'autre part, à la théorie de la reconnaissance :

- Dans quelle mesure le jumelage intergénérationnel permet-il de favoriser l'affiliation des jeunes sortant de centres jeunesse ?
- Et dans quelle mesure le jumelage intergénérationnel favorise-t-il la reconnaissance affective, juridique et sociale et l'augmentation de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi des jeunes sortant de centres jeunesse afin de faciliter le passage à la vie adulte?

La présente recherche tente de mieux comprendre en quoi le jumelage aide les jeunes à s'ancrer dans la société à travers le point de vue des deux acteurs du jumelage : les jeunes adultes et les bénévoles aînés. Nous allons maintenant présenter la méthodologie de recherche, incluant le choix de la méthode de recherche, la collecte de données, le déroulement du terrain de recherche et les considérations éthiques.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons fait le choix d'utiliser une méthodologie de type qualitative. Ainsi, dans une première partie (3.1), nous expliquerons les raisons pour lesquelles la méthodologie qualitative nous est apparue comme une évidence. La seconde partie (3.2) présentera la population d'étude ainsi que la méthode d'échantillonnage, alors que la troisième partie (3.3) rendra compte de notre collecte de données à travers la technique de l'entretien semi-directif. La quatrième partie (3.4) traitera des limites de notre recherche et dans une cinquième partie (3.5), nous reviendrons sur les considérations éthiques, principe fondamental de la recherche qualitative. Pour finir, dans la dernière partie (3.6), nous relaterons l'expérience du terrain de recherche, ainsi que les principales difficultés rencontrées.

3.1 Recherche qualitative

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons choisi d'entreprendre une recherche de type qualitative. En effet, il existe deux grands courants de recherche : la recherche qualitative et la recherche quantitative. La recherche quantitative cherche à obtenir des résultats objectifs et vérifiables sous forme de données numériques et statistiques en suivant la méthode expérimentale alors que la recherche qualitative utilise des données qui sont difficilement quantifiables (observations, expériences,

récits...) afin de comprendre le point de vue des acteurs sur une situation ou un processus social. Ainsi, la recherche qualitative est davantage utilisée au sein des sciences sociales dont l'objet d'étude principal est l'être humain, afin d'avoir accès à ses pensées, représentations et sentiments qui ne pourraient s'expliquer à travers des représentations statistiques. Le but recherché par la recherche qualitative est de donner la parole aux différents acteurs de la société ainsi que d'«appréhender», de « déchiffrer » et de « reconstruire » la « perspective de l'acteur » (Emerson, 2003). Nous avons donc choisi d'utiliser une méthodologie qualitative en raison de notre objet d'étude, à savoir la perception du jumelage par les deux types d'acteurs du projet, les jeunes et les bénévoles.

Les caractéristiques spécifiques de la recherche qualitative tiennent tout d'abord à la nature des données qui sont produites puis analysées par le chercheur. Il s'agit de données dites qualitatives, c'est-à-dire des données « résistant à la mise en forme statistique [...] Ce sont les données d'expérience, les représentations, les définitions de la situation, les opinions, les paroles, le sens de l'action et des phénomènes » (Deslauriers et Kérisit, 1997, p.105). La seconde caractéristique de ce type de recherche est la nécessité du rapport terrain. En effet, elle implique que le chercheur se déplace sur le terrain de la population, du processus ou du phénomène à étudier et elle « oblige le chercheur à un contact direct avec le vécu et les représentations des personnes qu'il étudie » (Deslauriers et Kérisit, 1997, p.105). Nous expliquerons notre terrain de recherche dans la partie 3.6.

Toutefois, le chercheur doit faire attention à garder une certaine distance avec son objet d'étude. Ainsi, selon Groulx (199, cité dans Charmillot et Dayer, 2007, p.128), il doit être « suffisamment immergé dans le terrain pour comprendre les significations que les acteurs attachent à leur action, et suffisamment détaché pour développer une analyse permettant de rendre compte de ce qui est observé ». C'est ce qu'on appelle

la neutralité empathique, neutralité qui a été respectée au cours de cette recherche, tel que nous y reviendrons dans la partie 3.4 des limites de notre recherche.

Par ailleurs, la recherche qualitative a recours à divers types de façons de collecter puis d'analyser les données afin de s'adapter aux différents objets de recherche et contextes que l'on peut rencontrer en sciences sociales. Ainsi, le chercheur peut avoir recours à différents types d'observations, différentes formes d'entrevues ou encore à des méthodes d'analyse documentaire. Dans la suite de ce chapitre, nous développerons davantage la technique de l'entretien et plus particulièrement celle de l'entretien semi-dirigé, outil principal de notre collecte de données (3.3).

Ainsi, dans notre recherche, nous souhaitons répondre la question suivante :

- Dans quelle mesure un accompagnement à long terme d'un jeune hébergé en centre jeunesse jusqu'à majorité, par un bénévole aîné, dans un contexte communautaire, facilite-t-il la reconnaissance et ainsi la transition à la vie adulte et l'intégration sociale de celui-ci ?

Cette question fait référence directement au vécu et à l'expérience des acteurs participant au jumelage, c'est pourquoi nous avons choisi de nous engager sur la piste d'une recherche de type qualitatif. Dans cette recherche, nous avons décidé d'interroger les jeunes ainsi que les bénévoles participants au jumelage afin d'obtenir une meilleure compréhension de la vision qu'ont les acteurs sur le projet, sur leur vécu de la relation dyadique et sur leurs représentations de l'utilité du jumelage à court terme comme à long terme.

3.2 Population d'étude et méthode d'échantillonnage

Étant donné que le projet de jumelage étudié dans cette recherche implique deux types d'acteurs sociaux, nous avons donc décidé de collecter des données auprès de ces deux types d'acteurs. Ainsi, une partie de la collecte de donnée a été effectuée avec les jeunes du centre jeunesse participant au jumelage et une seconde avec les bénévoles aînés de la Maison des Grands Parents de Villeray.

Les jeunes du centre jeunesse participant au jumelage peuvent se définir en deux groupes :

- les jeunes mineurs âgés de 15 à 17 ans, suivis par les services de la protection de la jeunesse, hébergés en centre de réadaptation, en famille d'accueil ou chez un membre de la famille peu apte à amener le jeune vers l'autonomie.
- les jeunes adultes majeurs étant sortis récemment de la protection de la jeunesse, ayant intégré le jumelage alors qu'ils étaient mineurs et placés par la protection de la jeunesse, et continuant le jumelage après leur majorité.

La population des bénévoles aînés est constituée de bénévoles inscrits à la Maison des Grands Parents de Villeray et s'impliquant dans cet organisme communautaire notamment au sein du projet de jumelage intergénérationnel avec les jeunes du CJM-IU. Les bénévoles sont âgés de 50 ans et plus, et ils peuvent aussi avoir d'autres activités au sein de la MGPV.

Le recrutement des participants s'est effectué sur une base de volontariat. Le seul critère de recrutement imposé était le fait de participer au jumelage depuis une période minimum de 6 mois afin que la relation dyadique soit bien instaurée et que

nous puissions observer les effets d'un accompagnement à moyen terme. Au moment du recrutement, une dizaine de jeunes étaient impliqués dans le jumelage et la majorité des dyades possédaient ces critères. Nous avons donc effectué une démarche de recrutement auprès de l'ensemble des personnes remplissant le critère et tous les participants volontaires ont été retenus pour la recherche. Nous avons pour but de recruter cinq jeunes ainsi que cinq bénévoles, pour un total de 10 participants, ce qui a pu être réalisé, comme nous le verrons dans la partie 3.6 de la réalisation du terrain de recherche.

Le recrutement s'est fait via l'organisme communautaire de la Maison des Grands-Parents de Villeray puisque le projet sur lequel porte notre attention se déroule au sein de cet organisme. Afin de recruter les participants, une affiche de recrutement mentionnant le but, les critères, le déroulement et les numéros de téléphone de l'étudiante chercheuse et de son directeur, a été affichée sur le babillard de la MGPV, la directrice de la MGPV ayant donné son accord (voir Annexe A). Les bénévoles aînés ont également été informés de la recherche oralement, à la MGPV, lors de la réunion mensuelle des bénévoles participants au projet de jumelage. De plus, la fiche de présentation écrite affichée sur le babillard leur a été remise.

En ce qui concerne le recrutement des jeunes, dans un souci de respecter le volontariat de participation, la directrice de la MGPV, une personne neutre dans la recherche pour les jeunes participant au jumelage a remis aux jeunes la même fiche de recrutement que celle affichée sur le babillard, l'a lu avec les jeunes et les a référés pour toutes questions ou demandes d'informations supplémentaires aux numéros de téléphone de l'étudiante chercheuse et de son directeur. En outre, les jeunes et les bénévoles ont été informés par la directrice de la MGPV des horaires de présence de l'étudiante chercheuse à la MGPV afin que les participants se sentent libres de venir la rencontrer s'ils le souhaitent.

3.3 Technique de collecte de données : l'entretien semi-directif

Pour obtenir les perceptions des participants sur le jumelage, nous avons décidé d'utiliser l'entretien semi-directif comme technique de collecte de données.

Nous avons choisi cette méthode de collecte de donnée, car l'entrevue est la technique privilégiée pour obtenir une compréhension riche et détaillée d'un phénomène, selon la perception qu'en ont les acteurs sociaux. Selon Savoie-Zajc (2009, p.337), l'entrevue prend la forme d'un échange verbal « contribuant à la production d'un savoir socialement construit » afin de partager un savoir d'expertise à travers les questions issues des connaissances théoriques du chercheur et les réponses basées sur les connaissances pratiques des acteurs sociaux.

On distingue trois formes d'entrevue qui ont un degré différent de structuration et de contrôle : l'entrevue dirigée, nommée aussi structurée ou standardisée, l'entrevue semi-dirigée et l'entrevue non-dirigée ou non structurée. L'entrevue dirigée comporte un guide d'entretien très strict que le chercheur doit suivre question par question alors que l'entrevue non-dirigée contient une unique question permettant d'introduire le sujet, le participant s'exprimant ensuite au gré de sa pensée.

À mi-chemin entre les deux se trouve l'entrevue semi-dirigée au cours de laquelle le chercheur suit son guide d'entretien de manière souple. Ainsi, il peut décider de ne pas aborder les questions dans l'ordre préétabli lorsqu'il considère que cela est approprié ou de ne pas poser une question s'il considère que le répondant y a déjà répondu ou encore d'ajouter une question qui se prête au contexte de l'entrevue. Savoie-Zajc définit ce type d'entrevue de la façon suivante :

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé. (Savoie-Zajc, 2009, p.340)

Durant l'entretien, le chercheur doit conserver une neutralité empathique, c'est-à-dire qu'il doit faire preuve de savoir-être avec le participant tout en restant neutre dans ses questions et ses interventions, position que nous avons adoptée au cours des interviews.

En outre, la technique de l'entretien ne correspond pas uniquement au moment de l'échange verbal. Il faut aussi prendre en compte les considérations d'ordre relationnel comme le fait de prévenir à l'avance les personnes du déroulement de l'entretien, d'expliquer les objectifs de la recherche, de répondre à leurs questions ou encore d'adapter le niveau de vocabulaire. De plus, il existe également des considérations d'ordre matériel, comme le fait de penser au support d'enregistrement ou aux facteurs environnementaux et temporels.

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi d'interviewer d'une part des jeunes du CJM-IU participant au jumelage et d'autre part des bénévoles aînés. Pour cela, un guide d'entretien spécifique aux deux types de population a été construit afin d'adapter les questions et le niveau de vocabulaire (voir Annexe B et Annexe C). En ce qui concerne les considérations d'ordre matériel, nous avons choisi d'utiliser un support d'enregistrement audio afin de pouvoir permettre une transcription ultérieure sous forme de verbatim. Les enregistrements et les verbatim sont confidentiels et disponibles uniquement pour l'étudiante de maîtrise et son directeur de recherche, afin de conserver la confidentialité des participants.

Suite à la transcription des verbatim d'entrevue, nous avons eu recours à l'analyse thématique et à la construction d'un arbre de sens selon l'analyse thématique décrite par Paillé et Mucchielli (2008). Lors du croisement des données pour la construction de l'arbre thématique, nous avons choisi de ne pas croiser les données par dyade jeune/ bénévole, mais de croiser ensemble d'une part les données des bénévoles, et d'autre part celles des jeunes, afin, une fois de plus, de garantir la confidentialité. Ainsi, les données obtenues ne nous renseignent pas sur la trajectoire de chaque jeune au sein du projet, mais plutôt sur la représentation et le vécu des jeunes sur la relation de jumelage d'une part et sur la représentation et le vécu des bénévoles d'autre part.

De plus, relativement à la confidentialité, aucune information permettant d'identifier les participants d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Pour cela, les entrevues ont été codées, c'est-à-dire que les participants se sont vus attribuer un code remplaçant leur nom et prénom et ce code est uniquement connu du responsable de la recherche et de l'étudiante chercheuse. En outre, l'âge, le lieu de résidence, le parcours en centre jeunesse, le bénévole de jumelage, et toute autre information permettant d'identifier les participants ont été retirés. Ainsi, dans la partie de présentation des résultats, il n'est pas possible d'identifier les participants de la recherche.

3.4 Limites de recherche

Nous pouvons déterminer certaines limites qui ont pu avoir un effet sur nos résultats.

Tout d'abord, nous pouvons identifier le biais de désirabilité sociale, dont le risque est commun à toutes les recherches qualitatives. La désirabilité sociale correspond au

fait que l'interlocuteur oriente ses réponses en fonction de ce qu'il pense que le chercheur veut entendre. C'est pourquoi il est important de bien préciser au début de l'entretien qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. De plus, il est essentiel de poser des questions neutres et de ne pas approuver ou réprocher les réponses de l'interlocuteur à travers des interventions verbales ou encore au travers du langage non verbal.

Une autre limite de notre recherche peut être liée au fait que seul le point de vue des acteurs participant au jumelage a été obtenu. Ainsi, nous ne pouvons avoir accès à l'expérience de bénévoles ou de jeunes ayant quitté le projet. Cette limite sera discutée dans la partie 5.5 du dernier chapitre.

Pour finir, la dernière limite que nous avons identifiée est liée au fait que l'étudiante de maîtrise connaisse succinctement certains participants du jumelage. Comme nous l'avons expliqué dans la partie 1.2.4 de la présentation du jumelage, l'étudiante de maîtrise a eu un rôle dans ce projet lors de son stage de propédeutique au cours duquel elle a connu ce projet. De plus, elle continue le rôle d'accompagnement des jeunes lors de la première rencontre de jumelage. Cette tâche consiste à aller chercher les jeunes pour les amener à la Maison des Grands-Parents afin qu'ils puissent faire seuls le trajet par la suite ou que le lien avec le bénévole soit suffisamment établi pour que celui-ci aille le chercher à son lieu d'hébergement. Par la suite, lorsque le jumelage est établi, il n'y a plus aucun lien entre l'étudiante chercheuse et les jeunes. Ce lien établi lors des trajets est un lien qui pourrait s'apparenter à de la neutralité empathique et nullement à de l'intervention ni à de l'intimité. Bien que ce statut constitue une limite non négligeable puisque le chercheur est censé ne pas avoir de lien préalable avec le terrain de recherche, nous pensons qu'il est atténué d'une part parce que le lien établi est éphémère le temps d'un trajet et d'autre part du fait que les jeunes sont informés de la position de chercheur de l'étudiante.

Malgré ces limites établies, il semble que les critères de validité nécessaires en recherche qualitative aient été respectés. En effet, alors que les recherches quantitatives utilisent des critères scientifiques de validité, les recherches qualitatives utilisent des critères de rigueur tels que la crédibilité (qui renvoie à la plausibilité des résultats), la transférabilité (qui fait référence à la qualité du savoir, c'est-à-dire la possibilité d'étendre les résultats à une autre situation semblable), et la fiabilité (qui fait référence à la réplication de l'expérience) (Savoie-Zajc, 2009). En effet, il est impossible d'utiliser les critères de scientificité positiviste, car la recherche qualitative fait intervenir des personnes et un contexte précis.

Comme nous le verrons dans le chapitre IV, les résultats issus de nos données recueillies semblent crédibles. De plus, ils apparaissent transférables à l'ensemble des jeunes participants au projet de jumelage et de nombreux liens peuvent être établis avec la population des jeunes de centre jeunesse. Pour finir, en ce qui concerne la fiabilité, seule une réplication de la recherche nous permettrait d'établir la rigueur de ce critère, mais nous croyons que les résultats généraux obtenus seraient semblables, ou du moins très proches.

Par ailleurs, depuis les années 2000, on observe l'apparition de nouveaux critères éthiques dits d' « ordre relationnel » (équilibre, authenticité ontologique, éducative, catalytique et tactique) qui renvoient davantage à l'attitude du chercheur à l'égard des participants.

[Dans ces nouveaux critères éthiques,] ce qui est pris en compte est le rapport à l'autre, le respect de son point de vue, son inclusion dans le processus de recherche ainsi que le souci que la recherche donne des retombées positives pour le milieu et qu'elle stimule les participants à poursuivre la démarche initiée par la recherche (Anadón, 2006, p.12-13).

Ainsi, selon Anadón (2006), le caractère scientifique d'une recherche qualitative est davantage attribuable à la manière du chercheur de mener sa recherche ainsi qu'à la qualité des résultats s'ils sont utilisables dans la pratique.

À travers le respect du rythme des participants, de l'adaptation du temps d'entrevue et du niveau de langage, de la possibilité des participants de se retirer à tout moment de la recherche et d'arrêter l'entrevue s'ils le désiraient, ainsi que de l'attitude de neutralité empathique de l'étudiante chercheuse, il nous semble que les critères éthiques d'ordre relationnel ont été respectés. En outre, comme nous le verrons dans le chapitre V de discussion, les résultats sont exploitables dans la pratique et permettent d'apporter certaines pistes d'intervention pour faciliter la transition à l'âge adulte et l'intégration sociale des jeunes institutionnalisés.

Comme nous venons de l'expliquer, les considérations éthiques sont essentielles à la rigueur scientifique. Nous allons donc développer dans la partie suivante les principes éthiques que nous avons mis en place afin de respecter la rigueur scientifique et le respect des participants.

3.5 Considérations éthiques

Les critères de rigueur sont primordiaux dans la construction du projet de recherche et dans sa conduite. Il est essentiel que les participants soient respectés et que la recherche ait des retombées positives sur le milieu. C'est pourquoi le chercheur doit bien expliquer les objectifs de sa recherche, pour que les personnes qui décident de participer le fassent sur une base volontaire suite à un consentement libre et éclairé.

La population des jeunes du CJM-IU, étant mineurs, peut constituer une population plus vulnérable et soumise à des normes plus strictes de recherche. Ainsi, nous avons consulté le comité éthique de recherche du centre jeunesse afin de nous adapter à leurs normes de recherche. Selon le site internet du CJM-IU, comité éthique de recherche (<http://centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/Ethique.php>), le chercheur doit :

Veiller au respect des personnes qui prêtent leur concours à une activité de recherche, plus particulièrement des personnes mineures ou vulnérables. À cet effet, il se fonde sur les principes suivants :

- Le respect de l'autonomie de la personne;
- Le respect de l'intégrité de la personne;
- Le respect de la vie privée de la personne;
- La nécessité d'assurer la protection d'une personne mineure;
- La reconnaissance que tout participant à une recherche doit être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité et de ses besoins.

Ainsi, afin de respecter les valeurs du centre jeunesse ainsi que l'éthique de recherche, nous avons veillé à ce que les participants, tant les bénévoles que les jeunes soient traités avec attention et respect et que les objectifs de recherche leur soient bien expliqués. De même, nous avons veillé à garantir la confidentialité des personnes, comme nous l'avons expliqué dans la partie 3.3 concernant la collecte de données.

Cependant, étant donné le nombre restreint de participants au projet de jumelage (une dizaine de bénévoles ainsi qu'une dizaine de jeunes), il est possible que certains propos des jeunes puissent être identifiés par le bénévole avec lequel ils sont jumelés et vice versa (certains propos des bénévoles pourraient être identifiés par leur jeune de jumelage). Ce risque d'identification par les autres membres du projet a été expliqué aux participants lors du recrutement et explicitement indiqué dans le

formulaire de consentement. De plus, il faut préciser que, de par leur participation au projet de jumelage, les bénévoles sont tenus à la confidentialité en tout temps, relativement aux informations concernant les jeunes suivis par la protection de la jeunesse.

Afin de garantir le consentement libre et éclairé des participants, chacun d'entre eux a dû signer au préalable un formulaire de consentement expliquant les modalités de la recherche. Étant donné le fait que les bénévoles et les jeunes n'ont pas le même guide d'entretien, cela modifie en partie les tâches qui leur étaient demandées. Ainsi, nous avons décidé de créer un formulaire de consentement pour les jeunes majeurs (voir Annexe D) et un second pour les bénévoles (voir Annexe E). Concernant les jeunes mineurs, un formulaire spécifique a été construit (voir Annexe F) afin d'inclure l'autorisation parentale (puisque les parents sont les premiers responsables de leur enfant ou adolescent) ou du responsable légal. En outre, nous avons été tenus d'ajouter sur le formulaire des jeunes mineurs, en vertu de l'article 39 de la Loi de la Protection de la Jeunesse que les chercheurs ont pour obligation de faire un signalement à la protection de la jeunesse « s'ils ont un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis » (site internet du CJM-IU, comité éthique de recherche). Les formulaires de consentement ont été lus avec chaque participant et signés de façon volontaire et éclairée avant toute participation du répondant à la recherche.

En ce qui concerne les jeunes et en considérant leur vulnérabilité à l'influence d'un adulte, le formulaire de consentement leur a été présenté une première fois avant de fixer un rendez-vous pour l'entrevue afin de s'assurer de l'aspect volontaire de leur participation. Lors du rendez-vous pour l'entrevue, le formulaire de consentement a été lu une nouvelle fois et signé avant le début de celle-ci.

De surcroît, les personnes ont été informées de leur droit de se retirer à tout moment de la recherche et ce, peu importe les motifs. Le cas ne s'est pas présenté, mais, si celui-ci était apparu, les informations recueillies auraient été détruites. Les jeunes étaient informés que cela n'aurait nui en aucun cas à leur relation avec leur bénévole de la MGPV, ni avec leurs intervenants et éducateurs du CJM-IU.

Les parents des jeunes mineurs souhaitant participer à la recherche ont été contactés par téléphone par l'étudiante chercheuse afin de leur expliquer la recherche. Il leur a ensuite été proposé de les rencontrer pour leur expliquer la recherche de vive voix et leur faire signer le formulaire de consentement. Toutefois, pour deux parents, le formulaire de consentement a été entièrement lu et expliqué au téléphone, mais ils ont préféré que le formulaire leur soit remis par l'intermédiaire de leur jeune pour le signer. L'accord verbal a été obtenu au téléphone et le formulaire signé a ensuite été remis à l'étudiante chercheuse par le jeune, avant qu'une date d'entrevue ne soit fixée avec ce dernier (tel qu'autorisé dans le certificat éthique du CJM-IU).

Les objectifs, les bénéfices et les dangers éventuels de la recherche ainsi que les mesures de protection de la vie privée et le droit de se retirer de la recherche étaient consignés dans le formulaire de consentement qui a été lu avec tous les participants ainsi qu'avec les parents des jeunes mineurs, afin de s'assurer de leur consentement libre et éclairé, avant d'être signé.

En plus des principes éthiques à prendre en compte au moment du recrutement et du déroulement de la recherche, le respect des participants passe aussi par l'étape de « l'après-recherche » qui ne doit pas être négligée, à travers une explication des résultats de recherche. Nous proposerons à chaque participant, ainsi qu'aux parents des jeunes mineurs, une explication des résultats généraux de recherche lors d'une entrevue individuelle. S'ils ne se montrent pas intéressés par une rencontre, une

présentation simplifiée des résultats pourra leur être envoyée par la poste ou par courriel. Un retour des résultats dans le milieu d'intervention est également prévu à travers la proposition de la présentation des résultats au sein de la MGPV et du CJM-IU.

Les résultats seront développés dans le chapitre IV de ce mémoire, mais avant de les exposer, nous devons tout d'abord revenir sur une étape cruciale de toute recherche qualitative : le déroulement du terrain de recherche.

3.6 Terrain de recherche

Comme dans toute recherche, le terrain est une partie importante de la réalisation, mais celui-ci présente généralement quelques embuches impliquant d'apporter quelques modifications au projet de recherche et entraînant certains délais dans la réalisation de la recherche. Ainsi, dans une première partie (3.6.1), nous reviendrons sur le déroulement de la recherche et dans une deuxième partie (3.6.2), les difficultés rencontrées dans la concrétisation du terrain seront relatées.

3.6.1 Déroulement du terrain de recherche

Le terrain de recherche s'est déroulé sur une période d'un an, du mois de janvier 2014 au mois de décembre 2014 en raison de divers contretemps que nous allons expliquer ci-dessous. Comme mentionné auparavant, cette recherche fait intervenir deux types

de participants : des bénévoles aînés de l'organisme communautaire La MGPV et des jeunes étant suivis ou ayant été suivis par la protection de la jeunesse. Pour réaliser ce terrain, nous avons dû demander deux autorisations éthiques : celle du CERPÉ (Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains) de l'UQAM obtenue en novembre 2013 ; et celle du CJM-IU pour interroger les participants mineurs, délivrée fin mai 2014. Dans son autorisation éthique, le CJM-IU a demandé à ce que le formulaire de consentement soit signé par les parents des jeunes, avec une dérogation à l'obtention du consentement parental dans le cas des jeunes âgés de 14 ans et plus, n'ayant plus de contact avec leurs parents et pour lesquels l'obtention du consentement parental mettrait en péril leur participation au projet.

En raison du délai d'obtention de l'autorisation éthique du CJM-IU, le recrutement des participants a eu lieu en deux vagues. Ainsi, nous avons commencé à recruter les bénévoles en décembre 2013 et quatre entrevues de recherche avec les bénévoles ont eu lieu en janvier 2014. De même, nous avons interrogé, au début de l'année 2014, un jeune majeur participant au projet, étant donné que son recrutement relevait uniquement du certificat éthique de l'UQAM. Lors du mois de janvier 2014, nous avons choisi de recruter uniquement quatre bénévoles, car nous voulions respecter l'équilibre du nombre de jeunes et de bénévoles interrogés dans ce projet et nous ne savions pas si cinq jeunes accepteraient de répondre à notre recherche. Les cinq entrevues réalisées ont ensuite été transcrites sous forme de verbatim et analysées par analyse thématique avec la construction d'un arbre de sens selon la méthode de Paillé et Muccielli (2008), au cours des mois de février jusqu'au mois de juillet 2014.

Concernant les jeunes mineurs, nous avons commencé le recrutement au mois de juin 2014. Cependant, à cette période, j'ai été victime d'un accident de la route et j'ai été immobilisée pendant 1 mois et demi. Lorsque j'ai pu lancer de nouveau le

recrutement des jeunes, je me suis heurtée au fait que la Maison des Grands Parents était fermée en août. J'ai donc dû attendre le mois de septembre pour reprendre le terrain avec les jeunes.

Le terrain avec les jeunes mineurs s'est donc déroulé du mois de septembre au mois de décembre 2014 et quatre jeunes mineurs ont accepté de répondre à la recherche. Ayant obtenu cinq jeunes (quatre jeunes mineurs et un jeune majeur) participant à la recherche, nous avons décidé de recruter un bénévole supplémentaire, pour lequel l'entrevue a eu lieu au mois de décembre 2014. Nous avons ainsi obtenu cinq répondants du centre jeunesse et cinq répondants aînés de la MGPV. Les entrevues des jeunes mineurs et du dernier bénévole ont été retranscrites, puis analysées également selon la méthode de Paillé et Muccielli (2008) au cours des mois de septembre jusqu'au mois de janvier 2015. L'arbre de sens recoupant l'intégralité des entrevues s'est construit au fur et à mesure et s'est achevé de façon complète au mois de janvier 2015.

Nous avons évidemment demandé un renouvellement de l'autorisation éthique de l'UQAM, en novembre 2014 et celle-ci nous a été accordée jusqu'au mois de mai 2015, pour coïncider avec l'autorisation éthique du CJM-IU.

3.6.2 Difficultés rencontrées

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'obtention des différentes autorisations éthiques s'est révélée une difficulté en ce qui a trait aux contraintes de temps. L'obtention de la certification éthique du CJM-IU nous a demandé un délai supplémentaire dans la réalisation du terrain.

De plus, malgré l'autorisation du centre jeunesse de déroger à l'autorisation parentale de certains jeunes, si leur situation ne permettait pas de l'obtenir, nous avons réussi à acquérir les autorisations parentales de tous les jeunes mineurs interrogés. Toutefois, pour de nombreux jeunes, l'autorisation parentale n'a été signée que par un seul des parents, l'autre parent n'étant plus présent dans la vie des jeunes (parent inconnu, interdit de contact ou absence de contact depuis de nombreuses années). L'obtention des autorisations parentales s'est avérée un défi dans le cas de certains jeunes étant donné la difficulté à rejoindre le parent pour des raisons de disponibilité ou même de situations d'itinérance liée à la profession du parent.

Pour finir, une dernière difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés a été la réalisation des entrevues avec les jeunes. En effet, tel que nous le verrons dans le chapitre IV des résultats, les jeunes sont des adolescents qui ne se livrent pas facilement et ne donnent pas aisément leur confiance aux adultes, notamment aux adultes qu'ils ne connaissent pas. Il a fallu créer rapidement un espace de confiance afin que les jeunes répondent aux questions de l'entrevue et développent leurs pensées et points de vue.

Malgré le climat de confiance, il résulte que les entrevues passées avec les jeunes sont plus succinctes que celles avec les bénévoles. Néanmoins, on peut souligner que cette difficulté était attendue en raison du choix du projet de recherche puisque celui-ci postule un manque de confiance en soi des jeunes participant au jumelage. Par ailleurs, nous avons pu observer une ouverture plus aisée lors de l'entrevue pour les jeunes participant au jumelage depuis plus longtemps que ceux inscrits plus récemment. Ce constat est en faveur de l'hypothèse d'une augmentation de la confiance en soi suite à la participation au jumelage, point qui sera développé dans les résultats et la discussion.

Une autre difficulté liée aux entrevues avec les jeunes, pouvant expliquer la durée plus courte des entrevues, est le niveau d'attention des jeunes. Certains jeunes interrogés présentaient des troubles de l'attention et cela était visible lors de leur participation. Pour certains, même en prenant des pauses lors de l'entrevue, rester assis et concentrés est un exercice difficile et l'on ressent qu'au bout d'un certain temps, il devient plus difficile pour eux de se centrer sur leurs propos.

Enfin, nous pouvons également souligner les difficultés liées au niveau de compréhension des jeunes dans les questions posées et à la diversité de ce niveau de compréhension selon les jeunes interrogés. En effet, il a fallu adapter les questions de l'entrevue aux répondants, car certains présentaient un haut niveau de compréhension et d'élocution alors que d'autres avaient beaucoup plus de difficultés. Néanmoins, nous pouvons constater que les jeunes se sont approprié cet espace d'expression offert, en regard aux éléments de réponses qu'ils ont apportés à nos questions de recherche, comme nous pouvons le voir dans le chapitre IV des résultats que nous allons présenter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS

Tel qu'expliqué dans la partie méthodologie, 10 personnes ont accepté de participer à une entrevue semi-dirigée afin de répondre à notre question de recherche.

Ci-dessous le tableau 4.1 Tableau récapitulatif des caractéristiques des participants :

Caractéristiques des participants	Jeunes	Bénévoles
Nombre	5	5
Age	15 à 18 ans	50 ans et plus
Sexe	Neutre	
Caractéristiques exigées	Être suivi ou avoir été suivis par la protection de la jeunesse au moment de l'entrée dans le jumelage Participer au projet de jumelage	Être bénévole de la MGPV Participer au projet de jumelage
Durée du jumelage	De 1 à 4 ans	
Durée des entrevues	min : 21'45'' max : 36'27''	min : 1h12' max : 1h47'

Concernant le sexe des participants, nous avons choisi de ne pas mentionner la répartition homme/ femme afin de préserver la confidentialité des participants étant donné le faible nombre de personnes impliquées dans le projet de jumelage. Ainsi, les jeunes et les bénévoles seront désignés sous une forme neutre, ainsi qu'à travers les codes suivants : J1 à J5 pour les jeunes et B1 à B5 pour les bénévoles.

Comme nous l'avons mentionné dans la partie 3.3 portant sur la collecte de donnée, il est important de préciser qu'il n'y a aucun parallèle à établir entre les jeunes répondant aux entrevues et les jeunes de jumelage dont les bénévoles parlent dans leurs interviews. En effet, dans cette recherche, nous avons pris soin de ne pas paier les bénévoles et les jeunes répondant à la recherche afin de préserver la confidentialité des répondants.

Afin de comprendre tous les rouages du jumelage et les effets de celui-ci, les résultats seront présentés en six parties répondant aux six questions suivantes :

- 4.1 À qui s'adresse le jumelage ?
- 4.2 Comment ça marche ?
- 4.3 Qu'est-ce que les participants font dans le jumelage ?
- 4.4 Qu'est-ce qui se crée dans le jumelage ?
- 4.5 Où ça se passe ?
- 4.6 Qu'est-ce qu'on observe dans le jumelage ?

L'exploration de ces six questions nous mènera au cœur du jumelage, afin de faire ressortir les différentes facettes amenées par les participants à cette recherche, et nous permettra d'esquisser des pistes de réponses à notre question de recherche, que nous développerons dans la discussion.

4.1. À qui s'adresse le jumelage ? : Caractéristiques personnelles des participants

Afin de bien comprendre les différentes sections de ce chapitre, nous avons choisi en premier lieu de décrire les caractéristiques personnelles des participants, afin que la suite des résultats prenne tout son sens. Nous avons décidé de présenter nos résultats de recherche en partant des données les plus simples et les plus concrètes (caractéristiques des participants), pour aller progressivement vers des données plus complexes (telles que le lien relationnel avec les bénévoles, la place de la MGPV pour les jeunes ou encore les réussites observées), laissant apparaître de façon latente les liens théoriques avec le chapitre II que nous développerons dans le chapitre de discussion.

Pour cette première partie des caractéristiques personnelles des participants, il est nécessaire de souligner qu'il n'existe pas de «portrait type» des jeunes ni des bénévoles participant au jumelage. Cependant, certaines caractéristiques personnelles sont partagées par la plupart des participants. Tout d'abord, en ce qui concerne les jeunes interviewés, il résulte des données que les jeunes ont vécu de nombreuses ruptures affectives (4.1.1). Deuxièmement, ils présentent un manque d'assurance et disent souffrir de solitude (4.1.2). En ce qui a trait aux bénévoles, ils semblent, pour leur part, constituer des figures stables pour les jeunes (4.1.3).

4.1.1 Des jeunes meurtris par des ruptures affectives

La présence de ruptures affectives est le premier élément qui ressort de façon frappante des données recueillies auprès des participants concernant les

caractéristiques des jeunes. En effet, les bénévoles soulignent tous que l'environnement social et l'histoire de leur jeune de jumelage sont marqués de difficultés familiales, d'une enfance difficile et de ruptures affectives fréquentes. Un des bénévoles illustre les difficultés familiales de son jeune de jumelage de la façon suivante : «Et puis j'ai connu sa vie plus profondément, d'un enfant négligé, qui avait pratiquement passé toute sa vie entière dans des foyers ou dans des centres jeunesse.» (B4)

Les bénévoles perçoivent que ce sont les répercussions du parcours de vie des jeunes qui explique leurs difficultés et non leurs caractéristiques personnelles telles que le caractère. C'est ce que les bénévoles expriment dans les entretiens.

Puis là, je pense que ce qui a manqué à mon jeune de jumelage, c'est une stimulation très jeune. Parce que ce n'est pas une question d'intelligence ou de pas intelligence là. J'imagine qu'il y a des choses où il va pouvoir découvrir ses talents. Mais il va falloir qu'il se secoue, qu'il sorte. Comment je peux le secouer ? Fais que c'est ça qui m'inquiète.(B5)

En effet, en dépit des manques et des difficultés de comportement, les bénévoles décrivent leurs jeunes de jumelage comme des jeunes attachants, intelligents, qui ont bon caractère et innocents. Par exemple, un des bénévoles dit de son jeune de jumelage : «Moi ce que je trouve, c'est qu'il a quand même un petit côté sain. Il est pas compliqué, il n'a pas de... comment je vais dire ? Il a pas de travers, il écoute quand même, il sait qu'il y a des choses qui se font, qui ne se font pas.» (B3). De la même manière, deux des jeunes interrogés se définissent comme étant sociables et ayant un bon caractère. Selon les bénévoles, ce serait donc le vécu de vie difficile qui expliquerait leurs difficultés de comportement.

À la lumière de ce qu'on vient de voir, on peut constater que l'histoire de vie des jeunes participant au jumelage est marquée par de la négligence, de la violence et des

ruptures affectives. Nous verrons dans le chapitre V de discussion, en quoi ces expériences douloureuses peuvent être reliées à la théorie de la reconnaissance et plus précisément à un manque de reconnaissance.

Nonobstant ces parcours, du point de vue des bénévoles, la famille demeure un repère principal pour les jeunes, comme en témoigne ce bénévole :

Il a une mère et c'est très important sa mère. Bon sa mère, elle n'est pas toujours à la hauteur, il le sait, moi il me l'a dit un petit peu, mais je sens que quand il dit : « Ma mère », ça veut dire, j'ai une famille. Quand il dit : « Mon frère », c'est Mon frère, quand il dit : « Ma petite sœur », c'est Ma petite sœur, ça je sens que lui, il peut dire qu'il a une famille. (B3)

Ainsi, selon les bénévoles, malgré un vécu de ruptures affectives et de difficultés familiales, la plupart des jeunes restent attachés à leur famille. Comme nous le verrons dans la discussion, d'un côté, le lien familial peut leur apporter un soutien lors de leur transition à la majorité, mais, d'un autre côté, si le milieu n'est pas prêt à leur en apporter, ils risquent de vivre un nouvel épisode de mépris, donc une plus grande souffrance encore.

4.1.2 Le quotidien des jeunes : manque d'assurance et solitude

Le second élément qui émerge des données est le manque d'assurance générale des jeunes face aux activités courantes de la vie. Ce manque d'assurance est constaté aussi bien lors des premières visites à la MGPV, que dans la vie quotidienne des jeunes. Tous les jeunes ont exprimé ce manque d'assurance dans une des sphères de leur vie. Un des jeunes raconte :

Au début, à la Maison des Grands-Parents, je me sentais bien, mais j'étais gêné, fait que je parlais pas beaucoup, je disais rien. Puis de semaine en semaine, j'ai commencé à parler plus, puis avec mon bénévole aussi on se parle plus. C'est là que ça a commencé à comme être amusant là. (J3)

La majorité des bénévoles ont également relevé le manque d'assurance de leur jeune de jumelage, tel que l'illustre ce bénévole dans cet extrait :

Il était comme un petit chat qui était tombé dans un verre d'eau, il était tout recroquevillé sur lui-même, puis il avait peur de tout, puis il s'exprimait pas puis il n'avait aucune assurance, puis il était toujours d'accord avec tout, fallait que quelqu'un décide à sa place, il voulait rien décider lui-même. (B4)

Le sentiment de solitude est une autre caractéristique essentielle identifiée par les jeunes eux-mêmes. Un des jeunes aborde le sentiment de solitude ainsi : « Puis moi j'me sens vraiment seul chez moi, je sais plus quoi faire. Je suis tout le temps, soit sur YouTube, ou à jouer au Xbox et puis à un moment donné je suis tanné de tout le temps être assis là, j'aimerais ça sortir » (J2)

Pour certains, on peut même parler d'un sentiment de malheur tel qu'en témoigne ce bénévole :

C'est un jeune qui était en arrêt de croissance, et qui était plutôt très malheureux et très déprimé. Il était un petit peu battu par les autres, qui étaient plus gros, plus forts que lui au centre jeunesse. Puis, lui il était tellement le plus petit, qu'on s'acharnait un petit peu sur lui. Et puis il était très isolé, il n'avait pas d'amis. (B4)

De surcroît, deux bénévoles rapportent que leur jeune se comporte parfois comme un enfant, dans les situations demandant une entrée en relation :

Je veux pas faire de psychopop, mais quand il me voit, il s'ouvre les bras, c'est comme si c'était un petit enfant de deux ans que tu veux prendre dans tes bras. Fait que là quand il m'a vu arriver, c'était ça là tsais, il était très heureux que je ne l'aie pas abandonné, mais que je sois arrivé en retard. (B1)

Ainsi, les jeunes se décrivent et sont décrits comme manquant de confiance en eux, certains comme étant seuls, d'autres malheureux, et d'autres encore comme se comportant comme des enfants, surtout au début de jumelage. Le manque de confiance se traduit par une grande timidité, de la difficulté à s'exprimer et à prendre des décisions. Nous allons voir dans la suite des résultats (partie 4.6) que le jumelage a permis aux jeunes de développer une plus grande assurance.

Les difficultés de comportement sont aussi un aspect abordé par les bénévoles. L'un des bénévoles explique les difficultés rencontrées avec son jeune de jumelage et souligne, à travers cet extrait, la colère de son jeune, révolté contre le monde entier :

Mon jeune de jumelage, c'est sûr qu'au départ, c'est un jeune qui avait des difficultés relationnelles, au niveau de beaucoup d'agressivité, parce que c'est un jeune qui était placé depuis longtemps et qui avait un tempérament rebelle. Puis, je n'ai pas un égo atteint par sa façon de se comporter avec moi. Je savais que ce n'était pas dirigé contre moi, parce qu'il ne me connaissait pas beaucoup. C'était plus dirigé contre l'humanité, dirigé contre le monde adulte, contre les intervenants. (B2)

Au travers des caractéristiques personnelles des jeunes, on peut remarquer une contradiction qui peut sembler paradoxale au premier abord : d'une part les jeunes sont décrits comme ayant un bon caractère et innocents, et d'autre part comme ayant des difficultés de comportement. C'est là toute la complexité qui émerge des jeunes interviewés. Ils semblent renfermer plusieurs facettes et adapter leur comportement selon le contexte de la situation. Dans la suite des résultats, nous pourrions suivre l'évolution de leur comportement au cours du jumelage avec les bénévoles aînés. Comme nous allons le voir dans la dernière partie des caractéristiques des

participants, les bénévoles semblent constituer des figures stables pour les jeunes et nous pouvons nous demander si cette stabilité facilite la modification de leur comportement, point qui sera discuté dans le chapitre V.

4.1.3 Les bénévoles : des figures stables pour les jeunes

Les bénévoles, quant à eux, semblent présenter des caractéristiques de figures stables, ouverts et enclins à aider. Ils ne paraissent pas présenter un manque de reconnaissance. Ils semblent pouvoir jouer un rôle de figure positive pour apporter de la reconnaissance aux jeunes. Par ailleurs, on peut souligner pour tous une envie de s'impliquer auprès des jeunes. Et quatre d'entre eux ont un historique d'implication sociale. Ils mentionnent avoir voulu continuer leur implication sociale à la retraite, tel que l'exprime ce bénévole :

J'ai une formation de psychoéducateur au départ, puis j'ai travaillé avec des jeunes des centres jeunesse au début de ma carrière, après j'ai enseigné à des jeunes qui allaient devenir des éducateurs, donc j'ai toujours eu un intérêt. Mais le jumelage, ce n'était pas dans le sens d'utiliser mes compétences professionnelles, c'était dans le sens d'aller, à l'étape où je suis dans la vie, de donner le meilleur de moi-même. (B2)

Mis à part ce bénévole, aucun autre bénévole des cinq participants interviewés n'était formé en relation d'aide. C'est leur désir d'aider les jeunes qui les a amenés à s'impliquer dans le jumelage. Il est d'ailleurs possible que l'absence de formation des bénévoles ou le détachement des bénévoles vis-à-vis de leur formation professionnelle ait un impact sur le type de relation établie avec les jeunes, soit une relation plus informelle. Cette caractéristique sera à mettre en relation dans la

discussion avec plusieurs concepts abordés dans le chapitre I et II, et notamment avec la notion de grands-parents sociaux abordée dans la partie 1.2.5.

4.2 Comment ça marche ? : Caractéristiques du jumelage

Après avoir présenté les caractéristiques personnelles des participants, il nous faut, en second lieu, examiner les caractéristiques du jumelage, afin de bien pouvoir saisir dans les parties suivantes de résultats, la portée de celui-ci. Nous débuterons cette partie en expliquant le but du jumelage et son fonctionnement (4.2.1). Par la suite, nous verrons que selon les bénévoles, le jumelage est avant tout une relation humaine (4.2.2), et pour finir, nous déterminerons en quoi le jumelage semble être un projet d'avenir selon le point de vue des bénévoles (4.2.3).

4.2.1 But du jumelage et fonctionnement: accompagner les jeunes vers la vie adulte à travers l'établissement d'un lien significatif

Accompagner un adolescent vers la vie adulte est le but premier du jumelage exprimé par les bénévoles. Cet accompagnement se veut tant dans un but matériel et fonctionnel que dans un but d'épanouissement de soi. Selon les bénévoles, le but du jumelage est également de créer un lien avec un adulte significatif ainsi qu'avec la communauté de la MGPV. Le but du jumelage est bien résumé à travers les propos de ce bénévole :

C'était dans le but de développer une relation amicale entre un aîné et un jeune en dehors d'un contexte plus formel, le contexte des centres jeunesse, où en fait l'élément c'est un peu de devenir quelqu'un pour quelqu'un des deux côtés, mais, dans un contexte où ici la vie est communautaire, intergénérationnelle et il y a de l'amitié entre les gens, un climat, plus peut-être, familial, et d'essayer, à travers ce contexte-là de créer un lien avec le jeune ou la jeune, mais aussi que le jeune ou la jeune crée un lien avec la Maison des Grands-Parents, en général. (B2)

D'après les données recueillies, la régularité des rencontres et le choix des activités par les jeunes semblent constituer des conditions gagnantes du jumelage. Le jumelage s'effectue sur une base régulière, à raison d'une fois par semaine pour la plupart des jumelages. Les rencontres peuvent durer entre une heure et demie et une journée, selon les disponibilités du jeune et du bénévole. La régularité et le fait que les rencontres peuvent durer plusieurs heures constituent des éléments positifs selon les jeunes. Ainsi un des jeunes interviewés explique :

Je viens quand même longtemps à la MGPV, de 10h à 5h à peu près. Parce qu'avant, on se voyait quand même une fois par semaine, mais là vu que j'ai recommencé l'école, ben là on se voit les journées pédagogiques, fais que tsais, c'est quand même au moins 2 fois par mois. (J5)

En outre, les jeunes apprécient le fait de choisir les activités avec leur bénévole. La possibilité de choisir ensemble les activités vient souligner le fonctionnement démocratique du jumelage, c'est-à-dire le statut d'égalité que les jeunes et les bénévoles partagent dans la relation.

4.2.2 Le jumelage : une relation humaine

La relation humaine, voici ce qui est le point clef du jumelage selon les bénévoles. En effet, ce qui les a interpellés dans le fonctionnement du jumelage est le caractère humain et relationnel de la relation. Dans un des extraits, un bénévole raconte une situation problématique rencontrée avec son jeune de jumelage :

R'garde c'est les derniers que j'aurais appelés, des policiers, venir s'occuper d'un jeune ado qui ne veut pas rentrer chez lui. Non, ce n'est pas le genre de relation qu'on a là ! Moi je ne suis pas un éducateur, moi je n'ai pas d'affaire à rentrer la police là-dedans, moi j'ai un être humain, je suis un être humain, on règle notre problème sans police. (B1)

En effet, le jumelage apporte un contact humain, une personne significative pour des jeunes qui n'ont souvent plus aucune confiance dans les adultes en raison des ruptures affectives fréquentes ou pour qui les adultes représentent uniquement un lien fonctionnel, en raison de leurs nombreux placements et de la relation professionnelle des intervenants. Le jumelage offre un cadre de relations humaines et amicales, de relations sociales naturelles.

Par ailleurs, en raison du caractère humain de la relation, les bénévoles disent tous s'engager fortement auprès de leur jeune. Il s'agit d'un engagement tant dans le projet de jumelage, qu'un engagement dans la relation avec le jeune. Cet engagement est voulu à long terme, dans l'idée de palier aux ruptures affectives vécues par les jeunes. Les bénévoles veulent offrir une figure stable, une relation stable pour permettre au jeune de se construire. Ainsi, un bénévole explique :

C'est un engagement. Tsais moi, à la halte-garderie, si je suis malade, on va chercher un autre bénévole. Ça, ce n'est pas pareil là. Tsais, là, moi c'est un

engagement que je prends à vie là. Ce n'est pas, tu fais un projet. C'est un engagement humain. (B2)

Deux bénévoles expriment aussi le côté exigeant du jumelage. Un des bénévoles rapporte que : «C'est le projet le plus difficile d'après moi que j'ai fait, le plus exigeant physiquement puis émotionnellement» (B3). Selon les bénévoles, cette exigence est due notamment aux problèmes de comportements des jeunes, mais aussi parce que les jeunes n'ont pas de réseau social, et les bénévoles disent être parfois une des seules personnes significatives pour les jeunes. On constate bien le lien significatif qui se crée entre le bénévole et son jeune de jumelage. Nous reviendrons là-dessus dans la partie discussion pour approfondir cela du point de vue du réseau social des jeunes.

4.2.3 Le jumelage : un projet d'avenir

Selon les bénévoles, le jumelage est un projet d'avenir, car il a été conçu directement à partir et pour répondre aux besoins des jeunes, besoins qui fluctuent perpétuellement selon les jeunes concernés ainsi que dans le temps. La force du projet de jumelage est exprimée ainsi par un des bénévoles (B2) :

Moi je pense des projets comme le projet de jumelage, c'est des projets d'avenir, c'est des très beaux projets. À chaque fois moi que j'étais mêlé à des projets comme ça, un peu parallèles, un peu fait par le milieu, à partir d'un besoin, ça a été toujours très très positif. Je souhaite juste qu'on se structure pas trop, qu'on ne devienne pas trop une structure dans une structure, parce que là, y aurait un danger qu'on perde justement notre côté un peu improvisateur, spontané, y aller avec le cœur, comme on peut. Ça faut pas perdre ça tsais, parce que c'est la force du projet d'après moi.

Ainsi, selon les bénévoles, c'est le côté marginal et pas trop structuré du jumelage qui rend le projet intéressant. Il peut s'adapter aux jeunes qui sont eux-mêmes souvent peu structurés et ont de la difficulté à respecter les règles.

D'ailleurs, les jeunes de centres jeunesse qui ne participent pas au jumelage semblent intéressés par le projet. Un des bénévoles raconte son expérience lorsqu'il allait chercher son jeune de jumelage au centre :

Si tu vas dans un centre jeunesse, les jeunes disent : « Ah oui, c'est lui qui vient chercher un tel et peut-être il pourrait aussi s'occuper de moi ». Parce que tsais ils viennent, on le sent, ceux qui s'approche de toi puis qui te posent des questions, ils ont l'idée que peut-être eux aussi ils pourraient participer. D'ailleurs, ils vont le dire, ils vont le dire au jeune jumelé : « Moi aussi j'aimerais ça aller à la Maison des Grands-Parents ». Puis il y en a un qui a dit ça, puis qui vient maintenant. (J4)

Ainsi, à partir de nos données, on peut cerner les résultats suivants : il semblerait que d'autres jeunes de centre jeunesse soient intéressés par le jumelage lorsqu'ils voient qu'un adulte vient chercher l'un d'eux chaque semaine. Il est probable qu'ils ressentent eux aussi l'envie d'avoir un adulte significatif qui vienne les chercher chaque semaine. Tel que nous l'approfondirons dans la discussion, le manque de reconnaissance ne semble donc pas être l'apanage des jeunes suivis dans le projet de jumelage.

4.3 Qu'est-ce qu'ils font dans le jumelage ? : Les activités, un moment de plaisir et de découverte

Les caractéristiques des participants ainsi que celles du projet étant posées, nous pouvons maintenant entrer plus en profondeur en présentant les données qui relatent ce que les participants font dans le jumelage, c'est-à-dire les activités. En effet, le jumelage est construit autour d'une rencontre avec le bénévole à raison d'une fois par semaine, autour d'une activité que les membres de la dyade choisissent conjointement. Les activités ont donc un rôle important dans l'épanouissement du jeune et aussi dans la préparation de la transition à l'âge adulte. Il est intéressant de souligner que le but premier du jumelage lors de l'établissement du projet était de faire des activités de transition vers l'âge adulte. Lors des entrevues, nous avons pu constater que bien que présentes, ces activités de transition telles qu'apprendre à faire un budget ou préparer la vie en appartement sont peu relatées. Les activités en lien avec les goûts des jeunes ou la découverte de nouvelles activités et compétences prévalent.

Cette partie portant sur les activités est découpée en trois sous-sections. La première porte sur le fil conducteur qui guide le choix des activités, à savoir le fait de faire plaisir aux jeunes (4.3.1). La seconde sous-partie rend compte du caractère informel des activités, non dépourvues cependant d'un effet sur la préparation à la vie adulte (4.3.2). Pour finir, la dernière partie traite de l'importance des activités comme vecteur d'entrée en relation (4.3.3).

4.3.1 Le leitmotiv dans le choix des activités : faire plaisir aux jeunes

De prime abord, tous les jeunes participants ont affirmé dans les entrevues faire avant tout des activités qui leur plaisent. Dans l'extrait suivant, un des jeunes exprime sa joie lorsqu'il apprend qu'il va aller voir le film qu'il attend au cinéma :

(Aujourd'hui on va) aller au cinéma ! En plus, moi quand j'ai dit à mon bénévole que ce film-là allait sortir ben tsais j'ai dit : «Oh, ce serait le fun d'aller le voir », puis tsais, je lui avais pas parlé qu'aujourd'hui on pourrait aller voir Hunger Games, puis là je viens d'apprendre qu'on y va fait que là « Waou ! ». (J5)

Un autre jeune rapporte que lors des premières rencontres, son bénévole l'a aidé à aller chercher sa bicyclette en dehors de Montréal, car c'était très important pour lui.

J'me rappelle aussi qu'une des premières fois où on s'est vu, on est allé chercher ma bicyclette, à l'extérieur de Montréal. Ça, j'étais vraiment content parce que j'avais pas de bicyclette, elle était là-bas, et puis je pouvais pas aller la chercher à pied. Puis là, c'est comme la première chose qu'on a faite, j'étais vraiment content là.(J2)

La découverte de nouvelles activités est aussi un aspect qui plait beaucoup aux jeunes. Ils rapportent aimer faire de nouvelles activités proposées par les bénévoles pour découvrir de nouvelles choses ou encore découvrir la ville de Montréal, tel qu'en témoigne cet extrait :

Ben j'aime ça faire des activités, aller voir des films, aller au théâtre, au musée, j'aime ça découvrir des nouvelles choses que mon bénévole me montre, parce que je ne connais pas ça puis ça me fait découvrir de nouvelles choses. J'adore découvrir. (J3)

Pour bien des jeunes, parfois privé d'occasions de découverte dans le passé, le jumelage est une ouverture bienvenue sur le monde extérieur.

À travers les nouvelles activités, les jeunes se découvrent aussi de nouvelles compétences dont ils n'ont pas toujours conscience. Il est intéressant de constater que dans les entrevues, les jeunes considèrent avoir appris très peu de nouvelles compétences alors que les bénévoles notent beaucoup de nouvelles capacités chez leur jeune de jumelage. Cela pourrait être l'effet d'une difficulté de la part des jeunes à prendre conscience de leur potentiel. Un des jeunes rapporte très bien que son bénévole l'a fait prendre conscience de son talent pour la cuisine :

J'ai découvert que finalement, ben, en cuisine, je suis vraiment très bon. Je me trouvais déjà bon, mais je n'en faisais pas autant, mais depuis que j'en fais avec mon bénévole... parce qu'avant j'en faisais, je savais que j'étais bon, mais pas à ce point-là. (J3)

De la même façon, un bénévole raconte comment il valorisait le talent de son jeune de jumelage pour l'écriture : «Je faisais publier de ses poèmes dans le journal de la MGPV, fais que ça aussi, le sentiment d'être. On publiait ses poèmes. Ça, il était fier de ça aussi là.» (B2) À travers les diverses activités, plusieurs jeunes du jumelage semblent avoir pris conscience de leur potentialité. On peut se demander si les activités ne permettraient pas l'augmentation de la reconnaissance sociale, ce que nous discuterons dans le dernier chapitre.

4.3.2 Allier l'utile à l'agréable : des activités informelles pour préparer la transition à la vie adulte

Selon nos données, les activités que les jeunes interrogés font par plaisir les aident aussi dans la vie de tous les jours. Par exemple, un jeune rapporte : «Ben l'aide aux devoirs (avec les enfants du primaire), ça peut toujours pas me nuire à l'école, sinon la cuisine, j'en fais plus chez moi aussi. Ça m'a pas mal aidé ces deux choses-là.» (J1) Un autre jeune explique que le jumelage lui donne un rythme de vie, car il fait son épicerie avec son bénévole.

Une des activités de la MGPV qui remporte un grand succès auprès des jeunes est l'activité cuisine. Les jeunes sont conscients que cette activité, en plus d'être ludique, pourra leur être utile lors de leur installation dans un appartement. Dans cet extrait, un des jeunes explique que la cuisine est l'une de ses activités favorites :

[Ce que je préfère c'est] cuisiner ! Parce que vu que je m'en vais bientôt en appartement, soit la journée de ma fête ou le lendemain, ben tsais, si je fais de la cuisine, ça va m'aider à pouvoir me faire à manger quand je vais être en appartement. (J5)

Ces activités aident donc les jeunes à préparer leur transition à la vie adulte. Cependant, lorsqu'on demande aux jeunes et aux bénévoles s'ils font des activités concrètes pour préparer la vie adulte, la majorité répond par la négative. C'est donc de façon informelle et surtout par le lien avec le bénévole que la préparation à la vie adulte s'amorce. Il est possible que les activités ludiques, diverses et variées permettent aux jeunes de relâcher la pression de l'injonction à l'autonomie qu'ils peuvent vivre à travers les plans d'intervention. Faire des activités en respectant les goûts des jeunes permettrait de leur offrir un moment de bien-être, ce qui pourrait catalyser la construction identitaire et faciliter la transition à l'âge adulte.

4.3.3 Les activités : un vecteur d'entrée en relation

Pour finir, on peut souligner que les jeunes et les bénévoles disent ne pas prévoir à l'avance les activités de la prochaine rencontre et pourtant, les jeunes ne manquent aucun rendez-vous à la MGPV. Ce serait donc plutôt la perspective de passer du temps avec le bénévole qui motiverait le jeune à venir au jumelage plutôt que la perspective de faire une activité. L'un des jeunes est même conscient que sa motivation à venir réside dans le fait de voir son bénévole et il l'explique clairement dans cet extrait, ce qui montre que les liens entre les jeunes et leur bénévole sont très forts :

On a rien prévu pour la semaine prochaine, on se dit pas ce qu'on va faire. Moi puis mon bénévole, les activités qu'on fait, c'est pas vraiment une activité, parce que c'est comme moi j'aime ça le voir. Tsais, quand on va porter des affaires dans un autre organisme communautaire, c'est pas vraiment une activité, mais on se voit quand même, puis quand on se voit, ba souvent on parle puis j'apprends des affaires. En parlant, il m'apprend des affaires, c'est ça. (J2)

Les jeunes viendraient donc chaque semaine pour se divertir autour d'une activité, mais aussi pour rencontrer leur bénévole, qui devient, au fil du jumelage, une personne significative dans leur réseau social, comme nous allons le voir dans la section suivante.

4.4 Qu'est-ce qui se crée ? : Le relationnel, un aspect central du jumelage

À travers les entrevues et la présentation des résultats, on peut se rendre compte que le lien entre les jeunes et leurs bénévoles de jumelage est au cœur de tous les

changements observés chez les jeunes. Au fur et à mesure du jumelage, les jeunes construisent du lien social grâce à la relation qu'ils tissent avec leurs bénévoles et les autres membres de la MGPV. Comme nous le verrons de façon plus approfondie dans la discussion, ce lien va permettre aux jeunes de faciliter leur construction identitaire et leur transition à l'âge adulte notamment à travers le processus de réaffiliation et l'augmentation de la reconnaissance, principalement de type affective.

Dans une première sous-partie, nous verrons que le jumelage permet un attachement fort et un lien de confiance (4.4.1). Dans une seconde sous-partie, nous nous questionnerons à savoir si les bénévoles ont l'impression de pouvoir jouer un rôle de substitut familial (4.4.2). La perception du rôle de confident et de mentor des bénévoles par les jeunes sera présentée dans une troisième section (4.4.3), et dans la dernière sous-partie, l'importance du partage des compétences sera abordée (4.4.4).

4.4.1 La relation de jumelage : un attachement fort et un lien de confiance

La relation entre le bénévole et le jeune est le point clef du jumelage. Au fil des rencontres, les bénévoles deviennent des figures significatives, stables et de confiance pour ces jeunes adultes. Grâce à ce lien très fort et positif, il semble que les bénévoles deviennent une source importante de reconnaissance affective pour les jeunes, comme nous le verrons dans la discussion. Tous les jeunes mentionnent avoir un attachement très fort pour leur bénévole. Par exemple, un des jeunes dit qu'il a «pogné le meilleure bénévole» et qu'ils essayent de «passer le plus de temps possible ensemble» (J1). De son côté, un autre jeune s'inquiète de perdre son bénévole :

Je n'ai vraiment pas hâte que mon bénévole, il meure. Je lui parle souvent, je lui dis : « J'espère que ça va prendre ben du temps avant que tu meures. Je serais tellement malheureux si t'étais plus là ». Puis il me disait qu'il va vivre au moins 10 ans là, faque je suis bien content. Ça me ferait beaucoup de peine s'il fallait qu'il meure, je pleurerais beaucoup, ça, c'est sûr. (J2)

De même, tous les bénévoles affirment être très attachés à leur jeune de jumelage. Un des bénévoles exprime ainsi son attachement : «Fait que certain que si mon jeune disparaît de ma vie, je vais m'ennuyer de lui. D'ailleurs l'été où il a disparu, je me suis ennuyé de lui. On ne peut pas s'en empêcher, à moins d'être insensible.» (B5)

En plus d'être un lien fort et significatif, la relation de jumelage permet l'établissement d'un lien de confiance. Tous les bénévoles et la moitié des jeunes font mention de ce lien de confiance dans les entrevues. Ainsi, un jeune interviewé affirme avoir confiance en son bénévole, car il sait qu'il ne va pas l'abandonner : «C'est sûr mon bénévole, il va toujours être là pour moi, puis tu sais moi aussi, fait que là, c'est sûr qu'il va toujours vouloir m'aider par rapport à ça [une fois que je serai sorti de centre jeunesse].» (J5)

Le lien d'attachement et de confiance est donc bien présent et certains parlent même de relation d'amitié. Ainsi, un jeune et deux bénévoles se décrivent comme étant des amis. Le lien d'amitié peut être considéré comme un lien de confiance, car la notion d'amitié dépasse une relation où les membres viennent chercher affection et attention ; l'amitié sous-entend une relation de confiance où les membres de la relation peuvent réciproquement compter l'un sur l'autre. Un des bénévoles caractérise ainsi sa relation de jumelage : «Et puis après ça, maintenant qu'il a 17 ans passé, on est rendu plutôt comme des amis, on bavarde beaucoup» (B4). Le fait que deux bénévoles et un jeune parlent de leur jumelage comme une relation d'amitié montre que la relation est d'égal à égal et que les deux membres de la dyade sont gagnants dans cette relation. Cela témoigne également que le bénévole n'est pas là

juste pour aider le jeune, il se construit une relation plus profonde. Cette relation n'est donc pas de l'ordre du professionnel, mais bien de l'ordre du personnel. La relation de jumelage vient donc étayer le faible réseau social du jeune, et celui-ci pourra s'appuyer sur cette relation en cas de difficulté.

4.4.2 La relation de jumelage : un substitut de lien familial ?

En raison du fort lien d'attachement et de la facette intergénérationnelle du jumelage, il se crée des liens proches des liens familiaux. Dans les entrevues, tous les jeunes et les bénévoles établissent de nombreux parallèles entre le jumelage et les relations familiales. Ainsi, trois jeunes sur cinq disent considérer leur bénévole comme leur grand-mère ou leur grand-père. Un des jeunes rapporte : «Pour moi c'est comme mon grand-père. C'est comme devenu mon grand-père, fait qu'il a une grande place dans mon cœur puis dans ma vie.» (J1). De même, un autre jeune explique :

Quand on sort à l'extérieur, ou que des gens me demandent : «Tu vas où?» Je dis : «Ben je vais voir mon grand-père». Puis c'est vraiment une personne pour moi que, comme il fait partie de ma vie, puis je n'ai pas hâte que ça finisse, parce que je n'ai pas envie de le perdre là. C'est comme un grand-père pour moi, puis j'espère que c'est vice versa pour lui. (J3)

Cette comparaison montre à quel point le lien des jeunes avec le bénévole est fort. Cela s'explique aussi par le fait que les jeunes ont souvent des situations familiales décousues et les jeunes de centre jeunesse manquent souvent de liens familiaux stables. Le lien avec leur bénévole va venir combler en partie le manque familial et affectif de ces jeunes, tel qu'illustré dans cet extrait d'entrevue : «Ça fait quand même

du bien d'avoir... parce que j'ai plus vraiment de grand-père, fais que c'est comme lui mon grand-père.». (J5)

Les bénévoles soulignent l'importance de faire vivre aux jeunes une relation grands-parents, petits-enfants, relation que les jeunes ne peuvent bien souvent pas vivre dans leur famille. Ainsi quatre des bénévoles mentionnent considérer leur jeune comme étant un de leurs petits-enfants ou expliquent essayer de se conduire comme de vrais grands-parents, mais ils gardent tout de même une légère distance émotionnelle pour ne pas se substituer aux relations familiales des jeunes et créer de nouvelles déceptions affectives. Un des bénévoles, par exemple, présente son jeune comme son «petit-fils de cœur» (B1) et un autre se représente comme son «grand-père d'occasion» (B5). En effet, ils ont conscience qu'ils ne peuvent pas non plus remplacer leur famille, que rien ne remplacera leur famille. L'un d'entre eux exprime très bien cet aspect :

La Maison des Grands-Parents sera là, mais la Maison des Grands-Parents, c'est aussi un truc communautaire, mon jeune va venir c'est sûr, il pourra nous dire bonjour. Bon c'est sûr, on va pouvoir l'écouter, ça va être un petit remontant, mais à 19 ans, s'il a un problème, qu'il fait un bébé, quand il sortira de la Maison des Grands-Parents, il sera tout seul avec l'enfant, s'il n'a pas de mère, de père, de frère, de sœur, de cousin. Tu ne peux jamais remplacer la famille, jamais. C'est pour ça qu'ils veulent s'en faire des familles. C'est ça, moi dans un sens, j'aurais aimé faire office de famille, mais je ne peux pas faire office de famille. (B3)

De plus, les bénévoles ne perdent pas de vue que les jeunes doivent réaliser leur propre vie et donc se détacher d'eux. C'est en cela que la relation diffère des relations familiales, comme en témoigne cet extrait d'entrevue :

Un jour, ces jeunes-là vont se détacher de nous puis ils vont partir faire leur vie, c'est sûr que quand ils vont avoir 20 ans, ils vont être où ?...Tandis que nos

vrais petits-enfants, on les perdra jamais de vue. Mais bon pour l'instant, là c'est comme mon petit-fils.» (B4)

La relation de jumelage semble donc très proche des relations familiales, mais elle en diffère tout de même par certains aspects. Nous verrons dans la discussion dans quelle mesure les bénévoles peuvent tenir un rôle de substitut familial (5.1.4).

4.4.3 Le bénévole : un confident et un mentor

En lien avec cette relation de confiance et d'attachement fort, tous les jeunes attribuent à leur bénévole un rôle de confident. Ils rapportent tous se confier énormément à leur bénévole, tant sur les événements heureux que sur leurs doutes, leurs questionnements et leurs angoisses, tel que le mentionne un des jeunes dans cet extrait : «Je vais dire à mon bénévole ce qui me fait de la peine. Ou quand que je vais bien, mais je sens qu'il y a quelque chose qui me tracasse, ça me fait plaisir de lui en parler, parce que je sais qu'il me comprend.» (J5). Cela vient en contradiction avec la perception des bénévoles, car seulement deux bénévoles sur cinq affirment que leur jeune se confie beaucoup. Cependant, comme l'explique un des bénévoles interviewés, les jeunes vont se confier de plus en plus au fil de l'établissement du lien de confiance :

Puis les ados qui viennent ici pour le jumelage, au début, ils sont très réservés, puis même beaucoup. Puis après ça, c'est là qu'on voit la différence, mais ça prend du temps. Ça prend pas juste une semaine ou deux, ça peut prendre 6 mois avant qu'ils se sentent à l'aise. Parce que semaine après semaine, on crée un lien affectif, un attachement qui fait que lui, il se sent plus en confiance, puis il va se confier énormément, il va nous révéler beaucoup de choses sur sa vie alors qu'au début, c'est des jeunes qui parlent très très peu. (B4)

On peut donc observer que la majorité des jeunes interviewés s'expriment peu, ou du moins s'exprimaient peu au début du jumelage, mais eux considèrent tout dire à leur bénévole. Cette différence semble indiquer que la majorité des jeunes de notre échantillon n'ont pas l'habitude de se confier à des adultes. Pour eux, le peu qu'ils expriment est une confiance et une grande ouverture. Ils vont se confier de plus en plus au fur et à mesure que la relation se construit avec leur bénévole.

En outre, tous les jeunes décrivent leur bénévole comme ayant un rôle de mentor ou de modèle. Des jeunes expliquent que leur bénévole leur donne leur point de vue sur certaines situations et cela les aide beaucoup. Ils expliquent apprendre beaucoup des bénévoles :

Quand je parle avec mon bénévole, il me donne souvent des conseils. Lui, peut-être qu'il ne le voit pas, mais j'en apprend vraiment beaucoup, quand il me parle, j'en apprend vraiment beaucoup sur certaines choses, de comment les jeunes agissent, qu'est ce que tu peux faire. Puis ce qui est le fun avec lui, c'est que quand il donne des conseils, tu sens que c'est pas une espèce de discours qu'il dit, mais bien ce qu'il pense. Fait que quand je sors à l'extérieur puis il m'arrive quelque chose, ben je le mets en pratique, puis au centre ben ça fait plaisir de le partager aux autres jeunes. (J3)

De même, un des bénévoles mentionne qu'ils peuvent être des exemples pour les jeunes et leur «donner une image» (B5). Un autre bénévole l'explique comme suit :

Le jumelage a eu un impact dans pratiquement tous les domaines parce que lui, il avait besoin d'un modèle, parce que les centres jeunesse, c'est un service tout compris, ils fournissent tout, t'es habillé, t'es nourrit, t'es chauffé, ils vont à l'école, le dentiste est sur place, le médecin, t'as tout, mais t'as pas ce que tu peux trouver dans une famille, c'est-à-dire une relation avec un modèle pour avancer un peu dans ton développement personnel, tu peux pas offrir... tu sais, dans le centre où il était, il y a peut-être 200 enfants, tu peux pas penser à avoir une relation comme ça, mais c'est ça qui leur manque. (B4)

On peut supposer que les rôles de confident et de mentor que les jeunes attribuent à leur bénévole ont un effet positif sur les jeunes, et nous discuterons dans le dernier chapitre de ce mémoire des répercussions de cette relation.

4.4.4 La relation de jumelage : un partage de compétences

Terminons la section 4.4, en abordant la question du partage des compétences dans la relation de jumelage. C'est un point qui a été peu abordé par les bénévoles, et de manière succincte, mais importante, par les jeunes interrogés ; c'est pourquoi cette dernière sous-partie est assez brève. Selon nos données, partager leurs intérêts et leurs compétences avec leur bénévole est un aspect du jumelage qui tient à cœur aux jeunes. Comme nous l'avons déjà dit auparavant, les jeunes apprennent beaucoup de leur bénévole. Mais ils aiment aussi aider à leur tour leur bénévole dans des domaines où eux sont des experts, comme par exemple l'informatique et les nouvelles technologies. Le fait d'aider leur bénévole leur apporte un grand sentiment de satisfaction. Un des jeunes explique aider son bénévole avec l'ordinateur :

Ouais, ouais, j'aide mon bénévole avec l'ordinateur. Parce que tsais, il est quand même pas très très internet. Fait que tsais des fois, il se demande quoi faire, fait que là tsais je l'aide, parce que moi, même au foyer, je suis mister technologie, fait que c'est ça, moi j'aide mon bénévole surtout là-dedans. Fait que ça l'aide beaucoup puis ça lui rend service, puis ça me fait plaisir moi. (J5)

Le fait d'apporter de l'aide à leur bénévole valorise les jeunes sur leurs capacités et leur fait prendre conscience de leurs forces. De surcroît, cela illustre la mutualité de la relation, chacun apportant une aide spécifique selon son domaine de compétence.

On a pu constater dans cette partie 4.4 l'importance du relationnel. Toutefois, bien qu'ayant parfois lieu à l'extérieur, les activités se déroulent la plupart du temps à la MGPV. La relation de jumelage s'épanouit au fil du temps, mais elle s'épanouit également dans un contexte particulier, celui de la Maison des Grands-Parents. Nous allons comprendre dans la partie suivante l'importance du lieu du jumelage.

4.5 Où ça se passe ? La MGPV : un lieu facilitateur de lien social

Certes, la relation avec le bénévole est au cœur du jumelage, mais le lieu du jumelage, la MGPV, n'est pas un lieu anodin et a son rôle à jouer dans le jumelage. En effet, la MGPV tient un rôle significatif, car elle incarne l'image d'une maison accueillante et sécurisante pour les jeunes. Comme nous l'avons mentionné dans la partie 4.3 des activités, les jeunes font de nombreuses activités au sein de la MGPV, telle que l'activité cuisine par exemple, mais ils font aussi des sorties à l'extérieur. Cependant, même lorsque les jeunes sortent beaucoup à l'extérieur avec leur bénévole, la MGPV reste le point de rencontre des dyades. La MGPV joue le rôle de port d'attache pour tous les bénévoles ainsi que pour les jeunes, afin que ces derniers créent un lien non seulement avec leur bénévole, mais aussi avec la communauté de la MGPV. Le caractère intergénérationnel de celle-ci va aider l'entrée en relation des aînés et des jeunes.

Ainsi dans les quatre sous-sections suivantes, nous nous pencherons successivement sur le caractère intergénérationnel de la MGPV (4.5.1), sur la création de liens avec la communauté des bénévoles (4.5.2), sur le sentiment d'appartenance et la possibilité d'implication sociale pour les jeunes (4.5.3), et enfin le sentiment d'acceptation sans jugement mentionné par les participants dans les entrevues (4.5.4).

4.5.1 La MGPV : un lieu de relations intergénérationnelles et une communauté ouverte à tous

Certes, la MGPV a pour nom la Maison des Grands-Parents, mais elle n'en est pas moins un lieu d'accueil et de partage pour toutes les générations. Ainsi les jeunes jumelés peuvent y trouver leur place au milieu des plus âgés et des plus jeunes. À la MGPV, on apprend de la rencontre avec l'autre différent de soi, et on apprend à l'autre différent de soi. La MGPV a un impact sur le jumelage, car c'est un lieu de relations intergénérationnelles qui mélange les générations et permet d'abolir les préjugés. Selon un des bénévoles, la MGPV n'est pas la Maison des Grands-Parents, mais plutôt « la maison de tout le monde », une « maison intergénérationnelle » (B4). De plus, selon un autre bénévole, la relation entre les aînés et les jeunes est une relation naturelle, c'est pour cela que le contact se fait facilement une fois que les préjugés sont tombés, et selon lui, les messages peuvent se transmettre plus facilement, car il n'y a pas l'aspect d'autorité qu'il peut y avoir avec les adultes, mais plutôt l'aspect d'amour et de transmission (B1). De la même façon, un des bénévoles interviewés résume bien cette idée dans l'extrait suivant :

Quelle place peuvent tenir les aînés auprès des plus jeunes générations? Une place de – comment je dirais bien ça ? – ils peuvent être des petits chocolats pour les jeunes (rire). Je pense que s'ils arrivent à ça, ils peuvent passer des choses, qu'on peut pas passer autrement. » (B5)

La MGPV, tout comme la relation de jumelage, est un espace de transmission intergénérationnelle. Dans le jumelage, les jeunes ressentent que les bénévoles ont de l'expérience et peuvent leur apporter des conseils précieux. Ainsi, un des jeunes rapporte : « J'ai appris toutes sortes de choses que mon bénévole, il m'aide à comprendre que je comprends pas tout seul, parce que lui il a beaucoup d'expérience de vie. » (J2). De même, un autre jeune explique que son bénévole va pouvoir l'aider

dans sa transition à la vie adulte : « Parce que tsais, lui aussi il l'a vécu, comme tout le monde, fait qu'il va pouvoir me donner des conseils par rapport à ça. » (J5)

4.5.2 La MGPV : un lieu de création de liens avec la communauté des bénévoles

À travers le jumelage, les jeunes créent un lien d'attachement privilégié avec leur bénévole. Ce dernier est la personne de la MGPV avec qui ils entretiennent les relations les plus proches. Cependant, les jeunes établissent également des liens avec le personnel de la MGPV, ainsi qu'avec d'autres bénévoles. En effet, tous les jeunes indiquent avoir créé un lien fort avec la directrice et la plupart d'entre eux aussi avec son adjointe. La plupart expriment se confier régulièrement à la directrice ou à son adjointe lorsqu'il leur arrive un évènement important positif ou négatif. Ils disent aussi venir chercher et trouver du soutien et de l'aide auprès d'elles. Le personnel de la MGPV est donc à l'écoute des jeunes, ce qui va participer à leur ancrage à la MGPV.

Les jeunes expriment aussi connaître la plupart des aînés de la MGPV et parler à certains d'entre eux, sans que la relation soit aussi approfondie qu'avec leur bénévole de jumelage. Les jeunes semblent créer un lien avec le milieu de la MGPV en tant qu'unité, tel qu'en témoigne cet extrait d'un des jeunes : « Mon bénévole est toujours là pour m'écouter, la directrice aussi, tous les grands-parents sont là. Ils sont toujours là pour m'écouter, puis tsais ils vont toujours être là pour moi, ils savent que je vis des choses difficiles des fois. » (J5)

L'établissement d'un lien avec la communauté de la MGPV permet de créer un milieu d'appartenance aux jeunes, en se sentant intégrés dans le milieu, comme

faisant partie d'un groupe, tel que nous le verrons dans la discussion. Cela permet aussi de renforcer l'identité des jeunes en les faisant se sentir comme des individus à part entière, sans que leurs problèmes et leurs diagnostics ne viennent tinter leur intégration dans le groupe. Tel que nous le développerons dans le chapitre V de la discussion, la MGPV est un lieu qui va favoriser la reconnaissance et l'affiliation, car les jeunes se représentent la communauté à la fois comme un lieu d'appartenance et comme un lieu dans lequel ils sont acceptés.

4.5.3 La MGPV : un lieu d'appartenance et d'implication sociale

Les jeunes ont le sentiment de faire partie de la communauté de la MGPV. C'est ce qui ressort des entrevues de quatre des cinq jeunes interrogés et de celles de tous les bénévoles. Un des jeunes, par exemple, a l'impression qu'il est comme chez lui à la MGPV : « J'ai l'impression d'être comme si j'étais chez moi ici. La Maison des Grands-Parents c'est comme chez moi, sauf que je suis plus heureux ici. Ils me font sentir vraiment bien. » (J1). De même, un autre jeune rapporte : « Ici quand tu arrives, c'est comme une grande famille, genre tout le monde se connaît, tu parles avec tout le monde, puis c'est le fun. » (J3). Un des bénévoles explique même que son jeune de jumelage avait dit faire partie de la MGPV lors d'une arrestation policière : « Il était très connu ici, tout le monde le connaissait. Il a même dit à un policier, y avait eu une histoire puis il avait dit : « Moi je suis quelqu'un de la Maison des Grands-Parents », tsais à une police là. » (B2).

De plus, les jeunes caractérisent la MGPV comme un lieu sécurisant : « Quand je suis arrivée ici, ben quand tu passes la porte, c'est comme un antistress, parce que tu te

sens à l'aise puis t'es content là. Donc j'ai accepté de participer suite à la visite. C'est agréable puis que c'est rassurant d'être à la MGPV. » (J3)

Le sentiment de faire partie de la MGPV passe aussi par des petites attentions comme par exemple de fêter l'anniversaire des jeunes. Un des bénévoles raconte la fête de son jeune et le bonheur que celui-ci a ressenti :

Fais qu'on est venu ici à l'heure du midi j'pense, et puis là on a fait un gâteau, on a mis des chandelles, les bénévoles qui étaient sur place lui ont souhaité « Bonne Fête », lui ont chanté « Bonne fête ». Il a dit : « Ça fait des années que j'ai pas eu un gâteau de fête, puis c'est ma plus belle fête depuis longtemps ». Fais que c'est ça, là il était content d'avoir eu sa fête ici, puis là samedi on est allé à Québec, fais que ça a été ça. (B1)

Pour finir, l'intégration à la MGPV passe aussi par l'implication dans les activités de bénévolat auxquelles les jeunes qui le souhaitent peuvent participer. Certains jeunes deviennent même officiellement bénévoles à la MGPV. Quatre des cinq jeunes interrogés rapportent avoir participé à des activités de bénévolat et l'un d'entre eux y est maintenant inscrit comme bénévole. Les activités de bénévolat apportent une valorisation aux jeunes, comme en atteste cet extrait :

Ça me montre que c'est pas parce que je suis pas un adulte ou quoi que ce soit, que je peux pas m'empêcher d'aider les autres. Fait que tu te sens comme, tsais, veux veux pas, moi qui aime aider les autres, ben quand j'arrive ici puis je vois que je peux aider, ça me fait vraiment du bien, puis je me sens vraiment mieux que quand je vois au centre... Même si le jeune a un bras cassé, je peux pas porter son cabaret, on n'a pas le droit, c'est vraiment chacun pour soi. Ici, ça fait vraiment du bien que quand tu viens, que tu aides quelqu'un, moi je me sens mieux, j'ai comme fait ma BA de la journée. (J3)

En outre, les activités de la MGPV sont variées et les jeunes peuvent y découvrir de nouveaux intérêts professionnels. Ainsi, deux des jeunes ont validé leur perception

qu'ils seraient bon avec les enfants plus jeunes, un des jeunes a découvert ses capacités en cuisine et aimerait peut-être devenir cuisinier, et un autre a découvert ses capacités d'organisation en faisant la réception et l'accueil à la MGPV. Le bénévolat peut donc donner aux jeunes des projets et des perspectives d'avenir. Un des bénévoles explique dans cet extrait que la participation de son jeune aux camps d'été avec les enfants d'âge primaire lui a donné le goût de devenir animateur :

Pendant deux ans, une fois par semaine, y avait des jeunes des camps de jour qui venaient avec leurs moniteurs et on faisait une activité, donc je me suis dit, je vais le faire venir ce jour-là. Et il faisait des activités avec les enfants. Et ça, il aimait beaucoup. Et pendant les six semaines, il est venu. Ce qui fait qu'il aimerait être moniteur maintenant l'été, dans un camp de jour. Puis y avait les petits animateurs, qui avaient 16-17 ans, 20 ans. C'était aussi des exemples pour lui, c'était un autre univers. Alors cet été, il voudrait être moniteur. Pas ici, dans un centre de jeunes. Alors il peut faire la demande parce qu'il peut dire qu'il a participé deux années de suite. (B3)

De même, un autre bénévole raconte comment l'activité d'aide aux devoirs a donné à son jeune de jumelage l'idée de travailler plus tard avec les enfants. Avant, il avait déjà une idée de métier, mais le jumelage lui a ouvert une seconde possibilité :

Maintenant, il fait de l'aide aux devoirs, et là il aime s'occuper du petit Samuel, et là il dit : « J'aime ça travailler avec les enfants », je lui dis : « Bon ba ça, ça peut peut-être t'ouvrir des portes vers un autre métier ». Fais que là, il dit : « Ouais là, ça me donne deux choix là, être comédien ou je peux m'occuper d'enfants ». (B1)

Nos données indiquent donc que les activités à la MGPV peuvent permettre aux jeunes de découvrir leurs capacités et même de développer un intérêt pour de nouvelles activités professionnelles. Sur le plan professionnel, le bénévolat peut également être un atout, car l'implication des jeunes à la MGPV est reconnue et ils peuvent obtenir des lettres de recommandation de la MGPV suite à leur implication.

4.5.4 La MGPV : un lieu d'acceptation sans jugement

La MGPV est aussi un lieu où les jeunes se sentent acceptés tels qu'ils sont, malgré leurs difficultés et leurs comportements parfois non adaptés. Un des jeunes rapporte notamment que c'est un lieu sans jugement :

Puis que tu te rends compte que, même si les gens te jugent à l'extérieur, ou que tu es différent, ici ben tu es toi-même, puis que les gens apprennent sur toi, puis qu'ils se laissent apprendre de toi, puis que tu te fais pas juger. Parce que tu sais dans la rue, il y a beaucoup de gens qui étiquettent les autres, ben ici, ben tu l'as pas cette étiquette-là, puis ça fait vraiment du bien. Ici, je peux être moi-même. Puis t'as pas peur du jugement des autres, donc tu peux, comme dire ce que tu penses, puis tu auras pas à avoir peur de ce que les autres vont penser de toi après. (J3)

De plus, c'est une maison où les jeunes sont accueillis avec bienveillance et hospitalité, comme en atteste un des bénévoles à travers cet extrait :

Ici, à la Maison des Grands-Parents, il y a comme une atmosphère de bienveillance puis d'hospitalité. Parce qu'y a un accueil, puis y a beaucoup de grands-mamans, puis souvent y a pleins d'enfants, puis y a des activités où y a pleins de bébés aussi, puis y a des activités de tout genre hein. Fais que ouais, la Maison des Grands-Parents est accueillante, on le sent quand on arrive là. (B4)

Les bénévoles ont aussi une grande ouverture et les jeunes ne se font pas rejeter ou exclure par rapport à leurs comportements. Un des jeunes explique justement que ce qui l'a frappé, c'est de ne pas se faire mettre à la porte, une expérience négative qu'il semble avoir déjà vécue et avait peur de revivre en venant au jumelage: « Depuis que je suis venu là, ils m'ont pas dit de... ils m'ont pas rien dit de mal, ils m'ont pas foutu dehors de là. Ils me mettront pas dehors, sauf si je fais quelque chose de vraiment pas correct là. » (J4)

De plus, la perception des jeunes par la communauté des bénévoles est bonne. Les bénévoles rapportent que les jeunes du jumelage sont bien acceptés par les membres de la MGPV ne participant pas au jumelage. Un des bénévoles explique que : « La plupart des bénévoles de la MGPV connaissent le projet et puis ils les voient évoluer et ils les regardent grandir. Ils perçoivent ça comme un beau projet.» (B4). Ainsi, les bénévoles qui ne participent pas au projet finissent eux aussi par connaître les jeunes. Ce lien informel est très important et positif, car cela signifie que les membres de la MGPV participent sans s'en rendre compte à l'inscription des jeunes dans une communauté, ce qui va participer à leur réaffiliation dans la société, tel que nous en discuterons dans le chapitre V.

4.6 Qu'est-ce qu'on observe dans le jumelage ? : Difficultés, bénéfices et réussites observées

Cette dernière section des résultats relate les observations dont les participants ont pris conscience au cours leur participation au jumelage. Nous avons choisi de la placer à la fin de ce chapitre, car elle ne peut se comprendre qu'à la lumière des autres sections des résultats. Elle clôt le chapitre, car elle représente les constats que font les participants, tant dans les difficultés que dans les réussites du jumelage, ce qui donne une idée du chemin parcouru entre le début du jumelage et le moment de l'entrevue (entre une à quatre années de participation).

Divisée en six sous-parties, la section des observations rend tout d'abord compte de l'importance que les jeunes accordent au jumelage (4.6.1). En second lieu, nous reviendrons sur les difficultés que les jeunes traversent, notamment en raison de la transition à la vie adulte qui semble constituer une période marquée par l'anxiété

(4.6.2). Troisièmement, nous verrons que le jumelage apporte du bien-être aux jeunes (4.6.3), ce qui pourrait être mis en lien avec nos observations du changement d'attitude des jeunes (4.6.4) et de leurs réussites concrètes (4.6.5). Nous terminerons le chapitre par l'effet bénéfique du jumelage sur l'ensemble des participants (4.6.6).

4.6.1 Importance du jumelage

Selon les données, le jumelage semble être quelque chose d'important pour les jeunes. Tous les jeunes interrogés ont montré un intérêt important pour le jumelage. Le fait que les jeunes se montrent intéressés par celui-ci est sans doute une des clefs de la réussite, car les jeunes s'investissent réellement dans le jumelage.

Cependant, au début de celui-ci, les jeunes présentaient des réticences à venir essayer le projet. Deux jeunes ont mentionné qu'au moment où celui-ci leur a été présenté, ils ne voulaient pas venir l'essayer : «Je voulais pas l'essayer, mais je me suis convaincue de l'essayer puis en fait c'est bien.» (J1) De la même façon, un autre jeune raconte : «Moi je suis bien content que, quand on m'avait présenté ça, ça me tentait pas pantoute de venir là, puis là, depuis que je suis avec mon bénévole, puis qu'on se voit puis qu'on se parle, puis on s'amuse à chaque fois, ben j'adore ça.» (J2). La plupart des bénévoles rapportent également qu'en général, au début, les jeunes sont assez réticents à participer au jumelage, car ils ne comprennent pas trop ce que ça peut leur apporter. La plupart du temps, ce qui les fait accepter de commencer, c'est le fait d'avoir une sortie du centre jeunesse une fois par semaine. C'est une fois qu'ils rencontrent leur bénévole et que le lien se crée que les jeunes décident de participer pleinement :

Ils viennent ici, parce qu'ils se disent : « Au moins, je vais sortir de mon centre jeunesse, je vais venir voir autre chose ». Puis c'est pas que c'est une prison, mais il reste qu'ils ont des règles à suivre très strictes. Mais au début, beaucoup de jeunes viennent ici juste pour sortir, puis quand ils voient une personne âgée, ils se disent : « Oh mon Dieu, qu'est-ce que je vais faire ? ». Après ça, ben ça devient plus personnel puis le jeune se sent en confiance, puis il vient ici. Comme aujourd'hui, il va venir, il fait -20, puis faut qu'il prenne un autobus, puis un métro, mais il va venir quand même. (B4)

Par la suite, une fois le lien avec le bénévole établi, les jeunes montrent un grand intérêt et un investissement dans le jumelage. Tout d'abord, ils n'oublient jamais leurs rencontres. Ainsi, lorsqu'on demande à l'un des jeunes s'il oublie parfois de venir aux rencontres, celui-ci répond : « Jamais, jamais. Ça m'est déjà arrivé d'en manquer une, mais c'était parce que je filais pas » (J3).

En outre, certains jeunes aimeraient venir plus souvent à la MGPV. En effet, trois des jeunes interrogés expriment le désir de venir plus qu'une fois par semaine, comme en témoigne cet extrait : « Moi je le ferais plus qu'une fois par semaine, mais je suis occupé aussi avec l'école, fais que j'ai pas beaucoup de temps, mais ça prend beaucoup de place dans ma vie. » (J1). La majorité des jeunes mentionnent également penser au jumelage très souvent pendant la semaine : « J'y pense à tous les jours. Ben oui, à tous les jours, j'ai hâte là. J'aime ça quand je suis avec mon bénévole. C'est différent de quand je m'ennuie tout seul chez moi là. » (J2).

Finalement, tous les jeunes parlent du jumelage comme une expérience positive dans leur vie et quatre disent que le jumelage a une grande importance pour eux. Ainsi, un des jeunes rapporte : « La Maison des Grands-Parents, c'est super, c'est une des meilleures choses qui me soit arrivé dans la vie. » (J1). Un autre jeune explique qu'il serait très malheureux s'il ne pouvait plus venir : « [si je ne pouvais plus venir,] ce serait la fin du monde pour moi. Genre c'est sûr que je pleure, que je reste dans ma

chambre au centre, puis que je filerais pas du tout.» (J3). Un troisième jeune s'exprime plus longuement sur ce que la MGPV lui a apporté :

C'est au moins une expérience à essayer dans sa vie, parce que ça aide beaucoup quand même, puis tu peux te confier, tu fais des activités, tsais t'es pas toujours à l'intérieur, tu sors, tu fais plein d'activités, tu vas au cinéma. Puis tsais, c'est vraiment le fun. Chaque fois qu'il y a une personne qui part, ça libère une place, fait que tsais, il y a au moins une personne de plus qui a la chance d'essayer ça. (J5)

À travers ces témoignages, on voit l'importance que les jeunes accordent au jumelage. Cependant, dans le discours des jeunes, on retrouve aussi une part d'ambivalence face à leur participation. Deux jeunes expliquent être partagés entre l'envie de venir et en même temps de rester chez eux. Un des jeunes l'exprime de manière très intéressante lorsqu'on lui demande comment il se sentirait si la prochaine rencontre était annulée : «Ben mal puis bien. Mais mal, parce que j'aurais aimé ça, j'aurais hâte d'y aller. Mal parce que j'aimerais mieux bien y aller, puis bien parce que ça ne m'aurait peut-être pas tenté tout de suite d'y aller.» (J4)

Trois bénévoles ont également noté une part d'ambivalence. Cette ambivalence s'explique de diverses façons : par des différences d'humeur des jeunes selon les rencontres ; des différences dans le degré de confiance ; et de l'inconstance dans l'importance accordée à leur bénévole. Un des bénévoles nous raconte l'ambivalence de son jeune :

Je pense qu'il a toujours aimé ça venir ici. Il a toujours été content de venir ici, mais il a toujours cherché en même temps s'il n'y aurait pas un petit gain secondaire au niveau de sa liberté donc s'il pouvait s'absenter 15 minutes, parce qu'il était partagé entre son besoin d'être libre puis de créer des liens, puis en même temps, nous autres. Fais que je pense que ça, ça l'a toujours un peu déchiré là. (B2)

Cette ambivalence est intéressante à souligner, car elle fait ressortir les sentiments paradoxaux des jeunes face au jumelage. Tous les jeunes interrogés n'expriment pas forcément un sentiment d'ambivalence et celle-ci est plus ou moins marquée selon les jeunes de notre échantillon. Leur envie de s'investir et en même temps leur envie de fuir peut être expliquée tout simplement par leur recherche de liberté en tant qu'adolescent. Cependant, au-delà des données peu présentes sur la question de l'ambivalence, ma connaissance générale du projet et le suivi de celui-ci depuis ces quatre dernières années, m'amène à me demander si les jeunes ne chercheraient pas à fuir la relation avec l'autre lorsque celle-ci commence à devenir significative, par peur de connaître de nouvelles ruptures affectives.

4.6.2 Les difficultés rencontrées : une période de transition vers la vie adulte marquée par l'anxiété

Les bénévoles accompagnent leur jeune de jumelage jusqu'à l'âge adulte et continuent leur accompagnement après le passage à majorité. En rencontrant les jeunes une fois par semaine, ils sont à même d'observer les difficultés et les défis auxquels les jeunes se heurtent. Lors des entrevues, tous les bénévoles disent se sentir parfois impuissants face à ce qu'on attend d'un jeune majeur, en comparaison avec ce qu'ils observent chez leur jeune de jumelage. Cette inquiétude nous éclaire à la fois sur le défi du passage à l'âge adulte qui attend ces jeunes adultes, mais révèle aussi l'attachement que portent les bénévoles à leur jeune. Un des bénévoles exprime ainsi son inquiétude :

Puis ça là, je ne me sens pas outillé pour l'amener... il me semble que j'ai des trous, j'ai des manques, des choses que si il était un peu plus loin, je pourrais

l'amener, mais là, je sais pas comment l'amener à ça. Puis ça, ça me fait très peur. (B5)

En ce qui concerne les différents retards et difficultés rencontrées, deux des bénévoles pointent le risque de fugue omniprésent et la prise de risque à laquelle leur jeune s'expose, comme en témoigne cet extrait :

Ce que j'ai peur, c'est la fugue. Ça, j'ai vraiment une peur panique de ça. Parce que c'est évident que... Toutes les histoires qu'on raconte, lui quand on le regarde, beaux comme il est, il est à risque là. Veux, veux pas, faut pas se le cacher. Il se fait embarquer dans des choses, puis ça ça me fait peur, ça me fait très peur. » (B5)

La peur de l'inconnu c'est-à-dire la peur des nouvelles situations et des nouveaux endroits présente également un défi pour le passage à la vie adulte. Deux bénévoles évoquent cette peur chez leur jeune, ce qui les empêche de sortir et d'interagir avec le monde extérieur. Un des bénévoles raconte :

J'ai vécu aussi de voir ce qu'un jeune qui n'a pas beaucoup d'expérience, vit quand tu l'amènes dans certains endroits où il ne connaît pas ça. Jamais fait une commande lui-même. Tsais là tu dis : « Ben tu dis ce que tu veux manger au gars qui est en avant ». Puis là c'est la panique. (B2)

Les retards scolaires sont identifiés par trois bénévoles comme un frein à leur transition à la vie adulte de leur jeune, et ils craignent pour leurs opportunités d'avenir. Un des bénévoles explique : « C'est pas que je voudrais qu'ils fassent tous leur Cégep ou leur Université, loin de là, parce que j'ai vraiment beaucoup de respect pour tous les métiers. Mais en même temps, ça prend un minimum, puis il y a une espèce de minimum, si on l'a pas... » (B5)

Enfin, un des bénévoles exprime son inquiétude sur son impression que son jeune sera lâché sans filet de sécurité une fois qu'il aura 18 ans et que le suivi avec la DPJ sera fermé :

Ça, ça m'inquiète pour lui. Parce que là, il a plus de recours. Si jamais ça va plus avec ses parents, s'ils s'engueulent une bonne fois pour toutes et qu'il le met à la porte, ça là j'avoue que ça m'inquiète un peu, pour lui. Il a plus aucun support si ça arrive. J'en aurais pas de solutions pour lui moi à ce moment-là là. Il n'est pas en état du tout de se trouver un logement. (B1)

En résumé, nous pouvons constater que les bénévoles émettent des inquiétudes face à la transition à l'âge adulte de leur jeune en raison de la prise de risque, des retards scolaires, de la peur de l'inconnu qui les empêchent d'avancer et de la fin du filet de sécurité mis en place par la DPJ.

En ce qui concerne les jeunes, il est clair qu'ils vivent de l'anxiété face à la transition à la vie adulte. Les jeunes ne l'ont pas exprimé dans les entrevues, préférant dire que leur majorité était encore loin ou qu'ils se sentaient prêts. Cependant, l'anxiété de transition a été observée par la majorité des bénévoles. Un des bénévoles a vu son jeune se désorganiser, aller de plus en plus vers la prise de risque au fur et à mesure de l'approche de ses 18 ans. Son jeune de jumelage a d'ailleurs arrêté le jumelage peu après sa majorité, ne donnant aucune nouvelle ni à la MGPV ni aux autres organismes ou personnes de son entourage. Le jeune a toutefois été informé que la porte de la MGPV lui serait toujours ouverte. Le bénévole rapporte avec émotion :

Mais la détérioration a fait qu'à la fin ça fonctionnait plus au niveau de l'attitude. Il se détériorait là tsais. Même dans son habillement, son langage. Parce que moi, assez rapidement, je lui avais demandé de ne pas sacrer ici, à cause des bénévoles. Puis il en tenait compte. Mais à la fin, je voyais qu'on avait perdu pied à ce niveau-là. Il ne parvenait plus à respecter les règles du milieu parce qu'il était trop... Mais un autre niveau a pris le dessus, le niveau de la délinquance, puis de la consommation, beaucoup la consommation. Puis

là en fugue, il ne prenait pas ses médicaments ; là tu tombes dans le désordre physique, vraiment physique, beaucoup de visites à l'hôpital... Puis là finalement, j'ai perdu contact.

Ce témoignage rappelle que malgré les bénéfices du jumelage et le fait que les jeunes s'investissent, la transition à l'âge adulte et la gestion soudaine du sentiment de liberté constituent une source d'angoisse et de prise de risque chez les jeunes de centre jeunesse. Pour certains, l'anxiété est trop importante et ils se désorganisent, même dans les activités qui leur tiennent à cœur.

Toutefois, tous les jeunes interrogés et les autres bénévoles rapportent que les jeunes affirment vouloir continuer le jumelage après leur passage à 18 ans. Certains jeunes de cette recherche sont d'ailleurs déjà majeurs et continuent le jumelage. L'un des jeunes interrogés ne se voit pas arrêter à ses 18 ans :

Ben oui, c'est clair qu'on va continuer ça après mes 18 ans, parce que pourquoi l'arrêter là, parce que quand on se voit, on se voit à toutes les semaines là puis on a du fun. C'est pas parce que je vais avoir 18 ans que j'aurais plus besoin de lui parce qu'on va continuer à se parler. On a un lien d'amitié ensemble. On est ben amis. Et on n'arrêtera pas ça, sec de même à 18 ans, on va continuer. J'me vois continuer jusqu'à ce qu'il devienne ben malade, puis qu'il rentre à l'hôpital, qu'il soit plus capable de rien faire. (J2)

De leur côté, les bénévoles aussi veulent continuer le jumelage après les 18 ans de leur jeune. Un des bénévoles confie : «Oh oui! Oui oui j'aimerais continuer le jumelage après ses 18 ans. Tant qu'il voudra, et que moi je serai debout sur mes deux pâtes, oui! Parce que je trouve ça important, c'est une toute petite chose, mais je me dis que ça peut-faire une différence.» (B5). Les bénévoles ne voient pas le passage à majorité comme une échéance, mais plutôt comme une étape dans le jumelage :

Ben oui, c'est sûr que j'aimerais continuer après ses 18 ans... mais j'ai l'impression que ça va changer quand même. Je veux pour lui que ce soit différent, qu'il commence à prendre ses distances. Ce sera peut-être pas aussi hebdomadaire, je sais pas comment ça va donner, mais je suis certain que ça va changer et je trouverais ça normal. (B4)

La plupart des services s'arrêtent ou changent à 18 ans alors que les jeunes sortant de centres jeunesse vivent de grosses ruptures dans leur routine de vie. Les bénévoles souhaitent être là lorsque tout s'arrête, pour continuer à offrir du soutien et accompagner le jeune dans son développement et son épanouissement. Cela signifie que les effets bénéfiques du jumelage vont continuer après les 18 ans du jeune, au moment où il risque de se sentir seul. Nous allons voir dans les parties suivantes, en quoi le jumelage permet de faciliter le passage à la vie adulte.

4.6.3 Le jumelage : un renforçateur de bien-être

Malgré les difficultés énoncées précédemment, les jeunes vivent d'importantes réussites grâce au jumelage. Le bénéfice direct et principal du jumelage est l'impact positif sur le bien-être des jeunes. Les jeunes interrogés ont nommé un grand nombre de bénéfices immédiats et reliés directement au bien être tels que se changer les idées, avoir du plaisir, briser l'isolement, rompre l'ennui, se sentir valorisé et apprendre à se connaître soi-même. Les bénévoles aussi corroborent les propos des jeunes et mentionnent que le jumelage apporte affection et stabilité à ces derniers.

Le jumelage apporte de l'affection aux jeunes. C'est l'un des bénéfices principal du jumelage. L'affection est directement liée à la relation privilégiée et de confiance entre le bénévole et son jeune, mais aussi au milieu sécurisant de la MGPV. Un des

bénévoles rapporte : « J' pense qu' on lui ouvre des portes, on lui fait connaître des choses, puis aussi l' affection qu' on lui donne, moi je lui donne un petit peu d' affection quand même, moi j' ai pas peur de le prendre dans mes bras, puis de lui faire des bisous. » (B3)

Le jumelage apporte aussi aux jeunes un sentiment de valorisation :

Je pense qu' il a appris qu' il pouvait être appréciable, apprécié, qu' il est intelligent, parce que je lui ai assez dit que je pense ça a fini par rentrer. Pas bon à l' école, mais intelligent. Puis il me disait : « Je suis pas bon à l' école », « Mais ça n' a rien à voir, je te parle de ton intelligence, je ne te parle pas de tes capacités scolaires ». Ça, tranquillement, on dirait que ça s' est séparé pour lui. (B2)

La valorisation est directement liée à la reconnaissance affective et sociale, comme nous le verrons dans la discussion. Affective, car le jeune se sent apprécié pour ce qu' il est, et sociale, car le jeune se sent capable et utile à la communauté. Le bénévole lui fait prendre conscience de ses qualités et des activités dans lesquelles il est bon.

Le jumelage permet de se changer les idées, d' avoir du plaisir, de briser l' isolement et de rompre l' ennui quotidien. Le jumelage aurait donc un impact positif sur le moral des jeunes et leur bien-être. Tous les jeunes interrogés ont déterminé que le jumelage leur permettait de se changer les idées et de leur remonter le moral. Un des jeunes rapporte :

Des fois, avant de venir je me sens pas bien, puis là quand j' arrive je me sens vraiment bien. Des fois, quand je suis chez moi, puis tout, je me sens pas aussi bien, mais des fois, je repense à des discussions qu' on avait ensemble [avec mon bénévole], puis des fois ça m' aide là. J' essaie de penser beaucoup à lui, ça me donne du positif, puis ça me fait me sentir mieux. (J1)

De plus, les jeunes mentionnent avoir du plaisir lorsqu'ils viennent à la MGPV. Un des jeunes explique : «Depuis que je suis avec mon bénévole, puis qu'on se voit puis qu'on se parle, puis on s'amuse à chaque fois, ben j'adore ça. Et puis j'aime aussi ça, ben mon bénévole, il rit tout le temps, ça fait que je trouve ça tout le temps drôle.» (J2). Ils expliquent aussi que le jumelage les aide à briser l'isolement. Un des jeunes l'exprime ainsi : « Ben [ça m'aide] à me faire faire des sorties, à sortir de chez nous, à prendre de l'air, à être indépendant, puis tout. Puis savoir quoi faire. Puis, vivre des nouvelles expériences.» (J4). Ils ont également identifié que le jumelage leur permettait de rompre avec leur ennui quotidien : «C'est différent de quand je m'ennuie tout seul chez moi là. Et aussi, en étant tout seul, quand je suis trop longtemps tout seul, je suis démotivé, je trouve ça plate, je trouve ça ennuyant» (J2).

Un des jeunes explique également que le jumelage lui a permis de mieux se connaître soi-même. Lorsqu'on lui demande quel message il voudrait faire passer à un jeune qui débiterait le jumelage, il répond :

Ben, qu'il va voir que c'est vraiment amusant, qu'il va peut-être devenir une autre personne, puis que ça va vraiment l'aider beaucoup, puis qu'ici, il va pouvoir découvrir qui il est vraiment, que ça va lui faire du bien, puis que ça va faire du changement selon ce qu'il vit en ce moment. (J3)

Pour finir, un des bénévoles évoque le fait que le jumelage donne de la stabilité aux jeunes, jeunes qui ont peu de stabilité dans leur vie quotidienne entre les changements de centre jeunesse et les changements d'intervenants : «Moi j'ai l'impression que ça lui apporte un petit côté, une petite stabilité, je suis pas mal certain de ça. Un coin de liberté aussi, un coin où il se sent bien, ça je le sens là.» (B5). Tous ces bénéfices du jumelage ont un impact positif sur le bien-être des jeunes, ce qui va avoir une répercussion sur l'attitude des jeunes.

4.6.4 Changement d'attitude des jeunes

La plus importante réussite du jumelage est l'impact observé dans le développement de la personnalité des jeunes et leur construction identitaire, ce qui va mener à leur émancipation.

Les jeunes ont plus de confiance en eux et se sentent plus heureux. En effet, la majorité des participants constatent un gain d'assurance à la MGPV, mais aussi dans la vie quotidienne des jeunes, tel que le rapporte un des bénévoles :

Il est plus à l'aise, il est plus à l'aise partout, j'pense. Il est plus à l'aise un peu partout, même à l'extérieur de la MGPV. Moi je trouve qu'il est plus à l'aise. Il sait que je le pousse, mais il va le faire. Tsais je le laisse, « Vas-y, vas-y, vas-y », puis il le fait, mais je suis pas loin, mais il le fait. Tsais moi j'trouve qu'il gagne de l'assurance. (B1)

De surcroît, trois jeunes se disent plus heureux qu'auparavant et avoir plus confiance en eux : « Ben oui, le jumelage m'a aidé à me sentir plus heureux, puis ça m'a aidé vraiment à mentalement à être plus heureux, sinon je serais beaucoup plus déprimé là. » (J2). Quatre bénévoles ont également relevé ce changement chez leur jeune de jumelage. Dans cet extrait, un des bénévoles illustre bien les changements chez son jeune :

Ça faisait peut-être 1 an que j'étais avec lui, les gens n'arrêtaient pas de me dire comment c'était plus le même. « On n'en revient pas, puis il a dont un bien beau sourire, mon dieu, c'est plus le même ». Surtout ceux qui m'avaient vu les premiers miles avec lui, les bénévoles tsais, c'était vraiment, pour eux, très surprenant. (B2)

Un autre bénévole raconte même comment le jumelage a eu un impact sur le bien-être de son jeune, ce qui lui a permis de reprendre sa croissance physique. On voit ici

toute l'importance de la reconnaissance affective qui a permis au jeune de reprendre confiance en lui-même pour aborder l'avenir de façon plus sereine :

Dans son cas en particulier, où il avait abandonné tout espoir, puis qu'il voulait pas grandir, les médecins pensaient qu'il avait un problème de glande puis qu'il avait besoin de médication pour repartir une croissance qui s'était arrêtée, mais en réalité, c'est un problème psychologique plus que biologique. Il voulait pas grandir, il voulait rester un enfant. Puis pour qu'il s'épanouisse, il faut que tu fasses des affaires qui l'aident à prendre confiance en lui, à aimer la vie, à se sentir bien puis à se sentir aimé puis protégé un peu, fais que c'est ça qu'on lui a donné, nous, dans notre jumelage. Il a appris beaucoup beaucoup de choses, mais il a surtout appris à avoir confiance en lui-même, puis à aimer la vie, puis à voir l'avenir sous un meilleur aspect. On voit que maintenant, il a des projets, puis il est pu comme renfermé sur lui-même, donc on l'a aidé à ouvrir sa vision sur la vie et sur son avenir. C'est ça qu'on a fait finalement ici. (B4)

Un autre changement important dans l'attitude des jeunes est qu'ils ont appris à faire confiance aux adultes et à s'ouvrir aux autres. Ces jeunes, ayant vécu de nombreuses ruptures affectives, avaient de la difficulté à faire confiance aux adultes et à entrer en relation avec les autres, du moins de façon adéquate. Le jumelage leur a permis de se réconcilier doucement avec les adultes et les relations sociales, tel que le montre cet extrait d'entrevue : «Au début, j'avais plus peur d'apprendre à connaître une nouvelle personne, j'étais plus solitaire, puis maintenant, ça a changé, je suis plus heureux à rencontrer du nouveau monde.» (J1). De même, un des bénévoles raconte les changements de son jeune de jumelage dans les relations sociales :

Mais tu comprends-tu, combien de fois qu'il me disait : « Vas-tu vraiment le faire ? ». Tsais, parce que la confiance... Les plus grands succès, c'est de lui avoir permis de vivre une relation saine avec quelques adultes, de développer un peu plus de confiance, de développer un peu plus de spontanéité avec un adulte. Je pense qu'il a appris que tous les adultes ne sont pas en guerre avec lui, en conflit, parce que sa vie était un conflit perpétuel. (B2)

D'après nos données, le jumelage semble donc avoir eu un impact positif sur l'attitude des jeunes, les rendant plus confiants en eux-mêmes et dans les adultes.

4.6.5 Les réussites concrètes observées

Au-delà de la réussite principale du changement d'attitude des jeunes, on peut observer d'autres réussites concrètes, davantage liées à la réussite selon la vision sociétale de l'indépendance des individus, telles que l'évolution de la situation des jeunes en centre jeunesse, apprendre à se déplacer seul, reprendre les études, avoir un impact sur la santé et l'apprentissage des conventions sociales.

L'évolution de la situation en centre jeunesse pour deux jeunes interrogés est une belle réussite. En effet, au cours du jumelage, ils sont passés d'un milieu très encadrant à un milieu moins encadrant. Les jeunes et les bénévoles pensent que les réussites à la MGPV ont eu un impact sur le comportement des jeunes en centre jeunesse, le jumelage leur permettant notamment de s'éloigner des problèmes quotidiens vécus au centre. De plus, l'épanouissement des jeunes dans le jumelage a permis de montrer aux intervenants les capacités et le potentiel des jeunes qui étaient restés jusque-là dans l'ombre. Un des jeunes, qui a vu sa situation évoluer vers un appartement supervisé en centre jeunesse, raconte :

C'est sûr que ça a dû aider. Je suis convaincu, parce que mon bénévole était là. Quand je l'ai connu, j'étais au CJ [Centre Jeunesse] et j'aurais vraiment été beaucoup plus pire au CJ, j'aurais capoté à être tout le temps avec des délinquants sans arrêt, j'aurais sûrement fugué. Mais quand je voyais mon bénévole, ça me faisait du bien, ça me faisait décompresser. Parce que tu sais, le CJ, j'étais pas là parce que j'étais mauvais là, j'étais là parce qu'ils ne savaient

plus où me mettre. Et puis c'est ça là, de voir mon bénévole, ça m'a aidé, je m'amusais, ça me faisait décompresser. (J2)

Un autre jeune étant passé de centre de réadaptation en foyer de groupe rapporte :

Surement oui [ça a aidé], parce que tsais je faisais bien mes trucs, je faisais correctement toutes mes choses, mes affaires, puis tsais, je suis resté quand même un an et demi là-bas. Tsais ça m'a quand même aidé beaucoup, parce que ça m'aidait à sortir, à m'éloigner des problèmes qu'il y avait là-bas. Fais que tsais, moi je ne me mêlais pas de ça, donc ça, ça m'aidait, parce que j'étais pas dans ces problèmes-là. Fais que tsais, je suis sorti plus vite. (J5)

Une autre réussite concrète liée directement au jumelage est le développement de la capacité à se déplacer seul et d'être capable de prendre les transports en commun. La majorité des jeunes jumelés ne prenaient pas seuls les transports en commun au début du jumelage. Les bénévoles et les jeunes sont fiers de cette réussite. Un des bénévoles félicite son jeune de ce succès :

Mais des fois je lui dis : « Te rends-tu compte que tu prends le métro tout seul maintenant ? » Ah il est très fier, « C'est vrai, je prends le métro tout seul » « Ben oui r'garde là tu vois avant, t'étais même pas capable d'aller là... Au moins là tu peux y aller tout seul à la bibliothèque ». (B1)

Cela signifie qu'ils ont repris assez confiance en eux pour être capables de se déplacer seuls et de vaincre leur peur de l'inconnu. Cette réussite est très importante pour préparer la transition à la vie adulte. On voit également à quel point l'injonction à l'autonomie est bien trop élevée pour ces jeunes qui n'étaient même pas en mesure de prendre seuls les transports au début du jumelage.

Le jumelage a aussi permis pour certains jeunes de reprendre les études. Un bénévole et un jeune rapportent un retour aux études. Dans cet extrait, un des jeunes interrogés parle des bénéfices du jumelage : «Oui, ça [le jumelage] m'a beaucoup aidé, ça m'a

permis de vouloir retourner à l'école, de rencontrer de nouvelles personnes, puis ça m'a fait beaucoup de positif dans ma vie.» (J1)

Le jumelage peut aussi avoir un impact sur la santé des jeunes, comme nous le raconte un bénévole qui a accompagné son jeune à une rencontre de suivi médical et l'a sensibilisé à l'importance de la contraception : « Du temps qu'il était avec moi aussi, l'autre affaire que j'ai faite c'est de lui faire prendre un moyen de contraception. Moi je me dis : « Bon au moins il utilise la contraception, au moins il n'a pas eu d'enfant entre 16 ans puis 18 ans, on peut-tu remettre ça à un peu plus tard ? » (B1).

Le jumelage est aussi un moyen d'apprendre les conventions sociales et la vie en communauté de façon informelle. Ainsi, pour deux bénévoles, une réussite supplémentaire est d'avoir réussi à apprendre les conventions sociales à leur jeune telle que la politesse. Là encore, on peut voir que les jeunes ont des lacunes pour vivre leur vie d'adulte et le jumelage permet de leur donner des outils pour vivre en société. À ce sujet, un des bénévoles raconte :

Par exemple comme au début, quand on prenait l'autobus, il courait se chercher une place et moi il me laissait debout. Alors je lui disais : « on ne laisse jamais un grand-père debout, des choses comme ça ». Et puis, alors là il se levait. Et maintenant, quand il y a une place, il me la montre, donc c'est bien. (B3)

À travers la relation privilégiée entre le jeune et son bénévole, le jumelage apporte donc aux jeunes de nombreuses réussites tant concrètes, permettant aux jeunes de se réaliser socialement, que plus intrinsèques, permettant leur réalisation personnelle. Mais la relation entre un jeune adulte et un aîné n'a pas des bénéfices uniquement pour les jeunes. C'est ce que nous allons aborder dans la dernière partie de ce chapitre.

4.6.6 Le jumelage : une rencontre intergénérationnelle qui bénéficie à tous

Nous avons relaté tous les bénéfices d'une telle relation de jumelage pour les jeunes de centre jeunesse. Toutefois, les jeunes ne sont pas les seuls à bénéficier de cette relation et il est important de souligner brièvement les bénéfices du jumelage pour les bénévoles. Malgré l'exigence que demande le jumelage, ils rapportent tous vivre une expérience valorisante. La majorité des bénévoles expliquent que le bénévolat et le jumelage leur permettent de briser l'isolement. Un des bénévoles rapporte que ça le change du monde de personnes seules dans lequel il vit :

Parce que dans mon monde, moi je suis seul maintenant, ben c'est un monde de personnes seules, puis je te dis que j'en peux plus des personnes seules. Fais qu'avec mon jeune, au moins, lui est plus jeune, fais que tsais, les discussions sont autres. C'est autre chose, c'est vraiment autre chose, puis ça me plait bien. (B1)

Deux bénévoles expliquent également que le bénévolat leur permet de rompre l'ennui, tel qu'en témoigne cet extrait : « Honnêtement, j'étais à la retraite et puis je m'étais dit : « Je vais m'ennuyer, il faut que je fasse quelque chose. » » (B3)

En outre, les bénévoles indiquent que le jumelage leur apporte du plaisir et un sentiment de bonheur. Un des bénévoles rapporte qu'il riait beaucoup avec son jeune :

J'ai beaucoup ri avec lui, parce que c'est un enfant comique, puis moi je suis comique, fait qu'on a beaucoup ri, on a eu beaucoup de plaisir ensemble, beaucoup d'humour, parce que quand la relation c'est un petit peu améliorée, il a commencé à comprendre mon humour. Puis là là, ça a été plus facile. (B2)

Par ailleurs, deux bénévoles considèrent qu'à travers le jumelage et le fait d'être en contact régulier avec des jeunes, cela leur permet de mieux vieillir, et de « vieillir plus jeune » : « Ba je sais pas ce que ça apporte, bon se rendre utile. Oui, se rendre

utile, je vais quand même le dire. Ça aide à mieux vieillir aussi, à vieillir plus jeune je trouve, parce qu'on reste dans le bain, on reste actif aussi. » (B3)

Le jumelage semble donc apporter aussi de la reconnaissance aux bénévoles, car ils se sentent valorisés dans leurs compétences, et les réussites de leur jeune leur apportent aussi une certaine fierté : « Fais que là, ça ça me plaît beaucoup, parce que j'ai participé à ça, même si j'étais pas tout seul. Il y a quand même beaucoup d'aide dans le système des centres jeunesse, et ils ne sont quand même pas abandonnés non plus. » (B4)

Pour finir, les bénévoles interrogés pensent que les aînés ont un rôle important à jouer dans la société, notamment auprès des générations plus jeunes et qu'il faudrait davantage de projets intergénérationnels de ce type pour aider les jeunes en difficulté.

Tout au long de ce chapitre, certains liens avec le chapitre II ont été amorcés. Nous avons posé des hypothèses, fait des suppositions, parfois très vagues, parfois plus empreintes de certitudes, mais toujours peu expliquées ni nuancées. Dans le prochain et dernier chapitre, le chapitre V de discussion, ces hypothèses et questionnements vont être étudiés en lien avec les concepts et la théorie exposés dans le deuxième chapitre, afin de comprendre les processus qui sous-tendent nos résultats.

CHAPITRE V

DISCUSSION

Ce dernier chapitre vise à établir des liens entre notre question de recherche et nos résultats. Rappelons tout d'abord notre question de recherche principale (1.3) :

- Dans quelle mesure un accompagnement à long terme d'un jeune hébergé en centre jeunesse jusqu'à majorité, par un bénévole aîné, dans un contexte communautaire, facilite-t-il la reconnaissance et ainsi la transition à la vie adulte et l'intégration sociale de celui-ci ?

Nous avons également posé deux sous-questions de recherche dans la partie 2.3 :

- Dans quelle mesure le jumelage intergénérationnel favorise-t-il la reconnaissance affective, juridique et sociale et l'augmentation de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi des jeunes sortant de centres jeunesse afin de faciliter le passage à la vie adulte?
- Et dans quelle mesure le jumelage intergénérationnel permet-il de favoriser l'affiliation des jeunes sortant de centres jeunesse ?

Suite aux résultats, de nombreux liens peuvent être faits avec la théorie. Ce sont ces liens que nous allons développer et approfondir dans cette partie de discussion à la lumière de notre cadre théorique et conceptuel.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre IV, le jumelage apporte aux jeunes jumelés de nombreux bénéfices, tant sur le volet des réussites «pratiques» de la préparation à l'âge adulte, que de réussites personnelles et relationnelles qui vont permettre la construction identitaire et le passage à l'âge adulte des jeunes suivis par la protection de la jeunesse. Lors de la rédaction des résultats, l'apport de reconnaissance pour les jeunes du jumelage est ressorti de façon évidente. Afin de comprendre les bénéfices du jumelage pour les jeunes, nous allons développer notre analyse en posant un regard critique allant du domaine macroscopique avec les bénéfices personnels que les jeunes peuvent retirer en lien avec la théorie de la reconnaissance, en élargissant par la suite aux enjeux plus structurels de l'intégration sociale en passant par l'affiliation.

Ce chapitre est composé de cinq parties. Ainsi, en premier lieu, nous nous intéresserons aux liens entre les résultats de la recherche et la théorie de la reconnaissance, en analysant les répercussions du jumelage au niveau individuel sur le processus identitaire des jeunes (partie 5.1). En second lieu, nous examinerons les liens entre le jumelage et la communauté à travers les processus d'affiliation qui s'effectuent à la MGPV (5.2). Dans une troisième partie (5.3), nous élargirons notre réflexion en explorant les résultats à travers le contexte postmoderne de la société actuelle et les difficultés de transition à l'âge adulte qui en résultent pour les jeunes adultes sortant de centre jeunesse. Dans une quatrième section (5.4), nous reviendrons sur les enjeux d'intégration sociale de ces jeunes en lien avec le jumelage. Pour finir, dans la dernière partie (5.5), nous discuterons les limites du jumelage et proposerons des pistes d'intervention pour la pratique du travail social et l'intervention auprès des jeunes adultes placés à long terme en milieu institutionnel.

5.1 Jumelage et théorie de la reconnaissance : la présence sans équivoque de la reconnaissance affective

Dans cette partie, nous allons analyser les résultats sous l'angle de la théorie de la reconnaissance présentée dans la partie 2.2 du cadre théorique et conceptuel. Comme nous l'avons mentionné dans cette section, les jeunes placés en centre jeunesse ont vécu des expériences de mépris. Ainsi, dans une première sous-partie (5.1), nous montrerons comment les expériences de mépris sont exprimées par les jeunes et les bénévoles dans nos résultats. En second lieu, nous analyserons en quoi le jumelage permet d'apporter de l'affection aux jeunes (5.2), puis nous nous attarderons dans une troisième sous-partie aux bénéfices du jumelage marqués principalement par la présence de la reconnaissance de type affective (5.3). Nous mettrons ensuite en lien les apports de reconnaissance avec le concept intergénérationnel du jumelage (5.4). Pour finir, nous nous interrogerons à savoir si le jumelage peut agir comme un facteur de protection contre le passage à la rue (5.5).

5.1.1 Les jeunes de centre jeunesse : des jeunes marqués par un manque de reconnaissance affective

Comme nous l'avons formulé dans la partie 2.2, selon la théorie de la reconnaissance d'Alex Honneth (2000), le rapport à autrui et donc le lien social est essentiel à la construction identitaire des personnes. C'est à travers le regard d'autrui et l'assurance de l'amour de l'autre que l'individu va être capable de se construire. Un manque de reconnaissance, aussi appelé mépris, provoque des conséquences néfastes pour la personne non reconnue puisque les expériences de non-reconnaissance peuvent « s'accompagner d'une remise en cause générale du rapport positif à soi » (Renault,

2004, p.266). Bien que la reconnaissance soit essentielle tout au long de notre vie, elle est particulièrement importante lors de l'adolescence, car c'est une période charnière de la construction identitaire.

Tel que nous l'avons mentionné dans la partie théorique, les jeunes placés en centre jeunesse ont vécu des expériences de mépris. Nous pouvons remarquer que dans nos résultats, ces expériences de mépris sont identifiées par les participants à travers le récit des ruptures affectives et les difficultés familiales vécues par les jeunes de notre échantillon (4.1.1). Les jeunes ont subi pour certains de la négligence, pour d'autres de la violence physique ou psychologique et d'autres encore ont été déplacées de familles d'accueil en famille d'accueil. Leurs parcours de vie ont fait vivre aux jeunes de la non-reconnaissance ou du moins une expérience de reconnaissance partielle. Ces situations ne leur ont pas permis de construire une relation de confiance stable avec des figures significatives.

De surcroît, le mépris est observable chez les jeunes jumelés, car ceux-ci adoptent deux types de comportements qu'Honneth (2000) identifie comme étant des réactions au manque de reconnaissance. En effet, comme nous l'avons expliqué dans la partie 2.2.1, il existe trois réactions au mépris : des réactions d'autodestructions, des réactions de violence antisociale ainsi que les réactions de lutte sociale. Les deux premières sont présentes chez les jeunes de notre recherche. Ainsi, dans la partie 4.1.2 des résultats, on peut remarquer que la majorité des jeunes interrogés ont plutôt tendance à adopter une réaction autodestructrice en se repliant sur eux-mêmes (manque d'assurance, solitude, malheur). Cependant, d'autres jeunes présentent des réactions à tendance antisociale et un des bénévoles du jumelage semble avoir compris la réaction de son jeune en expliquant ses difficultés de comportement comme une colère «dirigée contre l'humanité».

Mon jeune de jumelage, c'est sûr qu'au départ, c'est un jeune qui avait des difficultés relationnelles, qui a des difficultés relationnelles au niveau de beaucoup d'agressivité, parce que c'est un jeune qui était placé depuis longtemps et qui avait un tempérament rebelle. Puis, je n'ai pas un égo atteint par sa façon de se comporter avec moi. Je savais que ce n'était pas dirigé contre moi, parce qu'il ne me connaissait pas beaucoup. C'était plus dirigé contre l'humanité. Fait que moi là, dirigé contre le monde adulte, contre les intervenants. (B2)

À travers les extraits de la partie 4.1.2, on constate bien que le manque de reconnaissance entraîne beaucoup de souffrance. La contradiction paradoxale exposée dans cette même section des résultats, à savoir que les jeunes sont parfois qualifiés d'innocents et d'adolescents ayant bon caractère, et les mêmes jeunes étant décrits comme ayant des troubles importants du comportement, trouve un éclairage avec la théorie de la reconnaissance. Tel que les bénévoles en font l'hypothèse, les difficultés de comportement de leur jeune de jumelage ne seraient pas dues à la personnalité de leurs jeunes, mais bien aux conséquences de leur vécu familial et social difficile. Selon la théorie d'Alex Honneth (2000), les manques de reconnaissance vécus au cours de la petite enfance et de l'adolescence seraient à même d'expliquer les troubles du comportement, la délinquance et des difficultés de construction identitaire.

Toutefois, nous pouvons nous demander si les jeunes de notre recherche sont affectés par un manque égal des trois types de reconnaissance : la reconnaissance affective basée sur l'amour et qui permet le développement de la confiance en soi ; la reconnaissance juridique, basée sur le droit et permettant le développement du respect de soi ; et enfin la reconnaissance sociale basée sur la solidarité, permettant le développement de l'estime de soi.

Il est intéressant de constater que dans nos résultats, on observe principalement un manque de reconnaissance au plan affectif. Toujours dans la partie 4.1.2, les jeunes sont décrits par les bénévoles comme s'exprimant peu, étant très timides et ayant de

la difficulté à prendre des décisions. Au début du jumelage, ils présentent donc une confiance en soi pauvre et peu développée, ce qui est la conséquence d'un manque de reconnaissance de type affective, car une expérience de non-reconnaissance affective inhibe le développement de la confiance en soi. Il est intéressant de souligner que certains jeunes sont dépeints par leur bénévole comme présentant des comportements infantiles dans certaines situations. L'observation par les bénévoles de comportements infantiles de la part de leurs adolescents de jumelage s'explique là encore par un manque de reconnaissance affective. En effet, selon Winnicott (1969), une personne ne peut atteindre l'indépendance qu'à partir du moment où elle acquiert suffisamment de confiance en autrui pour s'assurer de son amour même lorsque celui-ci est absent. Ainsi, c'est la confiance en autrui et son intériorisation qui va mener à la capacité d'être seul et donc l'autonomie de la personne. Le fait que les jeunes présentent certains comportements d'un enfant en bas âge appuie l'idée qu'ils n'ont pas reçu les bases d'amour nécessaires à la construction de soi, ils n'ont donc pas pu développer de façon saine les bases de l'autonomie.

Pour finir, nous pouvons souligner qu'il ressort des résultats que les jeunes ont peur de l'inconnu, sont inconfortables et parfois même se désorganisent dans des situations nouvelles (tel que prendre seul les transports en commun, ou passer une commande au restaurant). Cette peur de l'inconnu est également à mettre en lien avec une difficulté à entrer dans la vie adulte, les jeunes n'ayant pas développé une confiance en soi stable leur permettant de s'épanouir dans le monde extérieur. Toutefois, il nous faut nuancer ce lien théorique, étant donné que la peur des situations nouvelles peut aussi s'expliquer, comme nous le verrons dans la partie 5.3, par les effets pervers de l'hébergement institutionnel.

En ce qui concerne les autres types de reconnaissance (juridique et sociale), les manques ne sont pas facilement observables dans nos résultats de recherche. Pour expliquer ces résultats, nous pouvons poser deux hypothèses.

Premièrement, en raison de la prévalence du manque de reconnaissance affective, il est possible que les autres types de reconnaissance aient été évincés au second plan, écrasés sous le poids du manque d'affection. Deuxièmement, en raison du lien entre la motivation à s'impliquer dans une activité et les attentes de reconnaissance (Colombo, 2015) (partie 2.2.4), il est également envisageable que les jeunes qui s'impliquent dans le jumelage soient des jeunes qui ont des attentes de reconnaissance principalement affectives et qui souffrent moins d'un manque de reconnaissance juridique et sociale.

Toutefois, la reconnaissance affective étant considérée comme le pilier des autres types de reconnaissances, la première hypothèse nous semble la plus réaliste. Néanmoins, quoi qu'il en soit, les trois types de reconnaissance sont essentiels à la construction identitaire, donc le simple fait de manquer de reconnaissance affective va affecter le développement identitaire des jeunes. En effet, comme le dit Honneth (2000, p.115) « la succession de ces trois formes de reconnaissance entraîne le développement progressif de la relation positive que la personne entretient avec elle-même ».

Ce portrait des jeunes jumelés, marqué par des expériences de mépris affectif et le manque de confiance en soi, vient mettre en lumière le défi majeur de transition à l'âge adulte des jeunes sortant de centre jeunesse. En effet, il faut préciser que les jeunes placés sous la loi de la protection de la jeunesse peuvent être suivis en raison de différents motifs, mais tous ces motifs représentent des facettes du mépris. On peut donc en déduire que les jeunes suivis par la protection de la jeunesse, présentent tous,

ou du moins pour une grande majorité un manque de reconnaissance affective plus ou moins important, qui va rendre plus difficile leur construction identitaire et donc leur transition à l'âge adulte.

5.1.2 Le jumelage : une relation privilégiée qui apporte de l'affection aux jeunes

Comme nous l'avons expliqué dans la partie précédente, les résultats de notre recherche montrent principalement un manque de reconnaissance de type affective pour les jeunes jumelés. Nous allons voir dans cette sous-partie que le jumelage possède les caractéristiques essentielles à l'augmentation de la reconnaissance affective. En effet, un manque de reconnaissance affective est dû à un manque d'amour des personnes significatives. Pour offrir un apport de ce type de reconnaissance, il faut donc réunir deux dimensions : un autrui significatif pour le jeune et de l'affection. Nous allons voir que les résultats confirment la présence de ces deux éléments dans le jumelage grâce à la relation privilégiée qui s'établit entre le jeune et son bénévole de jumelage. C'est donc la facette relationnelle du jumelage qui constitue le catalyseur de la reconnaissance affective.

Tout d'abord, l'apport de reconnaissance est possible, car le bénévole devient une personne significative pour le jeune. Soulignons, en premier lieu, que les bénévoles ne semblent pas manquer de reconnaissance. Ils présentent des caractéristiques de personnes stables et ouvertes, qui ont envie de s'impliquer dans la société et plus spécifiquement auprès des jeunes. Le jumelage avec les jeunes n'est donc pas un besoin pour les bénévoles, c'est un choix ! (4.1.3)

De plus, tous les bénévoles mentionnent le jumelage comme un engagement (4.2.1). Ils sont conscients de la différence entre ce projet et les autres activités à la MGPV. Ils se rendent compte du faible réseau social et de la fragilité des jeunes du jumelage et ils effectuent une réflexion avant d'accepter d'être jumelés. Une fois jumelés, ils se sentent engagés auprès du jeune et tous mentionnent qu'ils ne l'abandonneront pas. Les bénévoles sont donc des personnes sur lesquelles les jeunes vont pouvoir compter et auxquelles ces derniers vont pouvoir accorder leur confiance. Au fil des rencontres de jumelage, les jeunes ressentent que les bénévoles seront toujours là et ils vont commencer à leur faire confiance (4.5.2).

Mon bénévole est toujours là pour m'écouter, la directrice aussi, tous les grands-parents sont là. Ils sont toujours là pour m'écouter, puis tsais ils vont toujours être là pour moi, ils savent que je vis des choses difficiles des fois.
(B5)

En raison de l'établissement de la confiance et de la régularité des rencontres, les bénévoles deviennent des personnes significatives et ils se lient entre les jeunes et les bénévoles une relation d'attachement très forte (4.4.1). L'attachement et la confiance sont réciproques entre les partenaires. Comme le dit très bien un des bénévoles, le but du jumelage est « un peu de devenir quelqu'un pour quelqu'un des deux côtés » (B2). Le côté humain de la relation prévaut sur le côté éducatif, laissé aux parents et au personnel des centres jeunesse. Les bénévoles n'ont pas peur de s'engager émotionnellement auprès des jeunes et c'est de cet engagement affectif que naît l'affection qui va permettre la reconnaissance affective.

L'aspect relationnel du jumelage est donc la clef de voute de sa réussite, car il permet aux jeunes de créer des relations significatives, qui vont leur apporter de l'amour et de l'affection et donc de la reconnaissance affective.

5.1.3 Les bénéfiques du jumelage : une augmentation de reconnaissance affective

Certes, les résultats montrent que la relation de jumelage remplit les conditions nécessaires à l'augmentation de la reconnaissance de type affective, mais ils indiquent aussi clairement des manifestations de cet apport de reconnaissance.

Tout d'abord, l'apport de reconnaissance affective passe par des expressions d'augmentation d'un gain de confiance en soi pour les jeunes jumelés. En effet, tous les jeunes ont bénéficié d'un changement positif dans leur attitude (4.6.4). Après une à quatre années de participation au jumelage, les jeunes apparaissent comme ayant davantage confiance en eux et étant plus heureux. Ils semblent avoir plus de confiance en eux au sein de la MGPV, mais aussi dans la vie de tous les jours. Ces changements observés dans l'attitude des jeunes montrent que ceux-ci vivent des expériences positives de reconnaissance affective au sein du jumelage. Un des jeunes a même repris sa croissance suite au début du jumelage, et on peut amener l'hypothèse qu'à travers l'apport de reconnaissance affective, il a pu reprendre sa construction identitaire et s'autoriser à grandir.

Dans son cas en particulier, où il avait abandonné tout espoir, puis qu'il ne voulait pas grandir, les médecins pensaient qu'il avait un problème de glande puis qu'il avait besoin de médication pour repartir une croissance qui s'était arrêtée, mais en réalité, c'est un problème psychologique plus que biologique. Il ne voulait pas grandir, il voulait rester un enfant. Puis pour qu'il s'épanouisse, il faut que tu fasses des affaires qui l'aident à prendre confiance en lui, à aimer la vie, à se sentir bien puis à se sentir aimé puis protégé un peu, fais que c'est ça qu'on lui a donné nous dans notre jumelage. Il a appris beaucoup beaucoup de choses, mais il a surtout appris à avoir confiance en lui-même, puis à aimer la vie, puis à voir l'avenir sous un meilleur aspect. (B4)

Un autre signe de la présence de la reconnaissance affective dans le jumelage est l'augmentation de la confiance dans les adultes et l'ouverture aux autres (4.4.1 et

4.6.4). Cette confiance accordée aux adultes du jumelage est une preuve de l'assurance des jeunes dans l'amour que leur portent les bénévoles. En effet, selon Winnicott (1969), l'ouverture aux autres n'est possible qu'à partir du moment où la personne intègre le sentiment d'amour d'autrui même en son absence. À contrario, le sentiment d'insécurité vis-à-vis de l'amour d'autrui va provoquer une peur de l'inconnu et une impossibilité d'aller vers l'autonomie, ce que nous avons pu constater au début du jumelage. Cette confiance en soi et dans les autres est également visible dans l'ouverture au monde, à travers la capacité de se déplacer seuls ou la décision pour certains de retourner à l'école (4.6.5). On peut noter également qu'au-delà d'être des preuves de confiance en soi et donc de présence de reconnaissance affective, ces changements sont aussi des marques de développement identitaire et de petits pas vers l'âge adulte.

Par ailleurs, dans les résultats, nous pouvons observer une diminution des comportements réactionnels au mépris, à savoir les manifestations d'autodestruction et de violence interpersonnelle. En effet, au fur et à mesure de l'ancrage des jeunes dans le jumelage, les comportements de violence ont diminué pour laisser place à un désir d'entrée en relation. Les jeunes ne semblent plus en confrontation avec les adultes lorsqu'ils sont à la MGPV (4.6.4).

Cette diminution des difficultés de comportement semble aussi pouvoir s'observer en dehors de la MGPV, et même dans le cadre des centres jeunesse étant donné que deux jeunes sont passés d'un milieu plus encadrant à un milieu moins encadrant au cours du jumelage (4.6.5). En effet, parmi les jeunes interviewés, deux d'entre eux qui étaient placés en centre de réadaptation au début du jumelage, étaient maintenant placés, lors de la cueillette de données, dans des milieux moins encadrants, à savoir un foyer de groupe pour le premier, et un appartement supervisé pour le second. Ils ont donc tous les deux bénéficié d'une baisse d'encadrement depuis qu'ils ont intégré

le projet de jumelage. Selon l'intervention requise par la protection de la jeunesse, plus un jeune se met à risque et présente des comportements difficiles, plus il va nécessiter un placement dans un milieu encadrant. Le fait que deux jeunes du jumelage aient baissé de niveau d'encadrement au cours de celui-ci confirme le fait qu'ils se mettent moins à risque et présentent des comportements plus responsables et adaptés en société. Tous ces éléments valident l'hypothèse que les jeunes vivent une expérience positive de reconnaissance affective au sein du jumelage.

En ce qui concerne la reconnaissance juridique, on ne peut pas dire que le jumelage apporte réellement ce type de reconnaissance. En effet, il va permettre aux jeunes de se sentir acceptés tels qu'ils sont, sans jugement, et sur un pied d'égalité dans la relation avec leur bénévole, mais cela ne constitue pas à proprement parler de la reconnaissance juridique amenant au respect de soi et à la reconnaissance de ses droits. On peut néanmoins souligner que l'apprentissage des conventions sociales et des règles de vie en communauté (4.6.5) que vivent les jeunes à la MGPV est un premier pas vers l'établissement de la reconnaissance juridique. En effet, tel que le dit Honneth (2000), ce type de reconnaissance passe d'abord par la reconnaissance et le respect d'autrui, afin de pouvoir accepter de recevoir le respect de l'autre. À travers l'apprentissage des conventions sociales et des règles de vie en communauté, les jeunes apprennent à considérer autrui comme un être pensant, méritant le respect, ce qui est le fondement de la reconnaissance juridique.

La reconnaissance sociale, quant à elle, est observable dans le jumelage, mais en moins grande proportion que la reconnaissance affective. Elle est tout de même présente, notamment à travers les activités et la découverte de nouvelles capacités des jeunes, mais surtout à travers l'aide apportée aux bénévoles dans certains domaines et par les actions de bénévolat effectuées à la MGPV. La découverte d'aptitudes dans des activités telles que la cuisine ou la rédaction de poèmes apporte une source de

reconnaissance sociale (4.3.1). En outre, le fait de pouvoir faire profiter leur bénéficiaire de jumelage de leurs capacités, notamment dans des domaines tels que l'informatique ou les nouvelles technologies, va, là encore, apporter de la reconnaissance sociale permettant l'augmentation de l'estime de soi (4.4.4).

Mais ce sont les actions de bénévolat effectuées ponctuellement ou plus régulièrement à la MGPV qui constituent la plus grande source de reconnaissance sociale (4.5.3). La grande majorité des jeunes de notre échantillon effectuent du bénévolat à la MGPV dans des activités qui leur plaisent, et certains sont même devenus officiellement bénévoles de la MGPV. Tous les jeunes interrogés ont souligné retirer une grande satisfaction et un sentiment de valorisation de ces activités de bénévolat, car ils se sentent capables d'aider et d'apporter leur part de solidarité à la communauté.

Ça me montre que ce n'est pas parce que je ne suis pas un adulte ou quoi que ce soit, que je ne peux pas m'empêcher d'aider les autres. Fait que tu te sens comme, tsais, moi qui aime aider les autres, ben quand j'arrive ici puis je vois que je peux aider, ça me fait vraiment du bien, puis je me sens vraiment mieux que quand je vois au centre... Même si le jeune a un bras cassé, je ne peux pas porter son cabaret, on n'a pas le droit, c'est vraiment chacun pour soi. Ici, ça fait vraiment du bien que quand tu viens, que tu aides quelqu'un, moi je me sens mieux, j'ai comme fait ma B.A. (bonne action) de la journée. (J3)

En résumé, nos résultats font ressortir que le jumelage apporte de la reconnaissance, principalement de type affective aux jeunes concernés. Cette reconnaissance leur permet de se construire et d'appréhender l'avenir de façon plus sereine. En effet, un des points principaux qui est ressorti des entrevues des jeunes est l'aspect de bien-être que leur confère le jumelage. Ils ont exprimé être plus heureux et se sentir mieux dans leur vie depuis qu'ils ont commencé celui-ci. À travers le développement de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi, la reconnaissance apporte donc du bonheur. En effet, la reconnaissance va diminuer les sentiments de honte et

de mépris de soi, donc les jeunes vont moins se mépriser et avoir une image plus positive d'eux-mêmes, d'où leur sentiment de se sentir plus heureux.

Toutefois, la construction identitaire ne pouvant s'effectuer de manière complète qu'en présence des trois types de reconnaissance, cette différence d'apport de reconnaissance selon les différents types, nous amènera à questionner les limites du jumelage dans la partie 5.5 de la discussion.

5.1.4 L'intergénérationnel : un vecteur de reconnaissance pour les jeunes de centre jeunesse

Toujours en lien avec la reconnaissance, les résultats font ressortir le caractère intergénérationnel du projet. Ainsi, dans cette sous-partie, nous allons nous interroger sur la place de l'intergénérationnel dans le jumelage à savoir si cette particularité du jumelage a un impact sur la reconnaissance et sur la transition à l'âge adulte des jeunes sortant de centre jeunesse.

Nous avons établi précédemment l'importance du relationnel dans le jumelage. C'est le relationnel qui est le catalyseur de la reconnaissance et va faciliter la transition à l'âge adulte. Cependant, dans le jumelage, il y a certes le développement de relations, mais plus spécifiquement de relations intergénérationnelles. La spécificité de l'intergénérationnel semble jouer un rôle dans les résultats observés pour les jeunes, en raison de plusieurs éléments.

Tout d'abord, malgré les expériences de mépris vécues auprès des personnes significatives, les résultats de notre recherche nous montrent que la famille conserve

une place importante dans la vie des jeunes (4.1.1). Cette constatation rejoint les résultats de Colombo au sujet des jeunes de la rue qui explique que « paradoxalement, alors que ces jeunes sont partis dans la rue pour échapper à la reconnaissance partielle ou négative perçue dans leur milieu familial, ce dernier constitue le premier contexte relationnel investi lors de la sortie de la rue » (Colombo, 2015, p.215). Cela peut s'expliquer par le fait que la reconnaissance passe par le regard d'autrui, et principalement par le regard des « autrui significatifs ». Puisque les jeunes ont un réseau social faible (comme nous le verrons dans la partie 5.2.1), le rôle des autrui significatifs est attribué exclusivement à la famille, ou du moins celle-ci conserve une importance particulière, et ce, malgré le mépris vécu.

Il faut ajouter également que la famille est le premier lieu de reconnaissance du petit enfant (Winnicott, 1969), et pour la plupart des jeunes, la famille ne revêt pas uniquement un aspect de souffrance, elle est aussi le premier lieu d'affection et d'amour. Ayant manqué de reconnaissance affective auprès de leur famille, les jeunes vont continuer à chercher auprès d'elle des preuves de reconnaissance. Néanmoins, cela implique que les jeunes risquent d'aller chercher des preuves d'amour auprès des personnes significatives de leur entourage familial lors de leur passage à 18 ans, à la fin de leur placement. D'un côté, le lien familial peut leur apporter un soutien lors de leur transition à la majorité, mais d'un autre côté, si le milieu n'est pas prêt à leur en apporter, ils risquent de vivre un nouvel épisode de mépris et donc une plus grande souffrance encore.

À l'instar de Colombo, nous souhaitons préciser que bien que les expériences de non-reconnaissance que les jeunes ont vécues dans leur enfance, spécifiquement au sein de leurs relations familiales et parentales aient un impact sur leur développement identitaire, « il ne s'agit aucunement de blâmer les parents, eux-mêmes aux prises avec des difficultés identitaires et sociales liées à la démultiplication et à la

déstabilisation des repères normatifs, avec lesquelles ils ont composé à leur façon dans leurs relations avec leurs enfants » (Colombo, 2010, para. 21).

Ainsi, le simple fait d'avoir une famille est très important pour les jeunes. Toutefois, certains d'entre eux n'en ont plus, et pour d'autres, elle ne répond pas à leurs besoins de reconnaissance. Le lien avec un bénévole aîné va venir combler des besoins de liens familiaux, en établissant avec le bénévole une relation proche de celles vécues entre grands-parents et petits-enfants (4.4.2).

Mais maintenant, tsais, oui ça m'aide toujours parce que même si je vois ma mère maintenant à toutes les deux semaines, ça m'aide quand même. Ça fait quand même du bien d'avoir... parce que j'ai plus vraiment de grand-père, fais que tsais, c'est comme lui mon grand-père. (J5)

Les bénévoles vont alors jouer un rôle de substitut de grands-parents, sans prendre en charge les responsabilités familiales, ce qui pourrait mener à de nouvelles ruptures affectives (4.4.2). En réalité, il s'établit dans le jumelage une relation de grands-parents sociaux, tels que nommés par Vercauteren *et al.* (2001), c'est-à-dire une relation fondée sur des liens ni biologiques ni familiaux, mais suivant les mêmes règles que les relations intergénérationnelles. Ce statut de grands-parents sociaux va permettre aux bénévoles, tout comme les grands-parents familiaux, d'établir une relation basée principalement sur l'affection et l'amour, étant donné que le rôle éducatif principal est laissé aux parents et aux éducateurs.

Par ailleurs, dans la partie 4.5.1, les bénévoles mentionnent que la relation entre les aînés et les jeunes est une relation naturelle. Selon eux, une fois que les préjugés sont tombés, les messages peuvent se transmettre plus facilement, en raison de l'absence de contrainte éducative. Un des bénévoles explique que les aînés peuvent être des «petits chocolats» pour les jeunes, faisant ressortir le côté du plaisir et de l'affection

que les bénévoles apportent aux jeunes. Lorsque les bénévoles donnent des conseils, celui-ci est tout d'abord donné par affection, avant de revêtir un but éducatif. Les jeunes ressentent cette affection et sont plus à même d'abaisser leurs barrières émotionnelles et de tenir compte des conseils. De même, les jeunes font des apprentissages à travers ce que leur transmet leur bénévole dans un processus de transmission intergénérationnelle.

Quand je parle avec mon bénévole, il me donne souvent des conseils. Lui, peut-être qu'il ne le voit pas, mais j'en apprend vraiment beaucoup, quand il me parle. Puis ce qui est le fun avec lui, c'est que quand il donne des conseils, tu sens que c'est pas une espèce de discours qu'il dit, mais bien ce qu'il pense. Fait que quand je sors à l'extérieur puis il m'arrive quelque chose, ben je le mets en pratique, puis au centre ben ça fait plaisir de le partager aux autres jeunes. (J3)

L'absence d'obligation éducative va permettre l'épanouissement de la relation affective, ce qui va laisser libre court à donner et recevoir de l'amour, facilitant ainsi la reconnaissance. Le caractère intergénérationnel du jumelage serait donc bénéfique à l'apparition de la reconnaissance.

De plus, la différence d'âge entre les deux générations permet aux jeunes d'entrer en relation avec une tranche d'âge différente de celle des adultes qu'ils ont l'habitude de côtoyer. Cela permet également de ne pas assimiler les bénévoles à l'ensemble des intervenants qui gravitent autour des jeunes. Du fait de la grande différence d'âge, les jeunes saisissent rapidement qu'aucune exigence professionnelle n'entre en jeu dans la relation. Il s'agit uniquement du désir de partage des bénévoles. La prise de conscience par les jeunes de la «gratuité» de la relation, exempte d'un besoin financier ou d'une obligation familiale, est en soi une reconnaissance de leur valeur. Les jeunes réalisent qu'ils sont assez importants et intéressants pour qu'une autre personne leur consacre du temps gratuitement. On peut donc en conclure que le

caractère intergénérationnel du jumelage va faciliter l'entrée en relation des partenaires et l'augmentation de la reconnaissance.

En résumé, la dimension intergénérationnelle semble être particulièrement adaptée pour les jeunes de centres jeunesse, en manque de relations familiales, permettant des relations fondées d'emblée sur l'affection et l'amour. Dans le cadre du projet de jumelage, l'intergénérationnel revêt donc un rôle de facilitateur de reconnaissance.

5.1.5 Le jumelage comme facteur de protection contre le passage à la rue ?

Comme nous l'avons vu dans la partie 2.1.7 du cadre conceptuel, les jeunes en manque de reconnaissance sont vulnérables à la marginalisation étant donné qu'ils vont aller chercher dans la rue à combler leurs attentes de reconnaissance à travers un processus de socialisation par la marge (Parazelli, 2002). Nous allons nous questionner dans cette partie si le jumelage permet d'apporter une reconnaissance suffisante pouvant éviter aux jeunes le passage à la rue.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que dans la suite de cette partie, nous allons employer des expressions telles qu'« éviter la rue » et « facteur de protection contre le passage à la rue ». Toutefois, notre intention n'est nullement de diaboliser celle-ci, car, comme nous l'avons expliqué dans la partie 2.1.7, la rue peut constituer un moyen pour les jeunes d'aller chercher la reconnaissance essentielle à la construction identitaire. De surcroît, la vie de rue n'est pas synonyme d'exclusion, mais plutôt de socialisation. Néanmoins, comme nous l'avons également fait remarquer dans la partie 2.1.4, il n'en reste pas moins que le contexte de la rue et les activités de rue peuvent s'avérer très dangereuses pour les jeunes. Il serait donc bénéfique pour ceux-

ci d'éviter un ancrage à la rue en allant chercher des preuves de reconnaissance d'une autre façon. C'est vis-à-vis des dangers potentiels liés à la vie de rue, que nous questionnons si le jumelage peut constituer un facteur de protection contre le passage à la rue.

Bien que nous ne puissions pas affirmer, à la lumière des résultats, que le jumelage constitue un facteur de protection contre le passage à la rue, il revêt certaines caractéristiques à mettre en lien avec la théorie de la marginalisation et des jeunes de la rue.

Tout d'abord, le jumelage permet aux jeunes de faire une activité plaisante, une fois par semaine, à l'extérieur du centre, et sans les autres jeunes de leur unité de centre jeunesse, leur offrant ainsi un moment privilégié. Un des jeunes explique dans la partie 4.6.6 que le jumelage l'a dissuadé de fuguer, car le jumelage constituait une échappatoire :

C'est sûr que ça a dû aider. Je suis convaincu, parce que mon bénévole était là. Quand je l'ai connu, j'étais au CJ et j'aurais vraiment été beaucoup plus pire au CJ, j'aurais capoté à être tout le temps avec des délinquants sans arrêt, j'aurais sûrement fugué. Mais quand je voyais mon bénévole, ça me faisait du bien, ça me faisait décompresser. (J2)

Il semble que ce jeune vivait suffisamment de reconnaissance dans le cadre du jumelage et n'a pas eu besoin d'aller combler ses attentes de reconnaissance à travers la socialisation par la marge, dans la rue. En outre, la réduction du risque de fugue va réduire le risque de découverte des activités de rue et donc diminuer considérablement la potentialité de l'ancrage dans la rue.

Dans cet extrait, ainsi que dans l'ensemble des données recueillies, on peut constater l'importance du lien avec le bénévole. Selon les résultats, il semblerait que les

bénévoles puissent jouer auprès des jeunes le rôle de passeurs, ce que les jeunes interrogés expriment dans la section 4.4.3 par un rôle de mentor ou de modèle :

Le passeur est un adulte, c'est-à-dire une personne significative pour un jeune, qui lui donne le goût de grandir, qui l'accompagne dans ses épreuves en lui ouvrant des espaces de liberté et des espaces pour réfléchir au sens de ses conduites. C'est un peu de cette manière qu'un adulte institue la valeur symbolique des pratiques parfois excessives d'un jeune. Il sait reconnaître la valeur de ses expériences, mais en même temps, il l'amène à attribuer un sens à ce qu'il vit. » (Jeffrey, 2005, cité dans Colombo, 2011, para. 32)

En effet, les bénévoles sont là pour accompagner les jeunes dans leurs questionnements et leur apportent des conseils. De plus, le rôle de mentor que les jeunes interrogés attribuent à leur bénévole leur permet de s'identifier à une personne adulte en qui ils ont confiance.

Le jumelage a eu un impact dans pratiquement tous les domaines parce que lui, il avait besoin d'un modèle, parce que les centres jeunesse, ils fournissent tout, mais t'as pas ce que tu peux trouver dans une famille, c'est-à-dire une relation avec un modèle pour avancer un peu dans ton développement personnel, mais c'est ça qui leur manque. (B4)

Les bénévoles constitueraient donc des « autrui significatifs » dans le sens alloué par Mead (1963), c'est-à-dire des personnes significatives qui pourraient jouer le même rôle que celui joué par les figures parentales au cours de l'enfance et ils pourraient venir combler les lacunes de reconnaissance et de socialisation dont les jeunes ont manqué au début de leur vie. De surcroît, à travers leur rôle de mentor, les bénévoles favoriseraient une errance constructive du jeune (Goyette et Royer, 2009), en développant une relation d'interdépendance réciproque, à travers l'aide reçue, mais aussi apportée par le partage des compétences.

À la lumière des résultats, les bénévoles sembleraient donc pouvoir jouer ce rôle de passeur, et aider les jeunes jumelés à asseoir leur développement identitaire, prévenant ainsi un besoin d'exploration et de socialisation par la marge. Le jumelage permettrait de réduire le risque d'aller rechercher des preuves de leur existence à travers un vécu de rue.

5.2 Le jumelage : un projet qui comporte certaines caractéristiques des pratiques de réaffiliation

Dans cette deuxième partie, après avoir analysé les résultats du jumelage au niveau individuel, nous allons proposer un second niveau d'analyse, en nous intéressant au contexte de socialisation et d'appartenance des jeunes à la communauté de la MGPV. Dans la partie 2.1.6, nous avons déterminé la vulnérabilité des jeunes en regard à la théorie de la désaffiliation de Castel. Dans sa théorie, Castel (1991) détermine l'intégration sociale selon deux axes : l'axe relationnel et l'axe professionnel. Ces deux axes représentent un continuum sur lequel les individus sont plus ou moins insérés sur le marché du travail et intégrés socialement allant de la zone d'intégration à la zone de désaffiliation, appelée aussi zone d'exclusion, en passant par la zone de vulnérabilité. Nous avons déterminé que les jeunes adultes sortant d'un placement à majorité sont dans la zone de vulnérabilité en raison de divers facteurs personnels et structurels. Nous allons donc explorer dans cette partie en quoi le jumelage permettrait d'éloigner les jeunes jumelés de la zone de vulnérabilité, et donc de les réaffilier en se rapprochant de la zone d'intégration.

En premier lieu, nous exposerons les manifestations de la vulnérabilité des jeunes à la désaffiliation présentes dans nos résultats (2.1). En second lieu, nous développerons

les effets du jumelage sur l'axe relationnel (2.2), et enfin, dans la dernière sous-partie (2.3), nous présenterons ses effets sur l'axe professionnel.

5.2.1 Des jeunes dans la zone de vulnérabilité

Tout d'abord, concernant l'axe relationnel, il apparaît que les jeunes ont un réseau social faible. En effet, il ressort de leurs caractéristiques personnelles qu'ils ont vécu de nombreuses ruptures affectives et ils disent souffrir de solitude (4.1.1 et 4.1.2). De plus, dans les caractéristiques du jumelage, les bénévoles expliquent que c'est un projet exigeant étant donné que les jeunes ont un faible réseau social et que les bénévoles sont parfois une des seules personnes significatives pour le jeune (4.2.2).

Cependant, il serait faux de penser que ces jeunes sont totalement désaffiliés sur le plan relationnel et n'ont aucune relation sociale. Il faut rappeler que ces jeunes sont suivis par la protection de la jeunesse, ils disposent donc d'un réseau d'intervenants du CJM-IU qui s'occupent d'eux. De surcroît, ils ne sont pas forcément suivis pour un motif d'abandon. Ainsi, la plupart des jeunes du CJM-IU conservent des liens plus ou moins forts avec leur famille d'origine ou avec leurs familles d'accueil ou leurs anciennes familles d'accueil. La majorité des jeunes ne sont donc pas exclus, mais dans la zone de vulnérabilité.

En raison des lois de protection de la jeunesse, le statut de personne mineur tente de réduire les risques d'exclusion des jeunes. Néanmoins, la transition à l'âge adulte va les fragiliser davantage sur l'axe relationnel. En effet, lors du passage à l'âge adulte, les jeunes perdent la grande majorité du réseau d'intervenants de la protection de la jeunesse qui gravitent autour d'eux. En outre, lors de la majorité, les parents ne sont

plus tenus de prendre en charge leurs enfants, ils sont donc libres de continuer la relation ou d'y mettre fin, selon leur bon vouloir. Lors de la transition à 18 ans, les jeunes sont donc particulièrement à risque de vivre de nouvelles ruptures affectives et un appauvrissement de leur réseau. La transition à la majorité constitue donc une période de vulnérabilité exacerbée à la désaffiliation sur l'axe relationnel.

En ce qui concerne le deuxième axe, l'axe professionnel, les résultats indiquent là encore que les jeunes du jumelage peuvent être considérés dans la zone de vulnérabilité. Les bénévoles rapportent que leurs jeunes présentent des difficultés scolaires et d'importantes lacunes dans plusieurs domaines (4.6.2).

C'est pas que je voudrais qu'ils fassent tous leur Cégep ou leur Université, loin de là, parce que j'ai vraiment beaucoup de respect pour tous les métiers. Mais en même temps, ça prend un minimum, puis il y a une espèce de minimum, si on l'a pas... (B5)

À la fin de l'adolescence, les jeunes sont dans une période de leur vie où on leur demande de préparer l'entrée sur le marché du travail à travers l'école et les formations professionnelles. Cependant, certains peuvent avoir décroché plus jeunes au cours de leur scolarité et sont donc déjà dans la zone de vulnérabilité ou de désaffiliation professionnelle. Toutefois, les jeunes vont être encore plus vulnérables à l'exclusion lors de leur transition à l'âge adulte en raison de l'exigence d'entrer sur le marché du travail. Ainsi, une fois la transition à 18 ans effectuée, les difficultés scolaires vont être une source importante de fragilisation sur le plan de l'axe professionnel.

Nos résultats laissent transparaître la vulnérabilité des jeunes de notre échantillon sur les deux axes de la théorie de la désaffiliation, d'une part en raison de leurs lacunes sociales et professionnelles, mais surtout en lien avec la transition à l'âge adulte qui,

en raison de l'injonction à l'autonomie, va fragiliser les jeunes, au risque de les faire entrer dans la zone de désaffiliation. Les travaux de Goyette (2006) et de Mutombo (2010) présentés dans la partie 2.1.4 soulignent également un manque de réseau social des jeunes de centre jeunesse et des difficultés d'insertion professionnelle, c'est pourquoi sans pouvoir généraliser nos observations du jumelage à l'ensemble de la population des jeunes de centre jeunesse, nous pouvons poser l'hypothèse qu'une majorité d'entre eux seraient dans la zone de vulnérabilité selon la théorie de Castel (1991) et présenteraient un risque de désaffiliation lors de la transition à l'âge adulte.

5.2.2 Des effets positifs sur l'axe relationnel

Le jumelage a été mis en place dans le but de faciliter la transition à l'âge adulte des jeunes sortant de centre jeunesse. Cependant, contrairement à la majorité des projets visant l'intégration sociale qui axent leurs pratiques sur l'insertion professionnelle (Goyette et Turcotte, 2004), la MGPV a fait le pari d'aider à l'intégration des jeunes en passant par le domaine relationnel. Il n'est donc pas étonnant que l'axe relationnel de la théorie de Castel soit le premier influencé par le jumelage.

Tout d'abord, la relation qui se crée entre le jeune et son bénévole de jumelage (4.4) a un rôle très important sur l'axe relationnel et va participer au processus de réaffiliation. En effet, le lien qui s'établit dans la dyade est un lien d'attachement fort et de confiance (4.4.1). Comme nous l'avons dit précédemment dans la partie sur les liens avec la théorie de la reconnaissance, le lien d'attachement se crée autant du côté du jeune que du côté du bénévole. Certains d'entre eux parlent même de relation d'amitié. D'autres parlent de relations proches des relations familiales et les jeunes et les bénévoles se décrivent comme des grands-parents et des petits-enfants, tel que

nous l'avons discuté précédemment dans le rôle du concept de l'intergénérationnel dans le cadre du jumelage (5.1.4).

En plus de souligner l'attachement fort des membres de la dyade, le parallèle avec les relations d'amitié et familiale montre que le lien qui se forme n'est pas un lien professionnel, mais bien un lien personnel. Ainsi, le jeune devient une nouvelle personne significative qui vient étayer le réseau social du bénévole et vice versa. Le bénévole va donc devenir une nouvelle personne significative dans le réseau social du jeune de centre jeunesse, ce qui signifie que la relation est forte et durable et non éphémère. Elle va se prolonger dans le temps, et se poursuivre suite à la fin du placement en centre jeunesse des jeunes. C'est un « engagement à vie » comme le mentionne l'un des bénévoles (B2). Les jeunes vont donc pouvoir trouver du soutien auprès de leur bénévole tout au long de la transition à l'âge adulte, et même après s'ils souhaitent continuer. Dans la partie 4.6.2 des résultats, les bénévoles mentionnent tous qu'ils n'abandonneront pas leur jeune et seront là tant que leur jeune le souhaitera (dans la mesure de leur condition physique).

Par ailleurs, le jumelage permet aux jeunes de rencontrer plusieurs personnes à la MGPV et de les intégrer dans une communauté. Les jeunes ont exprimé avoir un lien fort avec d'autres personnes de la MGPV, particulièrement la directrice et son adjointe (4.5.2). Le jumelage permet donc aux jeunes de développer leur réseau social, mais aussi de les intégrer à la communauté de la MGPV.

Comme nous l'avons vu dans la partie 4.5, la MGPV est un lieu facilitateur de lien social en raison de son ouverture à l'entrée en relation de toutes personnes, quels que soit leur histoire de vie, leurs caractéristiques personnelles et leur âge. Tous les jeunes interrogés disent avoir le sentiment de faire partie de la MGPV, ce qui montre bien la réussite de leur intégration dans cette communauté (4.5.3). Ils s'impliquent à travers

des activités de bénévolat et certains deviennent même officiellement bénévoles à la MGPV. Ils font donc partie d'une communauté, communauté auprès de laquelle ils savent qu'ils pourront venir chercher de l'aide en cas de coup dur. Ce partage réciproque de solidarité (venir aider et également recevoir de l'aide) rappelle la notion d'interdépendance de Propp *et al.* (2003) et montre que les jeunes sont capables de fonctionner en groupe, ne sont pas seuls et ne se sentiront pas seuls lors de leur passage à 18 ans, car ils sauront qu'ils peuvent venir chercher aide et soutien auprès d'une communauté dans laquelle ils sont intégrés. À travers la relation privilégiée avec le bénévole et l'intégration dans la communauté de la MGPV, on peut en conclure que le jumelage permet de débiter un processus de réaffiliation.

En outre, comme nous l'avons vu dans la revue de littérature (2.1.5), les pratiques d'affiliation exigent également de se réapproprier son identité et ses capacités afin de pouvoir entrer en relation avec les autres et de créer de nouvelles formes de socialité (René et Duval, 2008). C'est également ce qu'on observe dans le jumelage. La relation de confiance et d'attachement qui s'établit entre le jeune et son bénévole permet au jeune de reprendre confiance en lui, dans autrui et dans ses capacités.

Comme nous l'avons vu dans la partie des liens avec la théorie de la reconnaissance (5.1), le jumelage a permis aux jeunes de gagner de l'assurance et de la confiance en soi. De plus, ils ont appris à faire confiance aux adultes et à s'ouvrir aux autres. Tel que l'affirme l'un des jeunes, le jumelage lui a redonné le goût d'entrer en relation avec des nouvelles personnes : «Au début, j'avais plus peur d'apprendre à connaître une nouvelle personne, j'étais plus solitaire, puis maintenant, ça a changé, je suis plus heureux à rencontrer du nouveau monde. » (J1).

En effet, dans le jumelage, les jeunes rencontrent leur bénévole chaque semaine, mais ils sont aussi en présence des autres personnes fréquentant l'organisme. En arrivant à

la MGPV, qui est généralement le point de rendez-vous pour chaque rencontre de jumelage, les jeunes sont confrontés à l'univers d'un lieu de vie intergénérationnel : des parents avec leur bébé, des enfants d'âge primaire venus chercher de l'aide pour leurs devoirs, d'autres jeunes participants au jumelage et des grands-parents. Les rencontres hebdomadaires avec des personnes d'horizons différents vont permettre aux jeunes de développer leurs habiletés sociales.

En ce qui concerne la réappropriation de soi, le jumelage permet aux jeunes de découvrir de nouvelles capacités à travers de nouvelles activités que leur propose leur bénévole (4.3.1). Les bénévoles de jumelage et le personnel de la MGPV valorisent les jeunes dans leurs capacités ce qui va aider les jeunes dans leur développement identitaire. En outre, un des jeunes affirme que le jumelage permet aux jeunes d'apprendre à mieux se connaître et à découvrir qui ils sont vraiment (4.6.3).

Ben, qu'il va voir que c'est vraiment amusant, qu'il va peut-être devenir une autre personne, puis que ça va vraiment l'aider beaucoup, puis qu'ici, il va pouvoir découvrir qui il est vraiment, que ça va lui faire du bien, puis que ça va faire du changement selon ce qu'il vit en ce moment. (J3)

Pour finir, on peut souligner que le jumelage permet la découverte de la ville de Montréal à travers des activités diverses et variées selon les goûts des jeunes (4.3.1). La découverte de Montréal fait également partie du processus de réaffiliation, car elle permet aux jeunes de connaître des lieux de loisirs, d'aide, d'épicerie et autres places utiles à la vie de tous les jours, leur permettant de prendre connaissance des différents quartiers, et de se projeter dans leur vie adulte.

De surcroît, en raison de leur placement en hébergement institutionnel ou en raison de l'insécurité des parents, les jeunes sont désinsérés de la vie quotidienne et présentent des signes d'anxiété face à des situations nouvelles pour eux telles que faire l'épicerie

ou commander un café. La découverte de la ville de Montréal et de ses aménagements permet d'habituer les jeunes à la vie réelle extérieure, ce qui va permettre de les rendre à l'aise dans la vie quotidienne et d'aborder leur transition à l'âge adulte de façon plus sereine. Ainsi, il y a moins de risque que les jeunes s'isolent après leur transition à l'âge adulte par peur du monde extérieur inconnu, car ils seront confrontés à des situations qu'ils auront déjà expérimentées avec leur bénévole.

5.2.3 Les effets du jumelage sur l'axe professionnel : des effets plus faibles, mais non négligeables

Le jumelage apporte donc des effets bénéfiques sur l'axe relationnel de la théorie de Castel (1991). En ce qui concerne l'axe professionnel, les effets du jumelage sont plus faibles, mais ils sont tout de même présents en plus petite proportion. En effet, à travers le lien que les jeunes ont avec leur bénévole, ils font des activités en fonction de leurs goûts (4.3.1). S'ils le désirent, ils peuvent demander de l'aide à leur bénévole pour rédiger leur curriculum vitae et celui-ci peut les accompagner pour en déposer.

Suite à nos observations dans le jumelage, les jeunes utilisent peu leur bénévole pour des activités concrètes de préparation à la transition à l'âge adulte. En effet, au centre jeunesse, ils ont tous un intervenant de réinsertion ou encore un intervenant du programme qualification jeunesse qui sont là spécifiquement pour les accompagner dans cet apprentissage. Les jeunes choisissent de faire avec leur bénévole des activités plus ludiques.

Cependant, ces activités présentent un potentiel de développement des apprentissages de façon informelle (4.3.2). Le bénévolat à la MGPV est par exemple une activité qui

prépare les jeunes à la vie en communauté et aussi à la vie professionnelle (4.5.3). Une expérience de bénévolat effectuée de façon régulière est une expérience qui peut être inscrite sur un curriculum vitae et peut prendre de l'importance pour un employeur, soulignant la capacité des jeunes à être responsables, à interagir en équipe et à maintenir une activité sur le long terme. LA MGPV délivre des lettres de recommandation de bénévolat pour les jeunes qui s'impliquent dans la maison. Ces lettres de recommandation peuvent faire la différence pour les jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail.

De plus, selon la partie 4.5.3 des résultats, les expériences de bénévolat à la MGPV peuvent faire naître des intérêts de projet d'avenir pour les jeunes, à travers des activités telles que la cuisine, l'aide aux devoirs ou l'animation des camps d'été avec les enfants d'âge primaire, la halte-garderie où les bébés sont gardés et bercés le temps que leurs mamans participent à une rencontre, aider au rangement et à la vente des vêtements à la friperie ou encore être responsable de l'accueil et la réception de la MGPV. En expérimentant à travers le bénévolat des activités proches d'activités professionnelles, les jeunes se découvrent des capacités dans des domaines insoupçonnés, ce qui leur donne des idées de métiers dans lesquels les bénévoles peuvent les aider à se renseigner sur les formations nécessaires pour y arriver.

Pour d'autres jeunes, le jumelage leur a permis de retrouver une motivation à reprendre leur scolarité (4.6.5), ce qui a également un impact important sur l'axe professionnel puisque l'école va préparer les jeunes au marché du travail, ce qui va donc réduire le risque d'exclusion.

Ainsi, sur l'axe relationnel, et dans une moindre mesure sur l'axe professionnel on peut en conclure que le jumelage revêt certaines caractéristiques des pratiques d'affiliation, permettant d'ancrer les jeunes dans un réseau social plus large et les

préparant à entrer sur le marché du travail. Le jumelage ne constitue donc pas une pratique d'affiliation à proprement parler, mais comme nous l'avons dit : « revêt certaines caractéristiques des pratiques d'affiliation ». Cette nuance sera abordée dans la partie 5.5.2 portant sur les limites du jumelage.

5.3 Le défi de la transition à l'âge adulte

Nous avons vu les bénéfices du jumelage à travers la reconnaissance que les jeunes acquièrent et les pratiques d'affiliation. Les résultats ont été présentés comme des réussites importantes. Aux vues de ces réussites, il pourrait sembler au lecteur que les jeunes sont prêts à entrer sans encombre dans la vie adulte. Toutefois, il n'en est rien ! Nous devons souligner que les bénéfices du jumelage sont exposés comme des résultats importants parallèlement aux difficultés présentées par les jeunes, notamment dans la première partie des résultats portant sur les caractéristiques personnelles (4.1).

Chaque réussite est une grande avancée pour les jeunes, mais un petit pas face aux difficultés auxquelles ils font face. En effet, comme nous l'avons vu dans les chapitres I et II, notamment à travers les écrits de Goyette (Goyette et Turcotte, 2004 ; Goyette et Royer, 2009 ; Goyette, 2013) pour les jeunes de centre jeunesse, la transition à l'âge adulte est un véritable défi. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, au début du jumelage, les jeunes vivent un manque de reconnaissance et sont dans la zone de vulnérabilité, ce qui explique qu'ils présentent de nombreuses lacunes tant relationnelles, que professionnelles, ainsi que sur le plan de la construction identitaire.

Il existe un fossé entre l'injonction à l'âge adulte où il est demandé aux jeunes une autonomie financière et personnelle, et la réalité de la situation des jeunes lorsqu'ils commencent le programme de jumelage. Dans la section sur les difficultés rencontrées dans le jumelage (4.6.2), plusieurs bénévoles expriment d'ailleurs leurs inquiétudes face à l'avenir des jeunes de jumelage en raison des différentes lacunes et difficultés qu'ils présentent, tels que les retards scolaires, le manque d'assurance, les difficultés de comportement et les mises en danger. Tous ces éléments sont en soi des défis de la transition à l'âge adulte. Le jumelage va apporter petit à petit des outils aux jeunes et réduire petit pas par petit pas le fossé de la transition à l'âge adulte, permettant de réduire le risque d'exclusion. Les effets du jumelage sont notables à long terme, et chaque réussite demande du temps.

Un des résultats du jumelage qui illustre bien le défi de la transition à l'âge adulte est l'incapacité des jeunes à se déplacer seuls (4.6.5). Au début du jumelage, les jeunes ont entre 15 et 17 ans et la plupart d'entre eux ont peur de se déplacer seuls. Ils se sentent incapables de prendre les transports en commun. En parallèle à cela, ces mêmes jeunes devront d'ici 1 à 3 ans être capables de vivre en appartement ou en hébergement communautaire et se trouver un emploi afin d'être indépendants financièrement, s'ils ne veulent pas se retrouver en marge de la société.

À la suite du jumelage, tous les jeunes interrogés sont maintenant capables de se déplacer seuls. Cette réussite a pris entre quelques semaines à plusieurs mois pour certains. C'est donc une belle réussite pour les jeunes, mais une réussite minime face au défi de la transition à l'âge adulte.

En outre, les résultats illustrent bien les effets pervers de l'hébergement institutionnel. Les jeunes de notre échantillon vivent pour la plupart en centre de réadaptation, où tous les services sont centralisés sur place. Ils n'ont donc pas besoin de sortir du

centre et sont habitués à la vie institutionnelle, mais désengagés de la vie extérieure. En plus d'être étrangers aux transports en commun, ils ne sont pas préparés aux gestes de la vie quotidienne tels que faire l'épicerie, préparer les repas, gérer un budget et autre, car tous les services leur sont fournis.

D'un autre côté, il faut rappeler que les jeunes du jumelage sont des jeunes qui se mettent à risque dans le monde extérieur, notamment à travers des fugues. Leur placement dans des centres encadrants est donc compréhensible et légitime, mais il n'en reste pas moins que cet encadrement s'arrête à 18 ans et constitue donc un frein au développement de leur autonomie. C'est pour cette raison que le programme de jumelage présente un atout spécifique, car il permet aux jeunes une sortie, une fois par semaine dans le monde extérieur, pour se familiariser avec l'environnement dans lequel ils seront plongés à 18 ans.

Un autre point de la transition à l'âge adulte qui est ressorti de cette recherche est le fort sentiment d'anxiété pour les jeunes qui s'en approchent. Ce sont les bénévoles qui nous ont renseignés sur cette question, car les jeunes ont préféré éluder la question, répondant brièvement que leur majorité était encore loin ou qu'ils se sentaient prêts, sans développer davantage leurs réponses. Dans les entrevues, un sentiment d'inconfort était présent lors de l'abord des questions portant sur ce thème. De leur côté, plusieurs bénévoles ont évoqué l'anxiété du passage à 18 ans de leur jeune de jumelage. Un bénévole a raconté la façon dont son jeune s'est désorganisé et son comportement s'est dégradé en abordant les derniers mois avant ses 18 ans, alors qu'il était jumelé depuis plusieurs années. L'exemple de l'histoire de ce jeune montre l'anxiété vécue lors de l'approche de la transition.

Toutefois, les bénévoles sont présents pour accompagner les jeunes dans leur transition et le jumelage peut continuer après les 18 ans si le jeune le souhaite (4.6.2).

Mais pour certains, la gestion de l'anxiété, de l'attachement et du sentiment de liberté sont trop difficiles et ils préfèrent rompre le contact avec toutes les institutions connues lors de leur placement en centre jeunesse. La porte de la MGPV reste cependant toujours ouverte pour eux, ils n'y trouveront pas de conséquences négatives, uniquement de l'aide et du soutien.

La transition à la vie adulte est donc un défi important pour les jeunes sortant de centres jeunesse et certains sont loin d'être prêts à faire cette transition, le fossé entre l'injonction à l'autonomie et la situation réelle des jeunes étant bien trop important. Le jumelage, qui apporte reconnaissance et affiliation va travailler à réduire ce fossé, en permettant aux jeunes de reprendre confiance en eux, d'entreprendre leur construction identitaire, d'élargir leur réseau social et de développer des habiletés sociales. Chaque réussite du jumelage, aussi minime soit-elle face au défi de la transition, est un petit pas qui éloigne les jeunes de la zone d'exclusion.

5.4 Le jumelage : une pratique d'intégration sociale

Tel que nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, les résultats de notre recherche indiquent que le jumelage permet d'apporter aux jeunes de la reconnaissance et de l'affiliation, les rendant moins à risque d'exclusion lors de leur transition à l'âge adulte. Dans la partie 1.1.3, nous avons présenté le concept d'intégration sociale selon différents auteurs et celui choisi par le centre jeunesse.

Celui-ci a décidé d'adopter un modèle d'intégration sociale en quatre domaines : le domaine personnel, le domaine relationnel/familial, le domaine fonctionnalité/productivité et le domaine symbolique (Gaudet *et al.*, 2005). Ce

modèle a été spécifiquement construit dans le but de pallier au déficit de préparation à la vie adulte des jeunes de centre jeunesse placés à long terme. Les auteurs ont déterminé que les domaines personnel et fonctionnel/productif sont bien développés, mais que les sphères relationnelle et symbolique sont peu travaillées, ce qui a des conséquences importantes sur l'ensemble de l'intégration sociale des jeunes, dû à l'importance du domaine relationnel (Gaudet *et al.*, 2005).

Si le centre jeunesse s'applique à travailler les domaines personnel et fonctionnel, le jumelage quant à lui, vise à développer le domaine relationnel. Comme nous l'avons vu précédemment, la force du jumelage est son côté relationnel avec l'établissement d'une relation significative avec le bénévole, mais aussi avec la communauté de la MGPV. La relation avec le bénévole va permettre l'augmentation de la reconnaissance, favorisant à son tour la construction identitaire du jeune. Le domaine relationnel serait donc à la base du développement de l'ensemble des autres domaines, ce qui expliquerait les bénéfices observés tant dans le domaine personnel (changement d'attitude des jeunes), symbolique (construction identitaire, projection dans l'avenir) et fonctionnel (reprise des études, expérience de bénévolat).

Ces constatations viennent rejoindre la pensée de Goyette et Turcotte (2004), selon laquelle le lien social est le catalyseur de l'intégration sociale. Contrairement à la majorité des programmes préparant la transition à l'âge adulte, le jumelage ne vise pas l'indépendance, mais l'interdépendance. Et comme nous l'avons vu dans la partie 2.1.4 portant sur l'importance du lien social, ce serait l'interdépendance, c'est-à-dire la capacité d'entrer en relation, de vivre avec les autres et d'être capable de demander de l'aide à autrui qui permettrait l'autonomie (Propp *et al.*, 2003). Dans le jumelage, les jeunes apprennent à développer cette interdépendance à travers leur intégration dans la communauté de la MGPV. Grâce à l'établissement de relations significatives, le jumelage aide donc à développer l'ensemble des domaines d'intégration sociale.

Il est intéressant de constater que la question de l'intégration sociale était le point de départ de notre recherche. En effet, au début de celle-ci, nous avons cherché à expliquer la transition à l'âge adulte selon une logique d'intégration sociale. Cependant, la théorie de la reconnaissance ainsi que les données recueillies nous ont amenés à explorer la question de la transition sous l'angle de la construction identitaire. Ainsi, il nous est apparu primordial de penser la transition en terme de construction identitaire avant de la penser en terme d'intégration sociale, car la construction identitaire des jeunes adultes est la condition principale pour les mener à leur intégration dans la société. Le domaine symbolique de l'intégration sociale, domaine le plus abstrait du modèle d'intégration sociale du centre jeunesse, ne doit donc pas être négligé ; il est essentiel à une bonne intégration sociale. Et comme nous l'avons vu au travers de la théorie de la reconnaissance, la construction identitaire ne peut se faire qu'à travers le regard d'autrui. Les domaines relationnels et symboliques seraient donc interreliés et inhérents à l'intégration sociale.

Le jumelage est donc une pratique d'intégration sociale, notamment à travers le processus de reconnaissance et d'affiliation que permet le domaine relationnel. Toutefois, il présente certaines limites que nous allons développer dans la dernière partie de ce chapitre.

5.5 Limites du jumelage et proposition de pistes d'intervention pour la pratique du travail social auprès des jeunes placés à long terme

Nous avons vu dans ce chapitre les nombreux bénéfices qui sont apportés par le jumelage aux jeunes adultes placés à long terme en centre jeunesse. Néanmoins, le jumelage possède aussi ses limites, tant en terme pratique, du fait de la dépendance

vis-à-vis de la santé des bénévoles (5.5.1), une condition sur laquelle on ne peut avoir d'emprise, qu'en terme d'intervention, en ce qui concerne l'affiliation restreinte (5.5.2) et l'apport inégal de reconnaissance (5.5.3). Nous allons voir dans cette dernière section du chapitre de discussion que les questionnements relatifs aux limites du jumelage vont nous amener à questionner l'intervention, ce qui nous conduira à proposer des pistes d'intervention concrètes dans le but de favoriser la transition à l'âge adulte des jeunes sortant de centre jeunesse.

5.5.1 Une limite du jumelage : La santé des bénévoles

Premièrement, le jumelage est conditionnel à la santé des bénévoles. En effet, bien que les jeunes développent un lien avec la MGPV, le lien principal est la relation avec le bénévole de jumelage. Les bénévoles de la MGPV sont des aînés en bonne santé, mais le jumelage se veut à long terme, sur plusieurs années, et ils ne sont donc pas à l'abri d'un ennui de santé (4.6.2).

Ça va continuer, ça je suis sûr et certain. Mais si Dieu le veut. Le temps passe, puis à un moment donné... Ça, c'est peut-être un de problème d'un jumelage avec une personne d'un certain âge, puis une personne très jeune, c'est ça qui arrive. Lui quand il va avoir 20 ans, moi je vais en avoir 80, qu'est-ce que c'est, comment, c'est quoi ? Tu sais, c'est la différence. Mais en tout cas, on continue et on verra, on a pas le choix là. (B4)

La fin du jumelage de la part d'un bénévole pour des raisons personnelles ou de santé pourrait créer chez le jeune une nouvelle rupture affective, rupture plus ou moins importante selon la préparation à la rupture et le degré d'ancrage du jeune à la MGPV. Il est évident que si le jumelage devait s'arrêter pour des raisons personnelles ou de santé prévues et non brutales, la fin de la relation serait préparée et expliquée au

jeune à l'avance afin de lui éviter de vivre une nouvelle expérience de rejet ou d'abandon. Toutefois, si l'arrêt s'avérait être soudain, en raison de facteurs non contrôlables, il pourrait s'en suivre une expérience négative pour le jeune. Dans les deux situations, les responsables du projet proposeraient au jeune un nouveau bénévole de jumelage afin de continuer à l'accueillir.

Nous pouvons supposer que le niveau d'ancrage à la MGPV aurait également un impact sur le vécu de la fin de relation, étant donné qu'un jeune qui est bien intégré à la MGPV connaît de nombreux bénévoles ainsi que le personnel. Ayant le sentiment d'avoir une place légitime à la MGPV, le jeune s'en trouverait donc moins rejeté s'il est déjà bien intégré à la communauté.

Le jumelage étant une relation humaine, les risques associés aux facteurs personnels des bénévoles ne peuvent être écartés. Nous pouvons souligner que la situation ne s'étant pas encore présentée dans le projet, elle n'a pas pu être explorée dans les résultats de recherche. Nous ne pouvons donc pas établir l'impact d'une telle rupture, nous ne pouvons pour l'instant que la supposer.

Par ailleurs, en ce qui concerne la reconnaissance et la construction identitaire dans le cas de la fin d'un jumelage, nous pensons que les jeunes bénéficieraient tout de même des différents apports de reconnaissance qu'ils ont reçus tout au long de celui-ci. Nous émettons l'hypothèse que la fin de la relation n'annulerait pas les résultats positifs vécus au cours du jumelage. Il serait intéressant d'analyser les effets d'une fin de relation choisie par le jeune ainsi que non choisie dans une future recherche.

5.5.2 Le jumelage : une pratique d'affiliation restreinte

La deuxième limite du jumelage est en lien avec l'affiliation. Comme nous l'avons vu, le jumelage permet d'amorcer des pratiques d'affiliation. Cependant, celles-ci sont restreintes.

En effet, elles sont limitées en premier lieu en raison des contraintes de temps. Selon les conditions du jumelage, l'affiliation à la MGPV ne s'effectue qu'après l'établissement d'une relation de confiance avec le bénévole. C'est un processus long, qui commence par le lien avec le bénévole et s'étend petit à petit à la communauté de la MGPV. Il faut être conscient que pour la majorité des jeunes jumelés, ce n'est pas au bout de six mois de jumelage que le jeune peut se sentir appartenir complètement à la MGPV, d'où notre choix préalable de recruter des jeunes participant au projet de jumelage depuis au moins six mois. Le sentiment d'appartenance se construit avec le temps, et ça peut mettre plusieurs années.

En second lieu, la limite de l'affiliation est liée au milieu même de la MGPV. La MGPV est un lieu restreint, car il s'agit d'une communauté de bénévoles et d'une maison, donc d'un lieu ponctuel, et non un quartier ou un voisinage d'habitation. De plus, les jeunes explorent le quartier de Villeray où se situe la maison, mais ils sont encore en centre jeunesse et ne savent pas où se situera leur prochain lieu de résidence. Toutefois, on peut noter que lorsque le jeune décide de continuer le jumelage après sa majorité et dispose d'un lieu d'habitation, le bénévole peut aider le jeune à explorer son quartier.

En ce qui concerne l'axe professionnel de l'affiliation, certes le jumelage apporte des bénéfices, mais il ne travaille pas spécifiquement à l'insertion professionnelle. Les

jeunes interviewés sont encore très vulnérables sur l'axe professionnel, même après plusieurs années de jumelage.

5.5.3 Le jumelage : un apport incomplet de reconnaissance

La troisième et dernière limite du jumelage concerne la reconnaissance, en raison de l'apport inégal en regard aux différents types de celle-ci. En effet, comme nous l'avons vu précédemment dans la première partie de ce chapitre (5.1), le jumelage permet avant tout un apport de reconnaissance affective, et en moindre proportion de reconnaissance sociale. La reconnaissance juridique est, quant à elle, peu présente dans le projet.

Néanmoins, « la succession de ces trois formes de reconnaissance entraîne le développement progressif de la relation positive que la personne entretient avec elle-même » (Honneth, 2000, p.115). La présence des trois formes de reconnaissance est donc nécessaire à la construction identitaire. Le fait que l'apport de reconnaissance soit principalement de type affectif dans le projet impliquerait une construction identitaire partielle, et non totale. Il serait donc important pour ces jeunes de participer à d'autres projets ou activités leur permettant de développer les autres types de reconnaissance.

Dans une de ces recherches au CRÉVAJ, Goyette *et al.* (CRÉVAJ, 2012) présentent deux programmes d'intervention basés sur la méthode de groupe pour soutenir la transition à l'âge adulte des jeunes placés en centres jeunesse. Il semblerait que les jeunes puissent trouver à travers le groupe un apport de reconnaissance sociale.

Le point faible de la relation privilégiée en dyade lors du jumelage à la MGPV est qu'elle offre moins de possibilités de reconnaissance sociale. Cependant, elle permet plus facilement un apport de reconnaissance affective. Il serait donc bénéfique pour favoriser la construction identitaire des jeunes de promouvoir davantage, au sein de la MGPV, les activités de bénévolat dans lesquelles les jeunes peuvent être valorisés selon leurs compétences. Il pourrait également être intéressant pour les jeunes de participer à d'autres projets que le projet de jumelage, afin de combler leurs attentes dans les différents types de reconnaissance pour asseoir leur construction identitaire.

De surcroît, les données recueillies ont fait émerger qu'un jeune avait quitté le projet peu après ses 18 ans, ne donnant plus aucune nouvelle, ni à la MGPV, ni aux différents intervenants qui l'avaient entouré étant mineur (4.6.2). Qu'est-il advenu de ce jeune ? A-t-il ressenti le besoin d'aller compléter sa recherche identitaire dans la rue ?

On peut se demander pourquoi certains jeunes continuent le projet une fois passé 18 ans, alors que d'autres ne donnent pas suite. Ce questionnement est à mettre en relation avec l'héritage parental et les attentes de reconnaissance proposés par Colombo (2015). Les jeunes ayant vécu des modes de relations parentales différents, ils ont, par conséquent, le besoin de combler des attentes de reconnaissance différentes. On peut poser l'hypothèse que le jumelage viendrait davantage répondre aux attentes de reconnaissance de certains jeunes, mais partiellement à celles d'autres jeunes qui sentiraient le besoin de finaliser leur construction identitaire auprès d'autres personnes significatives ou dans la rue.

Dans cette recherche, nos données ne nous permettent pas d'analyser le mode d'héritage parental des jeunes, car nous nous intéressons à ce qu'il se passait dans le jumelage et non spécifiquement au vécu des jeunes, mais selon Colombo, il existe un

lien entre l'implication des jeunes dans certains programmes et leurs attentes de reconnaissance :

C'est uniquement à la lumière de cette cohérence subjective [les attentes de reconnaissance] que peuvent se comprendre, par exemple, les résistances de certains jeunes à investir des programmes destinés à les accompagner dans leurs efforts de s'en sortir, alors que d'autres y trouvent du sens. Il s'agit moins là d'une « mauvaise volonté » de la part de ces jeunes que du faible potentiel de reconnaissance que revêtent à leurs yeux ces programmes en regard de leurs attentes propres. (Colombo, 2010, para. 52)

L'implication des jeunes dans le jumelage semblerait s'expliquer par une réponse à leurs attentes de reconnaissance. Toutefois, le jumelage ne répondrait pas forcément aux attentes de reconnaissance de tous les jeunes. En effet, il faut rappeler une des limites de notre recherche énoncée dans la partie 3.4 de la méthodologie, à savoir que nous n'avons interrogé que des jeunes impliqués depuis au moins un an dans le jumelage. Aucun jeune ayant quitté le programme n'a été interrogé. Il serait intéressant d'explorer avec ces jeunes les raisons de leur non-implication, à la lumière des attentes de reconnaissance.

5.5.4 Les questionnements de la reconnaissance sur les pratiques d'intervention

Au-delà du jumelage, cette réflexion sur les attentes de reconnaissance et l'implication dans les différents programmes d'aide peut être appliquée également à la programmation institutionnelle.

Ainsi, les raisons pour lesquelles certains jeunes refusent de s'impliquer dans les programmes d'aide à l'autonomie ou à l'insertion au centre jeunesse ne relèveraient

pas d'une « mauvaise volonté » (pour reprendre les mots de Colombo, 2010), mais bien d'une absence de réponse à leurs attentes de reconnaissance. Cette réflexion offre un nouvel angle de compréhension sur la motivation des jeunes. Si les programmes ne répondent pas à leurs besoins de reconnaissance, ils ne s'impliqueront pas. D'où la nécessité pour le centre jeunesse de prendre en compte ces attentes de reconnaissance et de proposer des programmes variés pouvant répondre aux différentes attentes.

En effet, comme nous l'avons vu dans la partie 2.2.4 portant sur les attentes de reconnaissance et héritage parental, tous les jeunes ne sont pas réceptifs à une intervention formelle avec un adulte. Certains vont rechercher plus spécifiquement le contact avec leurs pairs. Selon Colombo (2013b), pour plusieurs modes d'héritages parentaux, les jeunes se méfient des adultes dans la relation d'aide et auraient tendance à davantage s'investir dans des relations informelles, car ils se sentent moins en confrontation et plus reconnus et accueillis dans ce qu'ils sont. D'où la nécessité de proposer des projets qui sortent du cadre du centre jeunesse, des projets plus informels, dans lesquels peut s'établir une relation de confiance avec des adultes, sans que ceux-ci aient un lien avec leur dossier de protection de la jeunesse. Il serait donc intéressant de mettre en place des programmes de préparation à l'âge adulte de différents types : intervention individuelle versus intervention de groupe et programmation institutionnelle versus la possibilité de participer à des projets communautaires, afin que tous les jeunes puissent venir combler leurs attentes de reconnaissance.

En outre, nous pouvons souligner l'importance des résultats obtenus dans cette recherche vis-à-vis de la réflexion sur l'intervention, en lien avec la transition des jeunes adultes placés à long terme en centres jeunesse. Les résultats de ce petit projet sont assez parlants.

Rappelons tout d'abord que le projet de jumelage s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui refusaient de s'impliquer dans les programmes institutionnels ou ne répondaient pas aux critères. Soulignons également qu'au niveau du fonctionnement du jumelage, il s'agit uniquement d'une rencontre, une fois par semaine avec le bénévole aîné de jumelage pour faire une activité. Les observations qui en résultent sont très positives.

Comme nous l'avons vu précédemment, le projet de la MGPV mise sur le lien relationnel, catalyseur du développement identitaire et de l'intégration sociale. Il semble que les réussites observées dans le jumelage soient en grande partie dues à la relation privilégiée entre le jeune et son bénévole. Le bénévole aurait un rôle de passeur et accompagnerait les jeunes dans leur questionnement identitaire, les guidant peu à peu vers un cheminement positif, que Goyette et Royer (2009) nomment errance constructive. Du point de vue de l'intervention en centre jeunesse, il serait intéressant de proposer aux jeunes des projets dans lesquels ils puissent créer des liens avec des adultes significatifs pouvant assumer un rôle de passeur. En effet, les jeunes placés en centre jeunesse sont très encadrés, mais les professionnels de la relation d'aide ne peuvent pas souvent revêtir ce rôle en raison de leur mandat de protection. Le rôle légal et éducatif majeur des intervenants de centre jeunesse rend difficile l'établissement de cette relation de passeur. Il serait donc bénéfique pour les jeunes de leur proposer des projets avec des adultes n'ayant pas de rôle légal. Ces adultes pourraient ainsi devenir des modèles pour ces jeunes et les aider à cheminer à travers le processus de construction identitaire.

Ainsi, aux vues de cette recherche, il semblerait très pertinent que les centres jeunesse travaillent sur le réseau social des jeunes en cherchant à y injecter des ressources de qualité. Travailler sur le domaine relationnel de l'intégration permettrait de favoriser le développement des autres sphères de l'intégration, à savoir le domaine symbolique

et personnel et enfin le domaine fonctionnel/productif. C'est en favorisant le développement identitaire des jeunes que ceux-ci vont apprendre à se connaître, s'autoriser à voir l'avenir sous forme de projets constructifs et se sentir prêts à s'impliquer dans la société et à se trouver un travail ou reprendre leurs études. Ainsi, la transition à l'âge adulte des jeunes en centre jeunesse devrait être revue en terme de construction identitaire plutôt qu'en terme d'objectifs quantifiables d'insertion, étant donné que la construction identitaire semble constituer une condition préalable à l'insertion socioprofessionnelle.

Pour finir, nous pouvons souligner que les programmes visant l'autonomie en centre jeunesse sont proposés aux jeunes étant généralement âgés de 16 ans et plus. Cependant, nous avons vu dans cette recherche que la reconnaissance permet la construction identitaire des jeunes, ce qui va favoriser leur intégration sociale. Il serait donc inutile d'attendre l'âge de 16 ans, et même avantageux pour les jeunes de leur proposer à tout âge des projets divers et variés permettant l'établissement de liens significatifs avec des adultes extérieurs aux professionnels du centre jeunesse, ou même des projets avec leurs pairs, permettant d'augmenter les différents types de reconnaissance afin de diminuer leur sentiment de mépris. Arrivés à l'âge de 16 ans, on peut supposer que les jeunes seraient davantage prêts à s'engager dans des démarches d'autonomie, leur construction identitaire étant déjà initiée et leur réseau social étant bonifié depuis plusieurs années par la présence d'autrui significatifs sur lesquels ils peuvent compter pour les aider à cheminer. Des projets visant à combler les différents types de reconnaissance pourraient donc être proposés aux jeunes tout au long de leur placement, peu importe leur âge, puisque la reconnaissance est nécessaire tout au long de la vie.

Aborder l'intervention sous l'angle de la reconnaissance semble donc un bon moyen de comprendre les jeunes et de leur proposer une intervention individualisée qui leur

permettra de réussir leur transition à l'âge adulte et ainsi d'éviter les écueils de la rue et de l'exclusion.

CONCLUSION

En conclusion, en plus de vivre dans une société d'individualisme montant qui fragilise les liens sociaux et la transition à l'âge adulte, les jeunes sortant de centres jeunesse sont encore plus vulnérables du fait de leur histoire de vie souvent semée de ruptures. De plus, ceux-ci sont souvent peu préparés à la vie autonome et sont désinscrits de la communauté du fait d'un long placement. Ils sont alors à risque d'exclusion et de désaffiliation. Certains programmes d'insertion proposés par le centre jeunesse sont à leur disposition, mais ils ne rejoignent pas l'intégralité des jeunes.

Suite à ce constat, un projet de jumelage intergénérationnel entre des bénévoles âgés de la Maison des Grands-Parents de Villeray et le Centre Jeunesse de Montréal a été mis en place afin de fournir aux jeunes un lieu d'appartenance et d'apprentissage de nouvelles habiletés.

À travers une méthodologie qualitative, les jeunes et les bénévoles, acteurs du jumelage ont été interrogés avec la technique de l'entretien semi-directif afin de comprendre le vécu de leur expérience de jumelage et ce que celui-ci pouvait leur apporter.

Selon les données recueillies, il apparaît que le jumelage permet aux jeunes l'épanouissement de soi grâce à un apport important de reconnaissance affective à travers la relation de confiance créée entre les jeunes et leur bénévole de jumelage. Au-delà de cette relation privilégiée, l'ancrage des jeunes dans le milieu de la MGPV permet leur affiliation dans la communauté des grands-parents. En plus de l'apport de

reconnaissance et d'affiliation, les résultats ont montré que les grands-parents peuvent jouer un rôle de grands-parents sociaux, pouvant se substituer à l'absence de grands-parents familiaux et jouant le même rôle auprès des jeunes que les grands-parents biologiques. De surcroît, ils semblent jouer un rôle de passeur, c'est-à-dire des autrui significatifs capables d'accompagner les jeunes dans leur développement identitaire. La reconnaissance apportée par ces autrui significatifs seraient la clef de leur implication dans le jumelage et des progrès observés auprès des jeunes.

En outre, contrairement à la majorité des programmes d'insertion et d'autonomie, le jumelage proposé dans cette recherche est novateur étant donné qu'il utilise le lien social et favorise l'établissement de relations d'interdépendance pour parvenir à l'intégration sociale. Les bénévoles ne travaillent pas de façon formelle à insérer les jeunes, mais leur relation avec ces derniers permet le développement de la confiance en soi, ce qui va mener les jeunes à moins se mépriser, et faciliter leur intégration dans la société. Il nous semble donc que les centres jeunesse seraient gagnants à adopter une vision de la transition à l'âge adulte basée sur la reconnaissance et le développement identitaire, en proposant des activités aux jeunes permettant de développer un réseau social constitué de ressources de qualité capables de les accompagner dans leur cheminement vers la vie adulte.

Malgré les réussites observées, la transition à l'âge adulte reste une étape difficile pour ces jeunes, tant l'injonction à l'autonomie est brutale et exigeante. De plus, le jumelage possède aussi certaines limites, notamment en raison de l'âge des bénévoles et des pratiques restreintes d'affiliation. De surcroît, il ne permet pas de développer tous les types de reconnaissance, ce qui va avoir un impact sur le développement identitaire. Pour développer de façon complémentaire les autres types de reconnaissance, ainsi que pour répondre aux différentes attentes de reconnaissance des jeunes et donc de rejoindre l'ensemble de ceux-ci, il serait bénéfique que d'autres

projets communautaires en partenariat avec le centre jeunesse voient le jour afin d'aider ensemble ces jeunes adultes en devenir à transiter plus facilement à l'âge adulte.

Pour finir, cette recherche étant la première à analyser le projet de la MGPV, il est compréhensible que de nombreuses questions restent en suspend et il serait intéressant que de nouvelles recherches en lien avec ce jumelage voient le jour.

Tout d'abord, il serait pertinent que des recherches ultérieures étudient le jumelage de la MGPV sur le long terme, afin d'analyser les effets de celui-ci sur une plus longue période, mais aussi l'effet de la fin d'un jumelage sur les jeunes. Ainsi, une recherche longitudinale suivant sur plusieurs années des jeunes et des bénévoles jumelés permettrait de rendre compte de l'évolution de la relation du jeune avec son bénévole et d'analyser l'émergence de la reconnaissance et de l'affiliation à la communauté des bénévoles et ses effets sur la vie des jeunes. De surcroît, cela permettrait de suivre leurs effets après le passage à 18 ans des jeunes, d'analyser leur développement identitaire dans leur vie d'adulte et de voir comment la relation avec le bénévole ainsi qu'avec la MGPV évolue lors du passage à majorité.

Par ailleurs, le suivi des jumelages sur le long terme mettrait en lumière les facteurs impliquant la fin de la relation de jumelage, qu'elle soit désirée ou subie, ainsi que les conséquences de cette fin. Il serait ainsi possible d'examiner si les effets observés des apports de reconnaissance se continuent sur le long terme ou cessent avec la fin de la relation. Une recherche sur ce sujet permettrait également d'explorer si le lien avec la communauté de la MGPV perdure dans le temps et si les jeunes continuent à s'impliquer au sein de la communauté et à aller y rechercher aide et soutien malgré la fin de la relation de jumelage, ou si le lien avec la communauté de la MGPV se rompt.

Il serait d'autant plus intéressant de proposer une telle recherche aux jeunes avant le début du jumelage, lors de leur intention de participer, afin de comprendre leurs motivations et leurs attentes vis-à-vis du jumelage. Cela permettrait, d'un côté, pour les jeunes s'impliquant durablement dans le jumelage, de comparer leurs attentes précédant leur entrée dans le jumelage, avec la réalité de ce qu'ils vivent par la suite, et d'un autre côté, de rejoindre les jeunes ayant finalement refusé de s'impliquer dans le projet de jumelage après une visite de la MGPV, ainsi que des jeunes ayant mis fin à leur participation au jumelage au bout de quelques rencontres, afin de comprendre leurs motivations et de mettre en lien leurs propos avec leurs attentes de reconnaissance.

Il pourrait être également judicieux d'intégrer dans la recherche le point de vue des intervenants de suivi en centre jeunesse des jeunes, intervenants qui connaissent les jeunes jumelés depuis plusieurs années, afin de voir s'ils observent des changements dans le comportement des jeunes et de déterminer s'ils attribuent ceux-ci au jumelage ou à d'autres événements extérieurs.

L'ensemble de ces pistes de recherche permettrait d'obtenir un portrait plus complet des effets du jumelage sur les jeunes ainsi que de ses limites.

ANNEXE A

FICHE DE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Participants recherchés :

Recherche sur le programme de jumelage intergénérationnel entre le Centre Jeunesse de Montréal et la Maison des Grands Parents de Villeray

Bonjour, je suis étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et je mène une recherche sur le projet intergénérationnel de jumelage entre les jeunes du Centre Jeunesse de Montréal et les bénévoles aînés de la Maison des Grands Parents de Villeray, afin d'écrire un mémoire de maîtrise.

Le but de cette recherche est d'entendre la voix des participants afin de mieux comprendre dans quelle mesure l'accompagnement d'un jeune suivi par la protection de la jeunesse, par un bénévole aîné, dans un contexte communautaire, permettrait de favoriser la transition à la vie adulte.

Critères de participation à la recherche :

- Être un jeune âgé de 15 à 19 ans suivi par la protection de la jeunesse ou être un bénévole de la Maison des Grands Parents de Villeray
- Participer au Programme de Jumelage Intergénérationnel entre le Centre Jeunesse de Montréal et la Maison des Grands Parents de Villeray
- Être impliqué dans un jumelage depuis au moins 6 mois

Votre participation consistera en une entrevue individuelle d'environ 1h avec l'étudiante chercheuse. Cette entrevue est confidentielle, ce qui signifie que les informations recueillies ne permettront pas de vous identifier (aucune information sur votre nom, âge, lieu de résidence, parcours de centre jeunesse, bénévole ou jeune de jumelage, ou toute autre information caractéristique ne sera mentionnée). Cette entrevue se déroulera à la Maison des Grands Parents de Villeray ou dans un local de l'UQAM, selon votre préférence. L'entrevue sera enregistrée sur un support audio.

Coordonnées :

Si vous êtes intéressé à participer à cette étude ou si vous avez des questions, l'étudiante chercheuse sera présente à la MGPV les mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 16h. Vous pouvez aussi contacter l'étudiante chercheuse Myriam Blanc au (438) 837- 2221 ou le responsable de la recherche Jean-François René au (514) 987- 3000 poste 0289.

ANNEXE B

GUIDE D'ENTREVUE DES JEUNES

Bonjour, et merci de participer à cette recherche. Je tiens à te rappeler que nous cherchons à entendre le point de vue des participants et qu'il n'y a donc pas de bonnes ni de mauvaises réponses. De plus, tu demeures libre de ne pas répondre à une question sans avoir à te justifier et tu peux choisir de mettre fin à cette entrevue en tout temps, sans aucune conséquence sur le jumelage à la Maison des Grands-Parents de Villeray, ni sur ton suivi au centre jeunesse.

Partie 1 : Participation concrète au projet

- 1) Peux-tu m'expliquer depuis quand tu participes au projet ?
 - Qui t'a parlé du projet ?
 - Te rappelles-tu de la première fois où tu as visité la MGPV ?
 - Qu'est-ce que tu aimes dans ce projet ?

- 2) Peux-tu me raconter ce que tu as fait avec ton bénévole lors de la dernière rencontre ?
 - Est-ce que tu viens seul en transport ? Où rencontres-tu ton bénévole (MGPV / lieu extérieur) ? Quelle activité ? Combien de temps ? Juste avec le bénévole ou avec d'autres personnes de la MGPV ?
 - Est-ce que toutes les semaines c'est comme ça ? Qu'est-ce qui est différent parfois ? Est-ce que tu te souviens si c'était la même chose au début du jumelage ?

- 3) Peux-tu me dire les activités et les sorties que tu as faites avec ton bénévole depuis le début ?

- 4) Qu'est-ce que vous avez prévu de faire la semaine prochaine ?
 - Est-ce que ça t'arrive de penser à la prochaine rencontre pendant la semaine ? Et qu'est-ce que tu penses à ce moment-là ?
 - Est-ce que ça t'arrive de penser à la MGPV quand tu n'y es pas ? À quoi penses-tu ? (activités, bénévole de jumelage, autres bénévoles...)
 - Est-ce que ça t'arrive d'oublier le rendez-vous ?
 - Si la prochaine rencontre était annulée et remise à la semaine suivante, comment te sentirais-tu ? Qu'est-ce qui te gênerait le plus dans cette remise de la

rencontre ? (ne pas aimer les imprévus, ne pas avoir une sortie/activité, ne pas voir le bénévole, ne pas voir les personnes de la MGPV...)

Partie 2 : Reconnaissance

- 5) Est-ce que le projet t'aide dans la vie ? Si oui, en quoi ça t'aide / dans quels domaines ?
 - Ex : école, travail, projet de vie, santé, relations avec les autres jeunes, relations familiales, connaissance des ressources d'aide, ressources du quartier, apprentissage de nouvelles habiletés...
 - Est-ce qu'il t'arrive de demander des conseils à ton bénévole ? Dans quels domaines ?
 - Y a-t-il des conseils de ton bénévole que tu utilises ou essaies d'utiliser dans ta vie de tous les jours ?

- 6) Y a-t-il des activités que tu as faites à la MGPV qui te servent dans ta vie de tous les jours ?
 - Est-ce que tu fais des activités à la MGPV pour préparer tes 18 ans ?
 - Quelles activités que tu as faites seront utiles pour tes 18 ans ? Pourquoi ?
 - Est-ce qu'il y a d'autres activités que tu as prévu de faire avec ton bénévole pour te préparer à la vie adulte ?

- 7) Qu'est-ce que ça t'apporte de participer au jumelage ?
 - a) Quelle place occupe ce projet dans ta vie ?
 - Est-ce que tu connais beaucoup de gens à la MGPV ?
 - Avec qui as-tu un lien le plus fort ? (Si pas le bénévole : Quel lien as-tu avec ton bénévole ?)
 - Est-ce qu'il y a d'autres personnes à la MGPV avec qui tu parles souvent ? (bénévoles aînés / directrice / jeunes)
 - Lorsqu'il t'arrive un évènement drôle ou heureux dans ta vie, est-ce que tu le racontes à ton bénévole ? Est-ce que tu en parles à d'autres personnes de la MGPV ?
 - Et lorsque tu as un souci ?

 - b) Comment te sens-tu quand tu viens à la MGPV ? Pourquoi ?
 - Te sens-tu toujours comme ça lors des rencontres ? (en dyade avec ton bénévole/ avec d'autres membres de la MGPV/ avec d'autres jeunes que tu rencontres là-bas / avec les gens de l'extérieur que tu rencontres dans des sorties ou activités avec ton bénévole)
 - Est-ce que tu te sens pareil dans la vie de tous les jours ? (si non, qu'est-ce qui est différent à la MGPV)

- Est-ce que tu te rappelles si au début tu te sentais pareil en venant à la MGPV ?
 - Est-ce que tu as l'impression de faire partie de la MGPV ? Est-ce que tu te sens intégré à la MGPV ?
- c) Qu'est-ce que tu as appris en venant ici ?
- Qui choisit les activités de la prochaine rencontre ?
 - Est-ce que tu as découvert certaines activités nouvelles grâce à ce projet ? Certaines activités que tu aimes ? Comment-tu te sens d'avoir découvert de nouvelles activités / capacités ?
 - Est-ce que ça t'arrive d'aider la directrice ou d'autres bénévoles à organiser des activités pour la MGPV ?
 - Est-ce que parfois tu aides ton bénévole dans certaines activités (porter des charges lourdes, utilisation de l'ordinateur, expliquer le langage des jeunes...) ? En quoi l'aides-tu ?
 - Comment tu te sens lorsque tu aides la MGPV ou ton bénévole ?
- 8) Aimerais-tu continuer le projet après tes 18 ans ? (Ou) Qu'est-ce qui t'a motivé à continuer le projet après tes 18 ans ?

(Est-ce qu'il y a un autre sujet lié au projet de jumelage dont tu aimerais me parler ?)

ANNEXE C

GUIDE D'ENTREVUE DES BÉNÉVOLES

Bonjour, et merci de participer à cette recherche. Je tiens à vous rappeler que nous cherchons à entendre le point de vue des participants et qu'il n'y a donc pas de bonnes ni de mauvaises réponses. De plus, vous demeurez libre de ne pas répondre à une question sans avoir à vous justifier et vous pouvez choisir de mettre fin à cette entrevue en tout temps. Je vous précise également que pour répondre aux questions portant sur les jeunes du projet de jumelage, vous êtes libre de cibler différents jeunes du programme de jumelage, sans toutefois les nommer.

Partie 1 : L'engagement dans le projet

- 1) Pouvez-vous m'expliquer depuis quand vous participez au projet et comment celui-ci a-t-il débuté ?
 - Que vouliez-vous faire avec les jeunes lorsque vous avez débuté le programme de jumelage ?
 - Qu'est-ce que vous leur avez proposé depuis le début ?
 - Qu'est-ce qui vous motivait à participer à ce programme de jumelage ?

- 2) Aviez-vous des craintes particulières avant de commencer ?

Partie 2 : Les impacts du projet

Pour un jeune :

- 3) Qu'est-ce que vous faites concrètement dans vos rencontres avec un jeune ?
 - Racontez-moi une rencontre de jumelage type avec un jeune (Où vous rencontrez-vous ? MGPV ? Lieu extérieur ? Se déplace-t-il seul ? Quelle activité ? Combien de temps ?)
 - Les jeunes rencontrent-ils d'autres personnes pendant vos rencontres ?

- 4) Dans quels domaines de la vie des jeunes du jumelage pensez-vous que le projet a eu un impact depuis le début de l'accompagnement ?
 - Dans quels domaines pensez-vous, vous-même, avoir eu un impact ?
 - Vous arrive-t-il de donner des conseils aux jeunes du jumelage ? Dans quels domaines ?
 - Ex : école, travail, projet de vie, santé, relations avec les pairs, relations familiales, connaissance des ressources d'aide, ressources du quartier, apprentissage de nouvelles habiletés...

- 5) Y a-t-il des activités que vous organisez avec un jeune dans le but de préparer ses 18 ans ? Lesquelles ?
- Quelles activités que vous avez faites ensemble seront utiles pour le passage à la vie adulte ?
 - Est-ce qu'il y a d'autres activités que vous avez prévues d'organiser pour le préparer à la vie autonome ?
- 6) Que pensez-vous que ces jumelages ont apporté aux jeunes depuis que l'accompagnement a commencé ?
- Pouvez-vous me décrire l'attitude/le comportement d'un jeune au début du projet de jumelage ? Et maintenant ? (avec vous/ avec les membres de la MGPV)
Qu'est-ce que ça leur a apporté d'un point de vue relationnel avec vous ? avec la Maison des Grands-Parents ? avec d'autres ? Les jeunes ont-ils développé un lien avec d'autres membres de la MGPV (jeunes /aînés/ directrice...)
 - Comment pensez-vous qu'ils se sentent lorsqu'ils viennent à la MGPV ? Quelle place/rôle est attribué(e) aux jeunes lorsqu'ils viennent à la MGPV ? De quelle façon les autres membres de ma MGPV les perçoivent-ils ?
 - Qu'est-ce que vous pensez qu'ils ont appris en venant ici depuis le début de l'accompagnement ? Ont-ils découvert certains intérêts ou capacités à travers les rencontres de jumelage ?

Pour le bénévole :

- 7) Et vous, qu'est-ce que ça vous a apporté depuis que l'accompagnement a commencé ?
- Quelle place occupe ce projet / les jeunes du jumelage dans votre vie ?
 - Comment vous sentez vous dans ce programme de jumelage ?
 - Qu'avez-vous appris en participant au programme de jumelage ?
- 8) Qu'est-ce que vous en tirez comme expérience pour vous-même ?
- 9) Pensez-vous que votre participation à ce projet a changé votre perception des jeunes ?
- C'est quoi votre perception des jeunes d'aujourd'hui ?
 - Que vous évoque le terme « jeune en difficulté » ? Que pensez-vous des jeunes en difficulté ?
 - Selon vous, qu'y a-t-il de différent pour les jeunes en difficulté ?
- 10) Aimerez-vous continuer le projet auprès des jeunes qui auront passé 18 ans ? Ou qu'est-ce qui vous a motivé à continuer le projet auprès des jeunes qui ont passé 18 ans ?

(Est-ce qu'il y a un autre sujet lié au projet de jumelage dont vous aimeriez me parler ?)

Partie 3 : L'engagement communautaire

Les bénévoles et la Maison des Grands Parents de Villeray :

- 11) Quel est votre lien avec la Maison des Grands Parents de Villeray ?
- 12) Dans quelles activités de bénévolat êtes-vous impliqué à la MGPV ?
- 13) Dans quelles autres activités bénévoles êtes-vous impliqué en dehors de la MGPV ?
- 14) Quel est votre lien / votre implication dans le quartier ?
- 15) Y a-t-il pour vous une différence entre votre implication dans le projet de jumelage avec les jeunes et vos autres activités bénévoles ?

Le lien jeune/ aîné :

- 16) Qu'est-ce qui vous a motivé à vous impliquer à la MGPV, un organisme qui favorise les activités intergénérationnelles ?
- 17) Comment décririez-vous l'ambiance/ le lien à la MGPV entre les différentes générations ?
- 18) Selon vous, quelle place peuvent tenir les aînés auprès des plus jeunes générations ?
- 19) Que pensez-vous que des activités intergénérationnelles au sein d'un organisme communautaire puissent apporter aux participants ? (aux jeunes ? aux aînés ?)

ANNEXE D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES JEUNES MAJEURS



Formulaire de consentement pour une personne majeure et apte à consentir (jeunes majeurs)

Titre du projet de recherche : Intégration sociale de jeunes adultes sortant de centres jeunesse, jumelage intergénérationnel et reconnaissance

Information sur le projet :

Chercheure, chercheur responsable du projet : Myriam Blanc
Programme d'études : Maîtrise de travail social
Adresse courriel : blanc.myriam@courrier.uqam.ca
Téléphone : (438) 837-2221

But général du projet :

Vous êtes invitée, invité à prendre part à un projet visant à comprendre l'intégration sociale des jeunes adultes sortant des centres jeunesse lors de la transition à l'âge, adulte à travers le programme de jumelage avec la Maison des Grands-Parents de Villeray.

Tâches qui vous seront demandées :

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres choses, votre expérience passée en tant que participant au projet de jumelage intergénérationnel afin de mieux comprendre ce que vous apporte celui-ci. Cette entrevue est enregistrée de façon audionumérique avec votre permission et prendra environ 1 heure de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec la personne responsable du projet (Myriam Blanc). La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier.

Moyens de diffusion :

Les résultats de cette recherche feront l'objet d'un mémoire de maîtrise en travail social. Si vous le souhaitez, les résultats de la recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Avantages et risques :

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension de la vision qu'ont les jeunes adultes hébergés en centre de réadaptation du centre jeunesse ou en famille d'accueil du projet de jumelage avec un bénévole aîné auquel ils participent à la Maison des Grands Parents de Villeray et par la connaissance de leur point de vue sur la relation qu'ils entretiennent avec le bénévole et avec l'organisme communautaire de la Maison des Grands Parents de Villeray ainsi que ce que les jeunes pensent de ce que le projet leur apporte. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions désagréables liées à une expérience au centre jeunesse ou au début de votre vie adulte que vous avez peut-être mal vécue. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Il est de la responsabilité de la chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si cette personne estime que votre bien-être est menacé.

Confidentialité :

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seules les personnes responsables du projet (étudiante de maîtrise et son directeur de recherche) auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par la personne responsable du projet pour la durée totale du cours et jusqu'à destruction. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits au bout d'un an et demi, c'est-à-dire après la remise du mémoire de maîtrise à l'Université du Québec à Montréal.

Toutes les mesures de respect de la confidentialité et de l'anonymat seront mises en place. Cependant, étant donné le petit nombre de participants au programme de jumelage intergénérationnel, il est possible que certains de vos propos puissent être identifiés par le bénévole avec lequel vous êtes jumelé.

Participation volontaire :

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les

renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'un mémoire) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

Compensation financière :

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Questions sur le projet et sur vos droits :

Vous pouvez contacter la personne responsable du projet pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec le directeur de mémoire (Monsieur Jean-François René, rene.jean-francois@uqam.ca) des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que personne participant à la recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : bergeron.anick@uqam.ca.

Remerciements :

Votre collaboration est importante pour la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

Signatures :

Participante, participant

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que la personne responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la personne responsable du projet.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :

oui non

(Nom, en lettres moulées)

Signature de la participante, du participant

Date

Personne responsable du projet

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la personne responsable

Date

ANNEXE E

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES BÉNÉVOLES



Formulaire de consentement pour une personne majeure et apte à consentir
(bénévoles aînés de la Maison des Grands-Parents de Villeray)

Titre du projet de recherche : Intégration sociale de jeunes adultes sortant de centres jeunesse,
jumelage intergénérationnel et reconnaissance

Information sur le projet :

Chercheure, chercheur responsable du projet : Myriam Blanc
Programme d'études : Maîtrise de travail social
Adresse courriel : blanc.myriam@courrier.uqam.ca
Téléphone : (438) 837-2221

But général du projet :

Vous êtes invitée, invité à prendre part à un projet visant à comprendre l'intégration sociale
des jeunes adultes sortant des centres jeunesse lors de la transition à l'âge adulte, à travers le
programme de jumelage avec la Maison des Grands-Parents de Villeray.

Tâches qui vous seront demandées :

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous
sera demandé de décrire, entre autres choses, votre expérience passée en tant que participant
au projet de jumelage intergénérationnel afin de mieux comprendre ce que vous apporte
celui-ci et ce que vous pensez qu'il apporte aux jeunes qui participent au projet. Cette
entrevue est enregistrée de façon audionumérique avec votre permission et prendra environ 1
heure de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec la personne
responsable du projet (Myriam Blanc). La transcription sur support informatique qui en
suivra ne permettra pas de vous identifier.

Moyens de diffusion :

Les résultats de cette recherche feront l'objet d'un mémoire de maîtrise en travail social. Si vous le souhaitez, les résultats de la recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Avantages et risques :

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension de la vision qu'ont les aînés de la Maison des Grands Parents de Villeray du projet de jumelage avec les jeunes du centre jeunesse de Montréal et par la connaissance de leur point de vue sur la relation qu'ils entretiennent avec le jeune ainsi que ce que les bénévoles pensent de que ce projet peut apporter aux jeunes. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions désagréables liées à des craintes que vous pourriez entretenir vis-à-vis de la vie en centre jeunesse ou du passage à l'âge adulte du jeune avec qui vous êtes jumelé. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Il est de la responsabilité de la chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si cette personne estime que votre bien-être est menacé.

Confidentialité :

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seules les personnes responsables du projet (étudiante de maîtrise et son directeur de recherche) auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par la personne responsable du projet pour la durée totale du cours et jusqu'à destruction. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits au bout d'un an et demi, c'est-à-dire après la remise du mémoire de maîtrise à l'Université du Québec à Montréal.

Toutes les mesures de respect de la confidentialité et de l'anonymat seront mises en place. Cependant, étant donné le petit nombre de participants au programme de jumelage intergénérationnel, il est possible que certains de vos propos puissent être identifiés par les autres participants bénévoles du programme de jumelage ou par le jeune avec lequel vous êtes jumelé.

Participation volontaire :

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les

renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'un mémoire) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

Compensation financière :

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Questions sur le projet et sur vos droits :

Vous pouvez contacter la personne responsable du projet pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec le directeur de mémoire (Monsieur Jean-François René, rene.jean-francois@uqam.ca) des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que personne participant à la recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : bergeron.anick@uqam.ca.

Remerciements :

Votre collaboration est importante pour la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

Signatures :

Participante, participant

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que la personne responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la personne responsable du projet.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :

oui non

Nom, en lettres moulées, et coordonnées

Signature de la participante, du participant

Date

Personne responsable du projet

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la personne responsable

Date

ANNEXE F

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES JEUNES MINEURS

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES USAGERS DU CJM-IU

Titre de la recherche : Intégration sociale de jeunes adultes sortant de centres jeunesse, jumelage intergénérationnel et reconnaissance

Chercheur principal : Jean François René, Professeur à l'École de travail social de l'UQÀM

Co-chercheurs : Myriam Blanc, étudiante-chercheuse à la maîtrise en travail social, UQÀM

Bonjour,

Votre jeune est invité à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

- 1) **En quoi consiste cette recherche?**
Votre jeune est invité à prendre part à un projet de recherche visant à comprendre en quoi le programme de jumelage avec la Maison des Grands-Parents de Villeray peut aider les jeunes sortant des centres jeunesse dans leur transition à l'âge adulte.
- 2) **Si mon jeune s'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de lui?**
La participation à ce projet requiert que votre jeune donne une entrevue individuelle, animée par Myriam Blanc, étudiante-chercheuse, au cours de laquelle il lui sera demandé de décrire, entre autres choses, son expérience en tant que participant au

projet de jumelage intergénérationnel afin de mieux comprendre ce que celui-ci lui apporte.

Cette entrevue est : - individuelle

- enregistrée de façon audio (enregistrement audio obligatoire)
- durée : environ 1h
- lieu : à la Maison des Grands-Parents de Villeray ou dans un local de l'Université du Québec à Montréal selon votre préférence
- date : les entrevues auront lieu pendant les mois de juin et juillet 2014. La date précise est à définir avec l'étudiante-chercheuse.

3) Y aura-t-il des avantages pour mon jeune à participer à cette recherche?

Ni vous ni votre jeune ne retirerez d'avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, sa participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension de la vision qu'ont les jeunes adultes suivis par la protection de la jeunesse, du projet de jumelage avec un bénévole aîné de la Maison des Grands-Parents de Villeray et permettra de mieux comprendre ce que le projet leur apporte.

4) La participation de mon jeune à cette recherche entraînera-t-elle pour lui des risques ou des inconvénients?

Il y a peu de risques liés à sa participation. Toutefois, il se peut que les questions posées l'amènent à aborder certains problèmes qu'il vit ou a vécu et qui sont difficiles pour lui. S'il ressent un malaise, qu'il n'hésite pas à en parler avec le chercheur. Il pourra le diriger vers son intervenant ou des ressources appropriées.

Les inconvénients à sa participation concernent le temps d'environ 1h nécessaire à l'entrevue et le déplacement qu'elle implique. Néanmoins, s'il le souhaite, l'entrevue pourra avoir lieu à la Maison des Grands-Parents de Villeray avant ou après son rendez-vous hebdomadaire avec son bénévole, pour lui éviter un déplacement supplémentaire.

5) Est-ce que les renseignements que mon jeune donnera seront confidentiels?

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés que pour ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer les réponses de votre jeune à personne, même à son intervenant. Les informations qu'il donnera ne seront pas mentionnées dans son dossier au Centre Jeunesse.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par le chercheur principal. Aucune information permettant d'identifier votre jeune d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Pour cela, les entrevues seront codées, c'est-à-dire que les participants se verront attribuer un code remplaçant leur nom et prénom et ce code sera uniquement connu du responsable de la recherche et de l'étudiante chercheuse. De plus, l'âge, le lieu de résidence, le parcours au centre jeunesse, le bénévole de jumelage, et toute autre information permettant d'identifier les participants ne seront pas mentionnés. Les entrevues des participants seront également toutes retranscrites au féminin afin de masquer le sexe de chacun des participants. Ainsi, lors de la présentation des résultats dans le mémoire de maîtrise, il ne sera pas possible d'identifier les participants de la recherche.

Cependant, en raison du faible nombre de bénévoles et de jeunes impliqués dans le programme, il est possible que certains des propos de votre jeune puissent être identifiés par certains bénévoles. Toutefois, de par leur participation au projet de jumelage, les bénévoles sont tenus à la confidentialité en tout temps, relativement aux informations concernant votre jeune.

Les enregistrements audio seront détruits après la retranscription sur support informatique et les transcriptions informatiques seront détruites 5 ans après la fin du projet de recherche.

Cependant, si votre jeune dévoile une situation qui compromet sa sécurité ou son développement, les membres de l'équipe de recherche devront la signaler au directeur de la protection de la jeunesse afin qu'il puisse recevoir de l'aide.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Vous pouvez, vous aussi, demander au chercheur de consulter le dossier de recherche de votre jeune pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que vous n'ayez accès à certaines de ces informations qu'une fois votre participation à la recherche terminée.

6) Est-ce que je pourrai connaître les résultats de la recherche?

Vous ne pourrez pas obtenir les résultats individuels de votre jeune. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche,

veuillez indiquer une adresse postale ou une adresse courriel où nous pourrions vous le faire parvenir :

Adresse postale :

(et/ou) Adresse courriel :

Si après réception des résultats vous souhaitez avoir des explications supplémentaires, vous pouvez contacter l'étudiante chercheuse au (438) 837-2221 ou par courriel à l'adresse suivante blanc.myriam@courrier.uqam.ca et celle-ci organisera une rencontre pour vous expliquer les résultats.

7) Est-ce que je recevrai une compensation pour la participation de mon jeune à la recherche?

Vous ne recevrez aucune compensation financière pour la participation de votre jeune au projet de recherche.

8) Est-ce que mon jeune est obligé de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin?

Vous êtes libre de ne pas laisser votre jeune participer à la recherche, sans que vous ayez besoin de vous justifier, et sans que cela nuise à la relation de votre jeune avec son bénévole de jumelage de la Maison des Grands-Parents de Villeray ni aux relations avec les intervenants et autres professionnels impliqués au Centre jeunesse de Montréal. Votre décision de laisser votre jeune participer ou ne pas participer ne sera d'ailleurs pas mentionnée dans son dossier au Centre jeunesse.

De plus, même si vous acceptez que votre jeune y participe, vous pourrez le retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause ni ne lui cause un quelconque tort. Les renseignements que votre jeune aura déjà donnés seront alors détruits.

Le chercheur pourrait lui aussi décider d'interrompre la participation de votre jeune ou d'arrêter la recherche s'il pense notamment que c'est dans l'intérêt de votre jeune ou celui de l'ensemble des participants.

9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter le chercheur principal Jean-François René au (514) 987- 3000 poste 0289 ou l'étudiante chercheuse Myriam Blanc au (438) 837-2221.

Le projet auquel votre jeune va participer a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Pour toute question ne pouvant être

adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la personne ressource du comité éthique du CJM-IU, Mme Rossitza Nikolova au (514) 896-3496 ou par courriel à l'adresse suivante: rossitza.nikolova@cjm@iu.qc.ca.

10) **Consentement à la recherche**

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à autoriser mon jeune à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni le Centre jeunesse de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

_____	_____	_____
Nom du parent	Signature	Date
_____	_____	_____
Nom du jeune	Signature	Date

11) **Déclaration du chercheur**

Je certifie avoir expliqué au parent du participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à la participation de son jeune au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

_____	_____	_____
Nom du chercheur et rôle dans la recherche	Signature du chercheur	Date

L'original du formulaire sera conservé au local W-4365 à l'UQÀM et une copie signée sera remise au participant

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date) : 27 mai 2014
- No de dossier : 14-01-24
- Date de la version du présent formulaire : 2014-05-06

RÉFÉRENCES

Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 5-31.

Association des Centres Jeunesse du Québec. [s.d.]. Récupéré le 17 juillet 2013 de <http://www.acjq.qc.ca>

Association des Centres Jeunesse du Québec. [s.d.]. *Bilan de 2011*. Récupéré le 17 juillet 2013 de http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1101_bilan_dpj_2011_v7.pdf

Aubert, N. (2004). Que sommes-nous devenus ?. *Sciences humaines*, (154), 36-41.

Autès, M. (1995). Genèse d'une nouvelle question sociale : l'exclusion. *Lien social et Politiques*, (34), 43-53. <http://dx.doi.org/10.7202/005048ar>

Badal, C. (2003). Les preuves de l'existence de soi. La nouvelle croisade du sujet-postmoderne. *Études*, 3(3986), 765-776.

Bajoit, G. (2005). Les jeunes en quête de sens dans un monde incertain. *Québec : Conseil de développement de la recherche sur la famille*, 2-3.

Castel, R. (1991). De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation : Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle. Dans J. Donzelot, *Face à l'exclusion : le modèle français* (p. 137-168). Paris : Éditions Esprit.

Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahier de recherche sociologique*, (22), 11-27.

<http://dx.doi.org/10.7202/1002206ar>

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Mesnil-sur-l'Estrée : Fayard.

Centre Jeunesse de Montréal. [s.d.]. *Comité éthique de la recherche*. Récupéré le 10 août 2013 de <http://centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/Ethique.php>

Centre Jeunesse de Montréal. [s.d.]. *Faire un signalement à la DPJ*. Récupéré le 18 juillet 2013 de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/dpj_sign.htm

Centre Jeunesse de Montréal. [s.d.]. *La Loi sur la protection de la jeunesse : une loi d'exception*. Récupéré le 18 juillet 2013 de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/dpj_except.htm

- Centre Jeunesse de Montréal. Rapport annuel 2014. [s.d.]. *S'investir pour le futur : Rapport annuel de gestion 2013-2014*. Récupéré le 15 mars 2015 de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pdf/cjm/rapport_annuel_2014.pdf
- Charmillot, M., et Dayer, C. (2007). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques. *Recherches qualitatives*, hors série (3), 126-139. Récupéré de http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Charmillot_et_Dayer-FINAL2.pdf
- Cloutier, R., Nadeau, D., Bordeleau, S. et Verreault, M. (2008). Pauvreté, santé mentale et protection de la jeunesse. Dans K. L. Frohlich, *Les inégalités sociales de santé au Québec* (p.263-292). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal.
- Colombo, A. (2010). Sortir de la rue : une lutte pour la reconnaissance à l'heure de l'individualisme avancé. *SociologieS*, Récupéré de <http://sociologies.revues.org/3199>
- Colombo, A. (2011). Figures adultes et socialisation des jeunes en difficulté : Le cas des jeunes sortis de la rue à Montréal. *AGORA : DEBATS/JEUNESSES*, 1(57), 37-51. <http://dx.doi.org/10.3917/agora.057.0037>
- Colombo, A. (2013a). Compte-rendu du livre de M. Goyette, A. Pontbriand et C. Bellot, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, Québec, Les presses de l'Université du Québec, 2011. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 264-269. <http://dx.doi.org/10.7202/1020835ar>
- Colombo, A. (2013b). Défis et conditions de l'accompagnement de la sortie de la rue. *Lien social et Politiques*, (70), 171-187. <http://dx.doi.org/10.7202/1021162ar>
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on vit dans la rue : Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- CRÉVAJ. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. [2012]. *Soutenir le passage à la vie adulte des jeunes issus de centres de jeunesse*. Goyette, M., Turcotte, D., Mann-Feder, V., Grenier, S. et Turcotte, M.-È. Récupéré le 2 février 2015 de http://www.crevaj.ca/docs/public/Files/publications/Soutenir_le_passage_a_la_vie_adulte_des_jeunes_issus_des_centres.pdf
- Deslauriers, J.-P. et Kérisit, M., (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès, *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.85-111). Boucherville : Gaétan Morin éditeur.

- Ehrenberg, A. (1998). *La fatigue d'être soi : Dépression et société*. Paris : Odile Jacob.
- Emerson, R. (2003). Le travail de terrain comme activité d'observation. Perspectives éthnométhodologistes et interactionnistes. Dans D. Céfaï (dir.), *L'enquête de terrain* (p.398-424). Paris : Éditions la Découverte.
- Gauchet, M. (1991). La société d'insécurité. Dans J. Donzelot, *Face à l'exclusion : le modèle français* (p.170). Paris : Éditions Esprit.
- Gaudet, J., Chagnon, F. et Hamel, S. (2005). *Rapport du comité de pilotage sur l'intégration sociale : Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents du CJM-IU*. Montréal : Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire.
- De Gaulejac, V. et Taboada-Léonetti, I. (1994). *La lutte des places*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Gauthier, M. (2010). *La philosophie sociale d'Alex Honneth. La théorie de la reconnaissance et l'analyse des pathologies sociales* (Mémoire de maîtrise). Québec : Université Laval.
- Gauthier, M. et Bernier, L. (1997). *Les 15-19 ans. Quel présent ? Vers quel avenir ?* Québec : Presses de l'Université Laval.
- Goyette, M. (2006). *Réseaux sociaux, soutiens et supports dans le passage à la vie adulte : le cas de jeunes ayant connu un placement* (Thèse de doctorat). Québec : Université Laval.
- Goyette, M., Pontbrillant, A. et Bellot, C. (2011). *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Goyette, M. et Royer, M.-N. (2009). Interdépendance des transitions vers l'autonomie des jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion. *Société et jeunesse en difficulté*, (8), [s.p.]. Récupéré de <http://sejed.revues.org/6434>
- Goyette, M. et Turcotte, D. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44. <http://dx.doi.org/10.7202/012710ar>
- Goyette, M. et Frechon, I. (2013). Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique. *Revue française des affaires sociales*, 1(1-2), 164-180. Récupéré de http://www.guidemt.uqam.ca/sites/default/files/upload/guide_de_presentation_des_memoires_et_theses_version_1.1.pdf
- Guérin, S. (2009). *La société des séniors*. Paris : Éditions Michalon.
- Halfon, N. L. et Wildes J. E. (2002). Childhood adversity and anxiety versus dysthymia comorbidity in major depression. *Psychological Medicine*, 32, 1239-1249.

- Hegel, G.-W.-F. (1969). *La première philosophie de l'esprit*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Les Éditions du Cerf.
- Honneth, A. (2006), *La société du mépris : vers une nouvelle Théorie critique*. Paris : Éditions La Découverte.
- Keable, P. et Daigneault, J-M (2008). *Un programme de réinsertion sociale pour les adolescentes et les adolescents hébergés*. Montréal : Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Kempeneers, M. et Dandurand R.-B. (2009). Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance. Dans A. Quéniart et R. Hurtubise, *L'intergénérationnel Regards pluridisciplinaires* (p. 111-123). Rennes Cedex : Presses de l'EHESP.
- Lefebvre, S. (2009). Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels. Dans A. Quéniart et R. Hurtubise, *L'intergénérationnel Regards pluridisciplinaires* (p.55-65). Rennes Cedex : Presses de l'EHESP.
- Loriaux M. (2013). « Avant-propos ». *Retraite et société*, 1(64), 9-17. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2013-1-page-9.htm>
- Loriaux M. et Remy D., (2013). Rapprocher les âges de la vie : une analyse de projets intergénérationnels en Belgique. *Retraite et société*, 1(64), 21-52. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2013-1-page-21.htm>
- Mead, G.-H. (1963). *L'Esprit, le Soi et la Société*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mutombo, F.-M. (2010). *Le passage à la vie adulte des jeunes à leur sortie du centre jeunesse : le cas des jeunes ayant participé à un programme d'insertion* (Mémoire de maîtrise). Québec : Université Laval.
- Paillé, P. et Mucchielli, M. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (2003). La marginalité serait-elle normale ? Dans V. Rousseau (dir.), *Indiscipline et marginalité. Actes du colloque* (p. 67-87). Montréal : Société des arts indisciplinés.
- Paugam, S. (1996). *L'exclusion. L'État des savoirs*. Paris : Éditions de la Découverte.
- Paugam, S. (2008). *Que sais-je ? Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Perreault, D., Grondin, D. et Forest, C. (1996). Participation sociale des aînés pour soutenir les jeunes familles avec enfants de 0 à 5 ans : premier bilan d'une expérience novatrice en prévention familiale. Dans J. Alary et L.S. Éthier, *Comprendre la famille : Actes du 3^e symposium québécois de recherche sur la famille* (p.131-139). Montréal : Les presses de l'Université du Québec.
- Propp, J., Ortega, D.M. et Newheart, F. (2003). Independence or interdependence : Rethinking the transition from "Ward of the Court" to adulthood. *Families in Society*, 84(2), 259-266. <http://dx.doi.org/10.1606/1044-3894.102>
- Quéniart, A. et Hurtubise, R. (2009). *L'intergénérationnel Regards pluridisciplinaires*. Rennes Cedex : Presses de l'EHESP.
- Racine, S. (2007). Un tour d'horizon de l'exclusion. *Service social*, 53(1), 91-108. <http://dx.doi.org/10.7202/017990ar>
- René, J.-F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., et Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques*, (46), 125-139. <http://dx.doi.org/10.7202/000328ar>
- René, J.-F. et Duval, M. (2008). Les pratiques d'affiliation dans les Auberges du cœur au Québec : partir de soi pour s'inscrire dans le monde. *Sociétés et jeunesse en difficulté*, (6), [s.p.]. Récupéré de <http://sejed.revues.org/3742>
- Renault, E. (2004). *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*. Paris : Éditions la Découverte.
- Santé et Services Sociaux Québec. Réorganisation du réseau. [2015]. Récupéré le 29 avril 2015 de <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/reorganisation/portrait>
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans In B. Gauthier, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (p. 337-360). Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec.
- Schneider, B., Mietkiewics, M.-C. et Bouyer, S. (2005). *Grands-Parents et grands-parentalités*. Ramonville Saint-Agne : Éditions Éres.
- Toupin, J. et Pauzé, R. (2005). Les adolescents en centres jeunesse : un aperçu des caractéristiques de la clientèle et quelques réflexions sur l'intervention. *L'enjeu*, (12), 13-22.
- Turcotte, D. et Lindsay, J. (2001). *L'intervention sociale auprès des groupes*. Québec : Gaëtan Morin Éditeur.
- Université de Louvain. CPCP. [2014]. *L'intergénérationnel : Gadget ou réponse au défi d'une société en mutation*. Récupéré le 2 février 2015 de

http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/aisbl-generations/documents/DocPart_Etud_IntergenerationelGadgetReponseDefiSocieteMutation_2014.pdf

Vercauteren, R., Predazzi, M. et Loriaux, M. (2001). *L'intergénération, une culture pour rompre avec les inégalités sociales*. Ramonville Saint-Agne : Éditions Eres.

Xiberras, M. (1996). *Les théories de l'exclusion*. Paris : Armand Colin.

Winnicott, D. W. (1969). *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot.